

Véronique Abel, Marc Bouiron et Florence Parent (dir.)

Fouilles à Marseille Objets quotidiens médiévaux et modernes

Publications du Centre Camille Jullian

Chapitre 4. Étude de mobilier manufacturé non céramique

Olivier Thuaudet et Marie-Astrid Chazottes

DOI : 10.4000/books.pccj.3683

Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Lieu d'édition : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Année d'édition : 2014

Date de mise en ligne : 6 avril 2020

Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine

ISBN électronique : 9782491788056



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

THUAUDET, Olivier ; CHAZOTTES, Marie-Astrid. *Chapitre 4. Étude de mobilier manufacturé non céramique*

In : *Fouilles à Marseille : Objets quotidiens médiévaux et modernes* [en ligne]. Publications du Centre Camille Jullian, 2014 (généré le 08 avril 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/3683>>. ISBN : 9782491788056. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.3683>.

Chapitre 4

Étude de mobilier manufacturé non céramique

(Olivier Thuaudet³³, Marie-Astrid Chazottes³⁴)

Introduction (O.Thuaudet, M.-A. Chazottes)

L'intérêt porté au mobilier manufacturé non céramique du Moyen Âge central à l'Époque contemporaine, et notamment celui métallique et en matière dure d'origine animale, a varié de manière importante au cours du temps. Comprendre cette évolution s'avère nécessaire pour penser l'évolution de disciplines qui se révèlent dans leurs problématiques actuelles assez jeunes. Il n'est pas ici question de proposer une historiographie complète mais d'essayer de brosser les grandes lignes de leur parcours.

Pendant très longtemps, les recherches se sont focalisées sur une part très restreinte des objets mis au jour, la faute notamment à une vision empreinte d'histoire des arts. Ainsi, l'orfèvrerie civile ou religieuse, portée par l'attrait des matériaux précieux, des considérations d'ordre symbolique ou religieux, mais surtout esthétique, a été marquée dès le second quart du XIX^e s., par une multiplication des études sur le mobilier accompagnées parfois de recherches en archives et plus rarement d'extraits littéraires médiévaux. L'étude des sceaux et plus particulièrement de leurs empreintes a également fait l'objet des plus vives attentions. Des considérations politiques, héraldiques, sur l'histoire des grandes familles, parfois artistiques semblent être à la source de l'apparition précoce puis du développement de la sigillographie à partir du milieu du XIX^e s.

Le développement industriel au XIX^e s., a nécessité dans le nord de l'Europe, la multiplication des grands travaux de dragage pour adapter les fleuves et les rivières aux besoins de la navigation moderne. Un grand

nombre d'objets de toutes sortes et de toutes époques ont alors été mis au jour, récupérés par des érudits et parfois publiés. La contribution la plus intéressante est certainement celle de L. Forgeais, qui de 1862 à 1866, publie les cinq tomes de sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*. L'étude reste malgré tout très iconographique. Ses travaux seront décriés par quelques-uns qui lui reprochent d'accorder de l'intérêt à des objets qu'ils jugent sans intérêt pour l'histoire des arts. Le mouvement est toutefois enclenché et dans les années 1870, Viollet-le-Duc, en publiant son *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, participe à l'ouverture du champ d'étude ; l'iconographie y tient cependant un rôle très majoritaire, et pour le mobilier, la part belle est faite aux productions de qualité. Camille Enlart au début du siècle suivant, avec le tome 3 de son *Manuel d'Archéologie française*, donne une bien plus grande place au mobilier « commun ». À cette époque, l'intérêt des chercheurs pour les objets manufacturés, notamment en contexte funéraire, permet l'établissement des premières typologies pour le haut Moyen Âge. Mais, les périodes plus tardives sont grandement délaissées (fig. 248).

La genèse des études sur le mobilier manufacturé non céramique est à rechercher en Angleterre où de très nombreuses publications de fouilles présentent, à partir des années 1960, du matériel archéologique. Ce n'est qu'à partir du début des années 1970 que l'on assiste en France, avec le développement des fouilles de sites du bas Moyen Âge, à une augmentation très importante des publications présentant du mobilier. Le sud du territoire et l'Alsace sont alors, pour des raisons différentes, les précurseurs d'un mouvement qui ne tarde pas à se diffuser. Mais, il faut attendre les travaux fondateurs de G. Démians d'Archimbaud sur Rougiers, publiés en 1980, pour qu'apparaisse en France le premier essai de classement typologique du mobilier métallique et en matière dure d'origine animale pour le bas Moyen Âge. Il ne porte alors que sur les objets découverts sur ce site, mais il s'appuie toutefois sur les rares comparaisons disponibles à cette époque. La publication en 1983 de la thèse de J.-Cl. Béal, bien que s'intéressant à la seule période antique, donne une impulsion à l'analyse des objets en os, en bois de cervidé et en ivoire. Par la suite,

33 Doctorant Aix-Marseille Université, CNRS, LA3M (UMR 7298), « Les accessoires vestimentaires en Provence du XI^e au XVI^e s. », sous la direction de A. Hartmann-Virnich (co-dir. M.-C. Bailly-Maître).

34 Doctorante AMU, CNRS, LA3M (UMR 7298), « L'économie des matières dures d'origine animale en Provence du X^e au XVIII^e s. » sous la direction de A. Hartmann-Virnich (co-dir. H. Amouric).

la multiplication des études de site et des catalogues présentant du mobilier manufacturé non céramique s'accroît de manière considérable. Cette évolution va de pair pour le métal avec une prise en compte de problématiques nouvelles liées à l'archéométrie comme l'origine et le choix des matériaux, les techniques de fabrication, etc. Il faut toutefois reconnaître que les recherches typologiques pour le matériel métallique ou en matière dure d'origine animale sont assez rares, faute de spécialistes en nombre suffisant.

Les fouilles réalisées à Marseille ces trente dernières années ont livré un mobilier en métal et en matière dure d'origine animale assez peu abondant. La collection présentée ici compte un peu plus de 730 objets, découverts sur dix-neuf sites³⁵ fouillés entre 1980 et 2008. Deux sites dont le mobilier a été en totalité ou en partie publié ont été rejetés de l'étude³⁶. Les objets du corpus sont essentiellement métalliques, en alliage cuivreux pour la très grande majorité. Une demi-douzaine de pièces est en matériau blanc – étain ou plomb ou encore alliage des deux – sans qu'il soit possible de le déterminer visuellement ; seules des analyses renseigneraient sur leur composition. Presque soixante-dix objets sont en matière dure d'origine animale dont dix en nacre, trois en corail et le reste en os. Dans les autres matériaux, on compte trois individus en or, un en argent, cinq boutons en corozo, deux ensembles de perles de buis, deux perles en jais et dix autres en verre. Deux objets en alliage cuivreux découverts dans des caveaux du XVIII^e s. de la Vieille Major sont en attente de restauration et seront présentés dans le volume dédié à cet édifice.

Les conditions d'enfouissement au sein des contextes archéologiques ont été, à Marseille, préjudiciables à la conservation des objets en fer : une très grande majorité est perdue sous une épaisse couche de corrosion qui souvent ne renferme plus de cœur métallique. La plupart du mobilier en fer se révèle être, après une observation attentive, des clous, des tiges et des fragments de tôles dont l'origine ne peut être décelée. Pourtant, des recherches récentes, à Marseille par exemple³⁷, ont montré qu'un mobilier particulièrement riche pouvait être perceptible après restauration ou passage par la radiographie de nodules ou de masses sélectionnées. Mais un tel proces-

sus, coûteux en temps et financièrement, n'a pu être mené ici. Le rare mobilier en fer clairement identifiable a donc été rejeté de cette étude pour ne pas biaiser la réflexion. De même, tous les éléments considérés comme résiduels – dont la datation chrono-typologique ne laisse aucun doute – ont été également ignorés³⁸.

L'étude a été scindée en quinze sections regroupant chacune un type de mobilier particulier. Les six premières sont relatives à l'apparence : objets portés sur le costume ou liés à la toilette ; les cinq suivantes sont consacrées à l'*instrumentum* de l'artisanat ou du quotidien et aux loisirs, la douzième à l'ameublement et à la serrurerie, la treizième aux clous et rivets, les deux dernières aux déchets de fabrication et aux objets indéterminés.

Les objets enregistrés dans la base de données du dépôt archéologique de Marseille sont précédés d'un numéro de site. Les pièces retrouvées lors des fouilles de l'abbaye Saint-Victor possèdent, dans la presque totalité des cas, un numéro d'inventaire donné lors des opérations. Pour les autres sites, les objets sont identifiés par leur numéro d'inventaire municipal, ou à défaut par leur numéro d'unité stratigraphique (voir **Annexe 1** et **5**)

L'étude technique – et anatomique pour le mobilier en matière dure d'origine animale – est associée, autant que possible, à une approche comparative susceptible de replacer ces objets dans une période chronologique. Pour le matériel métallique, en l'absence de précision sur le matériau, il s'agit d'un alliage cuivreux. Dans ce cas, l'objet est nécessairement le résultat d'une fonte. Le produit obtenu est soit un objet qui n'a plus qu'à recevoir une finition, soit une ébauche qui a besoin d'être travaillée par des phases de déformation plastique et de recuit.

1. Les anneaux et boucles avec ou sans chape mobile (O. Thuaudet)

La boucle est d'un usage polyvalent, qu'elle soit de ceinture, de bandoulière, de baudrier, de chaussure, qu'elle fixe des éléments d'armure, de harnachement du cheval, qu'elle serve à sangler un linceul, etc. Son emploi dans la ceinture est de loin majoritaire et la plupart des objets décrits ci-dessous ont probablement joué ce rôle. Même si l'iconographie atteste de l'usage de tel ou tel type pour telle ou telle fonction, cette source ne donne qu'un aperçu fragmentaire de la réalité. Les possibilités d'emploi d'une boucle sont aussi variées que celles des

35 Alcazar, avenue Vaudoyer, collège Vieux-Port, église abbatiale Saint-Victor, Espace Bargemon, Esplanade de la Major, Hospice de la Vieille Charité, Ilot 24 N, Ilot 55, Ilot 61-62 N (Les Pistoles), Place de la Providence, Place Villeneuve-Bargemon, Puget III, Ilot 39 N (R.H.I. Bon-Jésus), Rue Leca, 14 rue Trinquet, Saint-Laurent, Tunnel de la Major, Vieille Major.

36 Il s'agit des fouilles du Parc Sainte-Barbe (Vallauri 1997) et de la place Général-de-Gaulle (Suvéri, De Boisséson 2001).

37 Suvéri 1998 repris dans Suvéri 2001a et Suvéri, De Boisséson 2001.

38 Les agrafes à double crochet, parfois encore employées au XI^e s., n'ont pas été prises en compte. Leur étude n'a d'intérêt que dans l'optique d'une analyse complète du *corpus* de cet accessoire du costume quelque soit sa période d'utilisation.

lanières en cuir ou en tissu. Celles des anneaux circulaires sont encore plus vastes à cause de leur forme simple et donc indémodable, car propre à tout. Les conditions de dépôt, de conservation ou de découverte ne permettent pas toujours la conservation de l'ardillon des boucles, ni même de leur chape. Toute tentative de caractérisation typologique des boucles basée sur ces deux éléments est donc vouée à l'échec. La forme du cadre et ses dimensions, qui influent d'ailleurs certainement sur la destination des boucles et anneaux, apparaissent comme le seul moyen de construire une typo-chronologie.

1.1. Les anneaux et boucles circulaires à cadre homogène

Il est possible de répartir les anneaux et les boucles circulaires (voir **Annexe 4, n°1**) en deux grands ensembles distincts, ceux dont le diamètre est supérieur à 2 cm – anneaux et boucles – et ceux pour lequel il est inférieur ou égal à cette valeur – annelets et bouclettes. Ces derniers sont régulièrement retrouvés en fouille ; à ce jour, plus de deux cents exemplaires ont été recensés en Provence.

Un sous-groupe se distingue au sein même des annelets. Il rassemble les objets dont le diamètre est compris entre 0,8 et 1 cm. À Marseille, sur dix-huit annelets circulaires mis au jour, sept s'y rattachent. Ces objets, en alliage cuivreux, pourvus d'un cadre de section quadrangulaire ($e = 0,09$ à $0,2$ cm) pour la plupart ont probablement été obtenus par découpe à l'emporte-pièce (ex : **fig. 237, n°3** et **4**). Ces caractéristiques sont communes à la plupart des exemplaires connus. Certains annelets ont une section circulaire (**fig. 237, n°2**), signe d'une mise en forme différente, à l'aide d'une pince ou par la fonte selon qu'il y ait ou non une interruption du cadre. Il n'est pas possible de situer exactement la date d'apparition des anneaux circulaires : quelque soit leur taille, ils apparaissent dès une haute antiquité. Toutefois, à partir du XII^e s., en Europe de l'Ouest, la proportion des annelets dénombrés dans les fouilles archéologiques augmente progressivement. Elle atteint son acmé entre la deuxième moitié du XIII^e et le milieu du XVI^e s. Ces annelets deviennent d'un usage peu courant par la suite. Les premiers temps de leur renouveau sont illustrés, à Marseille, par cinq exemplaires : le premier (**fig. 237, n°1**) dans un épandage du XII^e s., un second ($d = 0,9$ cm) trouvé dans le bourg de Morier dans un sol de la fin du XII^e ou du début du XIII^e s., les deux derniers ($d = 0,8$ et $0,9$ cm), datés du XIII^e s., localisés dans un caveau de la cathédrale³⁹ et dans une tombe

d'adulte à proximité des remparts (Puget III). Les neuf autres spécimens (ex : **fig. 237, n°5** et **6**) proviennent de contextes variés, parfois remaniés, de la fin du Moyen Âge ou de l'Époque moderne, de différents sites.

Quelques bouclettes ont pu perdre leur ardillon et être identifiées comme des annelets. Trois bouclettes en alliage cuivreux, parfaitement identifiables, de 1,3 cm de diamètre ($e = 0,14$ à $0,16$ cm) ont été retrouvées à l'Alcazar : l'une a été façonnée à partir d'un fil tréfilé enroulé sur lui-même (**fig. 237, n°7**) ; les deux dernières (**fig. 237, n°8**), dont un spécimen non figuré mis au jour dans une tranchée d'épierrement de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e s., par découpe à l'emporte-pièce. Dans chaque cas, l'ardillon est un simple fil dont la base est enroulée autour du cadre. L'évolution de l'utilisation de ces bouclettes est semblable à celle constatée pour les annelets, à ceci près que la première attestation connue est de la première moitié du XIII^e s.

L'usage des annelets est multiple. La culture matérielle médiévale et moderne montre qu'ils ont pu entrer dans la composition de protections de maille, de chaînettes de suspension ou de ceinture à agrafe ou d'œilletons de vêtement pour le passage de lacets. La dernière interprétation, proposée par D. Andrews dès 1978, a été confirmée par O. Berthon en 2012. Les annelets équipés d'un ardillon ont pu également aider à la fixation d'une lanière. Il est ordinairement reconnu que les mailles treslies sont en fer ; pourtant, des fragments en alliage cuivreux, parfois avec rivetage, ont été découverts sur différents sites archéologiques dont certains en Provence : à l'abbaye de Montmajour à Arles, place de la Principale et impasse de l'Oratoire à Avignon. Il a été retrouvé un groupe de mailles treslie en alliage cuivreux dans un « magma » de fer au Castellu de Baricci (fin XIV^e – 1505) et un annelet à rivet (XIV^e – XV^e s.) au village médiéval de l'Ortolo en Corse (Comiti 1996, p. 20, 24). Le château de Peyrepertuse dans l'Aude a livré trois anneaux liés, dont un avec rivet (Barrère 2000, p. 231). Sur le site de la Crypta Balbi à Rome, un annelet à rivet a été découvert dans un contexte de la deuxième moitié du XIII^e s. (Sfogliotti 1990, p. 548). Il n'apparaît pas toujours évident de différencier les annelets des « anneaux de main » ou joncs lorsqu'ils sont de grande taille. D'autres auteurs proposent que les bouclettes aient servi à la fermeture des chaussures (Démians d'Archimbaud 1980, p. 490 ; Viara 1996, p. 384 ; Burille 1996, p. 57 ; Colardelle 1999, t. 6, p. 30). Cette fonction est attestée par des spécimens en fer au diamètre compris entre 1 et 1,6 cm conservés sur des chaussures à Londres, et datés de la seconde moitié du XIV^e s. et de la première moitié du XV^e (Egan, Pritchard 2002, p. 60-63). Les chaussures londonniennes pourvues d'un système d'attache à boucle sont rares avant cette période (Grew, De Neergaard 2001,

39 L'un des onze individus du caveau est daté par ¹⁴C de 1224-1291 avec un maximum de probabilité autour de 1278.

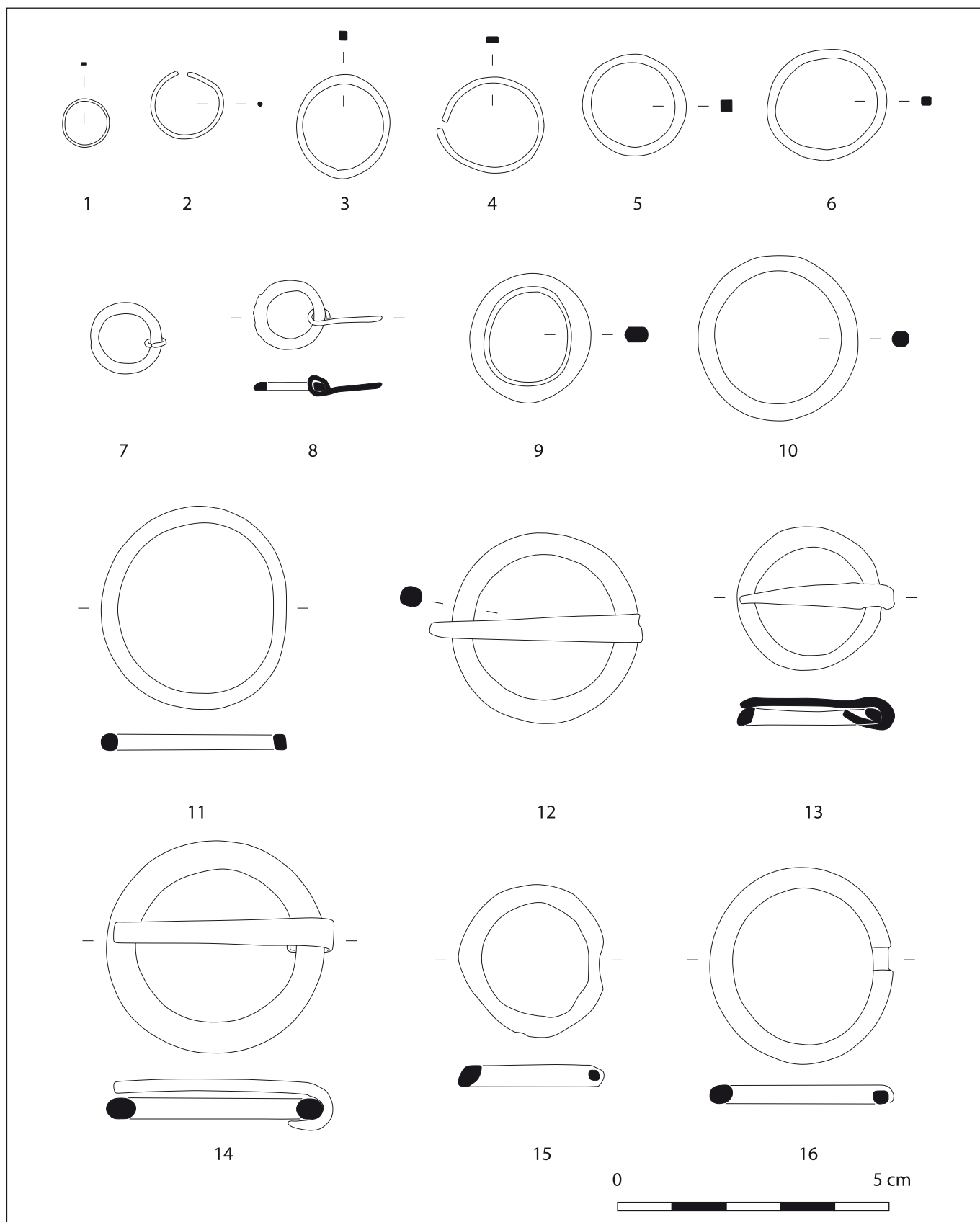


Fig. 237. Anneaux et boucles circulaires à fenêtre unique (O. Thuaudet). 1-5, 8-12, 15 : Alcazar ; 6-7 : Tunnel de la Major ; 13 : la Charité ; 14 : collège Vieux-Port ; 16 : Ilot 55.

p. 17, 25, 29 et 38). D'après M.-É. Gardel, les annelets au diamètre de 1,2 cm peuvent provenir de tuniques de mailles, alors que ceux des chausses ou des gants sont d'un diamètre généralement plus réduit (0,8 cm). Lors des fouilles du village médiéval de Vilarnau, un anneaulet de 1,5 cm de diamètre a été retrouvé au niveau du pubis d'un squelette d'adulte non daté (Passarius *et al.* 2008, p. 241). Les auteurs envisagent qu'il ait pu servir au maintien d'un vêtement, peut-être au nouage d'une ceinture. Dans ce cas particulier, comme pour celui découvert au niveau des deux pieds superposés d'un squelette (XVIII^e s.) retrouvé dans l'église Saint-Laurent-de-Grenoble (Colardelle 1999, t. 6, p. 30), ils ont pu servir au nouage du lien fermant le linceul. En Italie, la fouille d'un cimetière a permis d'en retrouver vingt-sept exemplaires entiers ou fragmentaires répartis sur l'épaule gauche d'un adolescent de douze/quinze ans et sous la partie droite du bassin d'un enfant de neuf ans⁴⁰ (Amici 1986, tableau n°4). Peut-être s'agit-il de restes de chaînettes ?

Un peu moins d'une trentaine d'anneaux ou de boucles circulaires a été répertoriée, en provenance de divers contextes de la fin du XIII^e jusqu'au XIX^e s. (ex : **fig. 237, n°9 et 10**). Découverts sur la quasi-totalité des sites marseillais, ils mesurent jusqu'à 4,3 cm de diamètre. D'épaisseur et de section variable, confectionnés par martelage ou plus probablement par la fonte sans que le mode opératoire soit assuré dans la plupart des cas, ces objets se caractérisent par une très grande diversité. L'un d'eux (**fig. 237, n°11**) se caractérise par un aplatissement de la courbure du cadre qui pourrait correspondre à l'emplacement d'un ardillon disparu. Trois boucles, obtenues par fonte, ont conservé un ardillon plat dont l'extrémité est rectangulaire, légèrement arrondie ou épointée (**fig. 237, n°12 à 14**). La boucle n°13 présente la particularité de disposer d'un cadre à section en amande, caractéristique attestée du XIII^e au XV^e s. Son ardillon conserve des traces de dorure au revers. Son épointement se retrouve sur certains exemplaires interprétés comme fermail par G. Egan et Fr. Pritchard (Egan, Pritchard 1996, p. 64-65, 248-260), mais la distinction entre boucles et fermaux est loin d'être, comme ici, toujours évidente.

Les anneaux et les boucles circulaires présentent à la fois une persistance et une variété de formes si importante qu'il est impossible de mettre en évidence une quelconque typologie ou évolution chronologique, même après comparaison avec la bibliographie française et étrangère. Leur morphologie passe-partout conduit à les utiliser de multiples manières qu'il est illusoire de vouloir lister : élément d'attache ou de suspension scellé

dans un mur, élément d'attelage ou de harnachement, boucle de ceinture, fermail, etc. En fer ou en alliage cuivreux, les anneaux et les boucles sont connus depuis une haute antiquité et sont restés en usage sans interruption jusqu'à nos jours.

1.2. Les boucles ovales à replat

Deux boucles obtenues par fonte présentent une morphologie qui ne laisse aucun doute sur la présence d'un ardillon aujourd'hui perdu (voir **Annexe 4, n°2**). La première (**fig. 237, n°15**) se caractérise par un replat et un rétrécissement du cadre destiné à recevoir la base d'un ardillon perdu. Un léger élargissement, à l'opposé, marque la réception de la pointe de l'ardillon. Cet objet se rattache à un ensemble de boucles circulaires ou ovales provençales offrant les mêmes caractéristiques. Assez souvent, l'élargissement destiné à recevoir la pointe de l'ardillon s'accompagne d'une dépression. Ces boucles doivent être distinguées de celles dont le rétrécissement est strictement localisé, comme pour un exemplaire du corpus (**fig. 237, n°16**). Dans les deux cas, le replat est caractéristique des XIII^e-XIV^e s. La tournure de la première boucle est cependant moins homogène que celles des sous-types actuellement reconnus.

1.3. Les boucles non circulaires à fenêtre unique

La forme semi-ovale est de loin la plus courante dans la deuxième partie du Moyen Âge. De la plus simple, à cadre homogène, à la plus complexe, à talons et à traverse distale moulurée, les variations morphologiques sont extrêmement riches. La collection marseillaise en contient neuf exemples fabriqués par fonte (voir **Annexe 4, n°3**).

Une première boucle (**fig. 238, n°1**), à traverse proximale de section circulaire et traverse distale en amande et oblique, présente une déformation dont l'intensité ne peut être que le résultat d'un geste volontaire. Cet objet a été découvert dans un remblai contenant de la céramique du second quart ou de la fin du VI^e s. (Tunnel de la Major), mais sa datation typologique ne correspond absolument pas. Les comparaisons disponibles situent la fabrication de cette boucle entre les X^e-XI^e s. et le XV^e s., mais son matériau et surtout l'orientation oblique de la traverse distale réduisent l'intervalle aux XIII^e, XIV^e et XV^e s. En conséquence, soit cet objet doit être considéré comme une intrusion, soit les céramiques contenues dans ce niveau sont entièrement résiduelles.

Une seconde boucle (**fig. 238, n°2**) présente un cadre cintré de section losangique. Sa traverse proximale est

40 Le décompte pour chaque squelette n'est pas fourni.

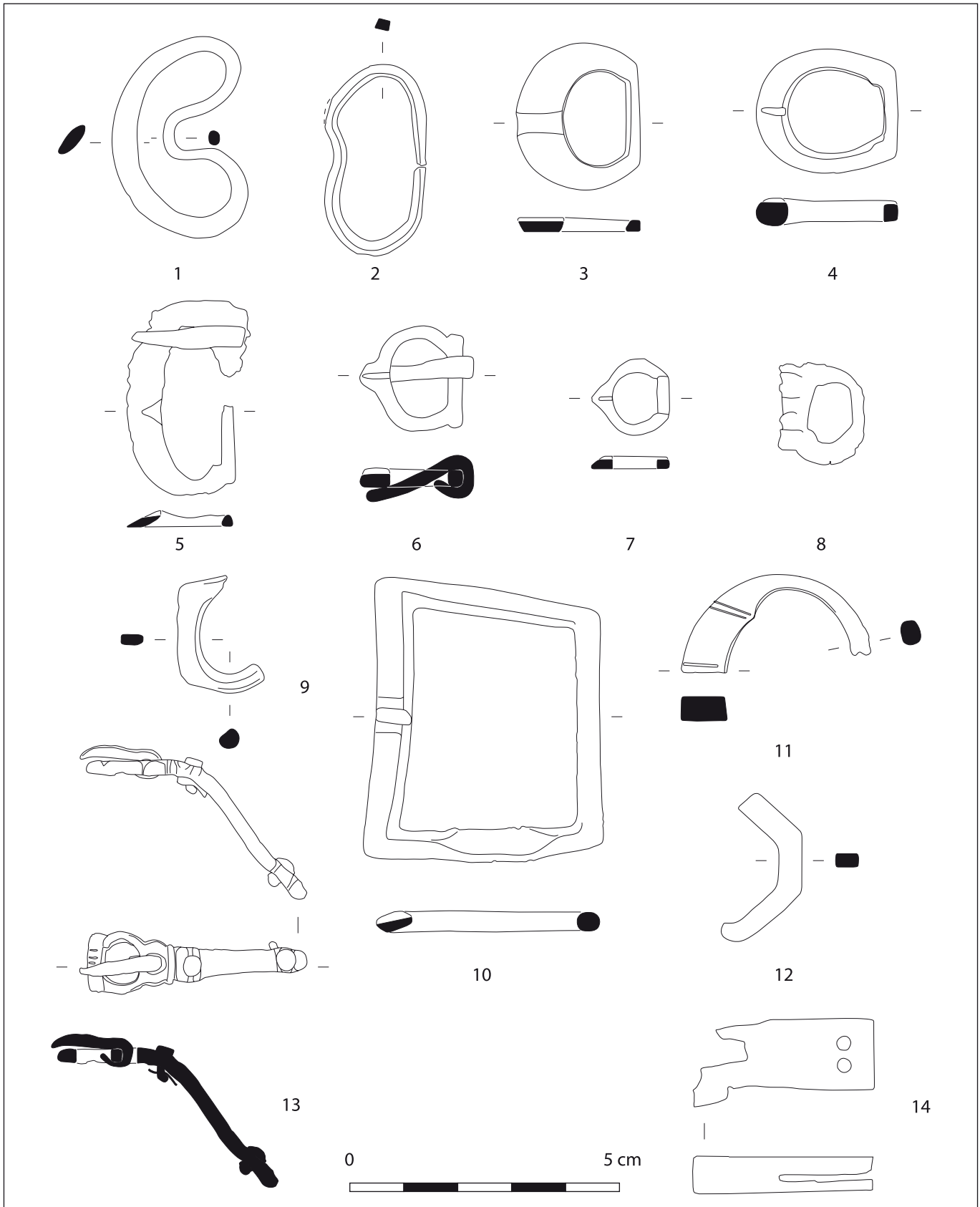


Fig. 238. Boucles non circulaires à fenêtre unique et boucles à chape intégré (1-13 : O. Thuaudet ; 14 : M.-A. Chazottes). 1, 9 : Tunnel de la Major ; 2 : Saint-Victor ; 3 : Pistoles ; 4, 12 : Ilot 24N ; 5 : Ilot 55 ; 6-7, 10-11, 13 : Alcazar ; 8 : place Villeneuve-Bargemon ; 14 : parvis de l'église Saint-Laurent.

cassée en son centre et son cadre porte des traces de limage. Ce tracé, connu dès l'époque gallo-romaine, se perpétue jusqu'au XVI^e s. avec des types très variés. En l'occurrence, l'exemplaire marseillais est fort similaire à une pièce de Rougiers datée de la fin XIII^e-début du XIV^e s.⁴¹ (Démians d'Archimbaud 1980, p. 491, pl. 465, n°38).

La traverse distale du n°3, élargie et plate, conserve des traces de limage au revers, et à l'avant une large dépression longitudinale destinée à recevoir la pointe de l'ardillon. Ce type de boucle, parfaitement connu, dont la diffusion se limite en grande partie au Midi-Pyrénées, au Languedoc et à la Provence est caractéristique du XIV^e s. et perdure peut-être au début du siècle suivant.

L'une des boucles semi-ovales (fig. 238, n°4), plus longue que large, se caractérise par un cadre de section ovale ou, pour la traverse proximale amincie, quadrangulaire, et dispose d'une dépression sur la traverse distale. Les boucles semi-ovales sans talon, plus larges que longues, semblent apparaître au XII^e ou XIII^e s. et se perpétuer jusqu'au XVI^e s. Elles se distinguent globalement en fonction de la zone dans laquelle le cadre outrepassa la largeur de la traverse proximale. Cet objet se rattache au groupe dans lequel cette caractéristique se situe au centre ou dans la zone inférieure. Un spécimen du second quart ou du milieu du XIV^e s. du quartier Sainte-Barbe, à cadre homogène, est la seule autre boucle découverte à Marseille qui puisse se rapprocher de celui de notre corpus⁴². L'élargissement et l'épaisseur de la traverse distale de cette boucle en font un exemplaire atypique.

La boucle n°5, plus large que longue, possède une dépression triangulaire sur sa traverse distale élargie, et un ardillon plat soudé à un amas d'oxydes. Des objets découverts entre autres à l'abbaye de l'Escaladieu (non daté) à Bonnemazon, dans les Hautes-Pyrénées (Platt dir., 1971, p. 38), sur le site de L'Esquerda (hors stratigraphie) à Roda de Ter, en Espagne (Ollich 1976, p. 509), à la Maison forte de Naux (dernier tiers du XIV^e s.) à Colayrac-Saint-Cirq, en Lot-et-Garonne (Ballarin *et al.* 2007, p. 132) s'en rapprochent tout en s'en distinguant par des détails morphologiques. Certaines spécificités morphologiques des boucles 4 et 5 permettent de les situer entre les XIII^e et XV^e s.

Deux boucles semi-ovales de petite taille (fig. 238, n°6 et 7) conservent un ergot triangulaire à dépression destiné à réceptionner la pointe de l'ardillon. La première est à traverse proximale amincie, la deuxième, à talon,

avec des traces d'oxyde de fer indiquant le matériau de l'ardillon. Ces deux petites boucles appartiennent à un type dont l'utilisation est assurée du milieu du XIII^e s. à la fin du XIV^e s. : deux exemplaires similaires ont été retrouvés à Marseille dans le quartier Sainte-Barbe (Vallauri 1997, p. 64, fig. 40, n°4), dans des niveaux de la fin du XIII^e au milieu du XIV^e s.⁴³

Les boucles n°8 et 9 de la fig. 238 présentent une barre au niveau de la partie centrale de la traverse distale, vierge de toute ornementation pour l'une, à décor de bosses pour l'autre. La pauvreté des éléments de comparaison actuellement connus pour la seconde ne permet de proposer qu'un intervalle entre les XIII^e et XIV^e s. Les éléments sont en revanche beaucoup plus nombreux pour la première. Mais ces objets proviennent de contextes mal datés ou de fiabilité incertaine. Là encore, l'intervalle XIII^e – XIV^e s. est le seul à pouvoir être considéré.

La boucle trapézoïdale n°10 (fig. 238), à dépression encadrée de deux moulures sur la traverse distale, présente un aplatissement au centre de la traverse latérale gauche, possible conséquence d'un coup de marteau alors que l'objet venait d'être déposé. La forme trapézoïdale est déjà connue à Colletière, en Isère, dans la première moitié du XI^e s. pour un spécimen en fer (Colardelle, Verdel 1993, p. 212), mais elle ne devient courante qu'aux XIV^e et XV^e s. et passe de mode au cours du XVI^e s. Le modelé et le matériau de la boucle plaident en faveur d'une datation tardive, l'objet ne semble donc pas antérieure au XIV^e s.

L'objet n°11 (fig. 238) pose un problème d'identification. Sa forme peut en effet correspondre à une boucle, mais le tracé de sa rive interne ainsi que la section quadrangulaire de sa « traverse distale », très épaisse pour une boucle en alliage cuivreux, sont atypiques. En outre, des incisions sont disposées symétriquement sur chacune des deux faces principales. Peut-être est-ce un fermail ?

Une dernière boucle (fig. 238, n°12), bien que fragmentaire, se distingue par une angulation du cadre (L reconstituée = 2,4 cm). Il apparaît possible de restituer une forme hexagonale. Cette conformation rare, s'il s'agit bien d'une boucle, est connue par un objet retrouvé lors de fouilles anciennes dans ou à proximité de la Chapelle des Gicons, à Saint-Didier dans les Hautes-Alpes, par un objet bulgare particulièrement orné du plateau de Choumen (Doncheva 2006). Si on en juge par l'évolution morphologique générale des boucles du costume, cet objet ne peut être antérieur à la seconde moitié du XIII^e s., ni postérieur au XVI^e s.

41 La datation stratigraphique est tirée des archives du LA3M.

42 Objet figuré dans Vallauri 1997, p. 64, fig. 40, n°6. Les archives du LA3M ont fournies la datation stratigraphique.

43 Contexte stratigraphique issu des archives du LA3M.

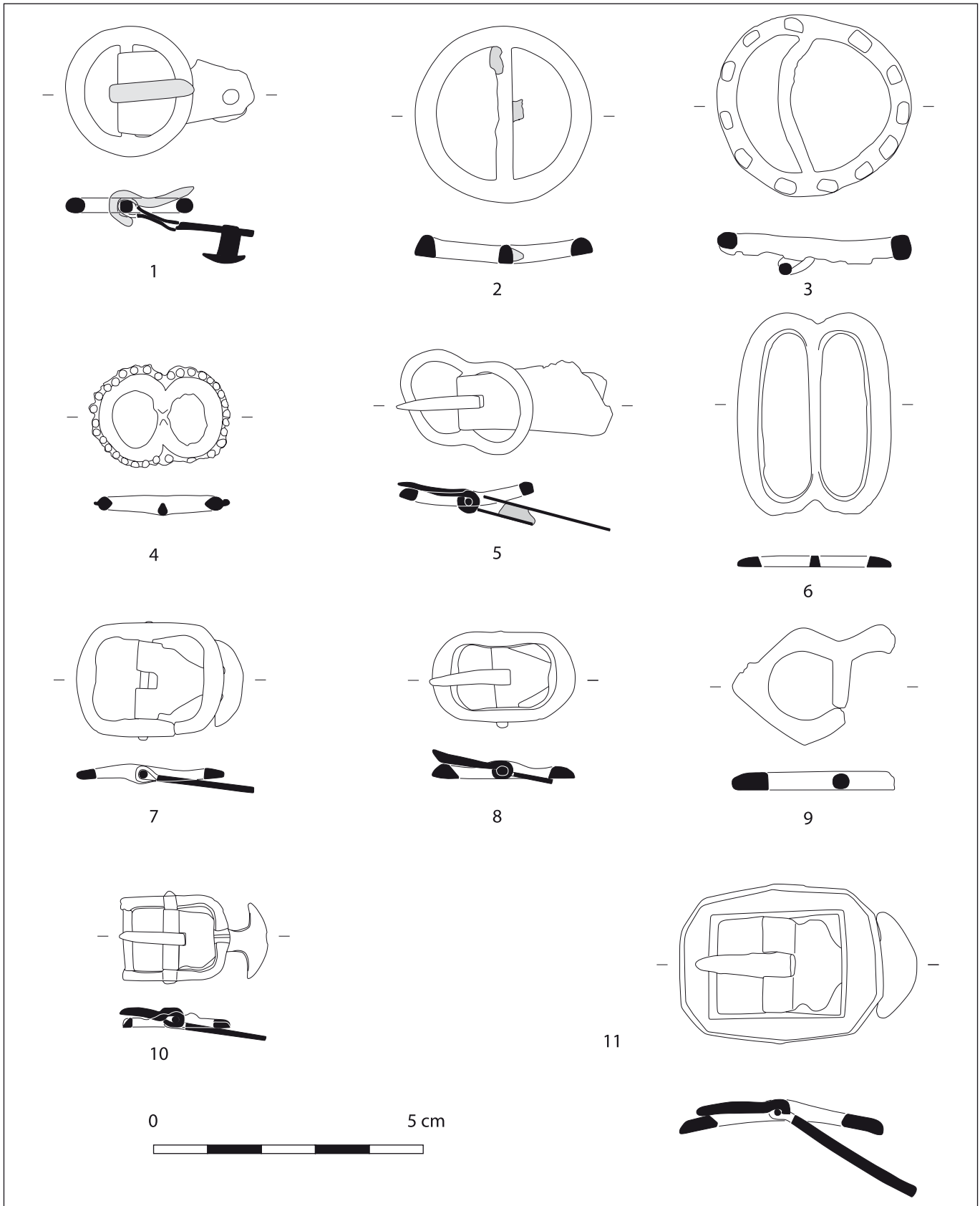


Fig. 239. Boucles à double fenêtre (O. Thuaudet). 1 : Saint-Victor ; 2, 5 : Tunnel de la Major ; 3 : Ilot 55 ; 4, 10 : place Villeneuve-Bargemon ; 6 : rue Leca ; 7, 9 : Alcazar ; 8 : place des Pistoles ; 11 : Esplanade de la Major.

1.4. Les boucles à double fenêtre

Parmi les onze boucles à double fenêtre du corpus (voir **Annexe 4, n°4**), toutes obtenues par fonte, trois d'entre elles sont de forme circulaire et à traverse diamétrale. La plus petite présente un profil plat (**fig. 239, n°1**). Il est concave pour une boucle de taille médiane (**fig. 239, n°2**). Ces deux boucles ont conservé un ardillon en fer ou les traces de sa présence. Une chape est encore rattachée à la traverse diamétrale de l'une d'elles, ce qui est très rare pour ce type de boucle. La tôle s'amenuise vers son extrémité proximale où elle est traversée par un rivet en fer à tête circulaire bombée. Une boucle semblable, à ardillon en fer, trouvée dans une réoccupation de la seconde moitié du XV^e - première moitié du XVI^e s. des thermes gallo-romains de Bliesbruck en Moselle (Clemens, Petit 1995, p. 77), a également conservé une chape terminée en partie proximale, dans le sens de la largeur, par deux petits rivets en alliage cuivreux matés au revers de la tôle. Ils retenaient une lanière de cuir insérée dans la chape, *a contrario* du rivet de la boucle de la collection qui traversait une courroie trop épaisse pour la chape. Les petites boucles circulaires à traverse diamétrale, parfois de profil concave ou convexe sont attestées du XIII^e au XVI^e s. Elles ont servi à fixer la ceinture, mais également les chaussures et, si l'on en croit E. Blanche, les éperons (cité dans Egan, Pritchard 2002, p. 65). Un usage dans le harnachement est envisageable étant donné le calibre de la lanière auquel est encore accrochée la boucle **n°1**. La **n°2** appartient à un type beaucoup moins bien connu, dont les quelques exemplaires sont répertoriés entre les XIII^e et XV^e s. Une troisième boucle circulaire à traverse diamétrale (**fig. 239, n°3**), de plus grande dimension, déformée, est recouverte à l'avant, sur tout son pourtour, de pastilles ovales. Deux boucles à pastilles circulaires mais à digitations en bordure, avec une chape, ont été découvertes en Italie dans un contexte de la seconde moitié du XIII^e s. et deux autres, sans chape, sont mal datées (Piuzzi 1998, p. 281-282, 285 ; Piuzzi *et al.* 2003, p. 98 ; Piuzzi 2003, p. 175).

La première des trois boucles à double fenêtre ovale symétrique retrouvées à Marseille, est en matériau blanc, vraisemblablement un alliage étain-plomb. Elle est ornée au bas d'un gradin (**fig. 239, n°4**) et, en bordure du cadre, d'une série de bossettes disposées symétriquement sur les deux faces (**fig. 239, n°4**). Elle appartient à un type attesté à Avignon (Impasse de l'Oratoire) par huit exemplaires, dont quatre ornés de manière identique à celle-ci. À l'exception d'un spécimen daté du XIV^e s. – vraisemblablement de la deuxième moitié –, tous les objets avignonnais ont été retrouvés hors stratigraphie ou dans des couches superficielles. Des boucles

similaires, mais sans décor, sont recensées à Londres de la deuxième moitié du XIV^e s. à la première moitié du siècle suivant (Egan, Pritchard 2002, p. 86-87). L'une d'elles, de la première moitié du XV^e s., est identique à notre exemplaire et conserve un fragment de lanière de cuir autour de sa traverse médiane. Ces boucles, qui ont parfois gardé leur ardillon en fer, sont interprétées comme des boucles de chaussure (Egan, Pritchard 2002, p. 86). La boucle en alliage cuivreux **n°5**, légèrement concave et déformée, est encore rattachée à sa chape qui contient des fragments de tissu. Les boucles à double fenêtre ovale sont actuellement attestées de la première moitié du XI^e s. au XVIII^e s. Aucune caractéristique ne permet d'avancer pour le moment une datation. La boucle **n°6** présente la particularité d'être bien plus large que longue. Les boucles de ce type se rencontrent de temps à autre à la toute fin du Moyen Âge ou à l'Époque moderne, mais rares sont celles qui présentent un tel rapport de proportions. Un spécimen (L x l = 3,5 x 4,5 cm) hors stratigraphie, et à profil plus quadrangulaire, du Castello di Montereale Valcellina (Frioul-Vénétie julienne), en Italie (Piuzzi 1987, p. 144), pourrait s'en rapprocher. Peut-être faut-il y voir, comme pour certains exemplaires de plus grande taille, une boucle de courroie de suspension de fourreau d'épée, comme les identifient R. Whitehead (2003, p. 56-57) et G. Bailey (1993, 2001², p. 24-25), et qu'ils datent du XVII^e s. Cette interprétation, de même que la datation typologique proposée – les objets n'ont pas de contexte stratigraphique connu – est à prendre avec prudence. Les publications présentant des boucles du costume moderne en contexte bien documenté sont peu nombreuses. Dans le cas présent, il paraît évident que la boucle **n°5** a été déposée en même temps que le corps des pestiférés. Cet objet ne peut de toute manière pas être antérieur au XVI^e s. d'après les données actuelles sur l'évolution morphologique des boucles.

Un sol du site de l'Alcazar a livré une boucle à double fenêtre semi-ovale (**fig. 239, n°7**). Sa chape, dont une petite partie affinée a été enroulée autour de la traverse médiane en fer puis soudée par martelage, se termine en ancre. Une boucle plus étroite (**fig. 239, n°8**) a été découverte dans une tranchée de récupération de mur datée des V^e-VI^e s. par la céramique (Les Pistoles). Étant donné la morphologie de la boucle, il ne peut s'agir que d'un élément moderne. Cet objet conserve un ardillon et une chape dont l'extrémité cassée devait se terminer en ancre. Cet élément qui vient se fixer dans la lanière, le tissu ou le cuir à refermer, est d'après Fr. Doré utilisé à la fin du XVII^e et au XVIII^e s. (2008, p. 18). Il constitue avec le cadre et la traverse médiane, une boucle à système, accessoire qui n'est alors plus que rarement utilisé pour la ceinture, mais plutôt employé pour la fermeture

des cols, des chaussures et des culottes ou encore parfois à la décoration des chapeaux (Doré 2008, p. 20). Ces boucles apparaissent en Angleterre et sont diffusées avec un léger décalage en Europe continentale. La forme du cadre de nos objets est, selon R. Whitehead, celle d'une boucle de chaussure, attribuable aux années 1660-1720 (Whitehead 2003, p. 100). D'après le catalogue de G. Bailey ce type est datable de fin XVII^e - début XVIII^e s., même si quelques exemplaires peuvent être plus tardifs : milieu-fin du XVIII^e s. (Bailey 2005, p. 4-12). Pour Fr. Doré, cette forme de cadre est largement employée en France de la fin du XVII^e au milieu de XVIII^e s. (Doré 2008, p. 14). À l'échelle régionale, un exemplaire de ce modèle est recensé à Avignon (Place de la Principale) et un autre sur la colline du Château à Nice (Thuaudet à paraître).

La boucle **n°9** est issue du même contexte que l'objet **n°7** (Alcazar). Son tracé angulaire rappelle celui d'une boucle retrouvée dans un silo comblé au XVII^e s. du vieux village de Jouques, dans les Bouches-du-Rhône (Meyer 2006, p. 79).

Une boucle à double fenêtre asymétrique (**fig. 239, n°10**), l'une semi-ovale, l'autre quadrangulaire à traverse distale amincie, appartient à un type qui apparaît vers le milieu du Moyen Âge en adoptant plusieurs variantes. La plupart d'entre elles sont fixées à une chape ou à une lanière par l'intermédiaire d'une traverse droite amincie, opposée à celle arrondie (Barrère 1999, p. 825, fig. 1, n°10). L'ardillon, quant à lui, est installé au milieu de la traverse médiane au moyen d'un retrait. Quelques boucles vraisemblablement destinées à des éperons sont retenues par la traverse médiane (Colardelle, Verdel 1993, p. 214, fig. 11 et 12). L'exemplaire marseillais est l'héritier direct de ces deux modes de fixation. Signe évident de sa filiation, il a conservé l'amincissement et un certain arrondi de la section de la traverse droite, dont la fonction originelle était de faciliter le mouvement de rotation. Il a également gardé la traverse médiane sans cantonnement des bouclettes d'éperon. Curieusement, le montage de la chape et de l'ardillon a été réalisé à l'envers, comme le montrent les dépressions dégageant une moulure centrale, moulure destinée à accueillir la pointe de l'ardillon. Cette boucle à système appartient à un type répandu en Angleterre entre 1660 et 1720 (Whitehead 2003, p. 97), et entre la fin du XVII^e et le milieu du XVIII^e s. en France (Doré 2008, p. 14).

Le cimetière moderne de la cathédrale (Esplanade de la Major) a livré une unique boucle (**fig. 239, n°11**), à double fenêtre quadrangulaire à pans coupés et chape mobile terminée en ancre. L'ardillon incomplet, auquel est encore accroché un fragment de cuir à œillet, repose sur un cadre dont la forme serait connue de 1765 à 1820 (Doré 2008, p. 15).

1.5. Des ardillons isolés

Quelques ardillons confectionnés par mise en forme d'un fil ou d'une tôle épaisse ont été trouvés isolés (voir **Annexe 4, n°5**) : l'un de type tige (**fig. 240, n°1**), l'autre plutôt plat (**fig. 240, n°2**), décoré de deux incisions à la jonction du nœud et de la tige. Cette ornementation se rencontre encore aux XIV^e et XV^e s.

Un ardillon isolé en alliage cuivreux (**fig. 240, n°3**) rappelle par la présence d'un fragment de tige en fer dans son nœud qu'un certain nombre de boucles en fer n'ont pu être prises en compte.

1.6. Les mordants et chapes isolés

Le nombre de chapes et de mordants retrouvés est particulièrement restreint (voir **Annexe 4, n°6**). Pour les chapes, citons tout d'abord un spécimen entier, confectionné par pliage d'une tôle préalablement découpée (**fig. 240, n°4**). Bien que les exemplaires de si petite dimension avec rivet isolé soient rares dans la deuxième partie du Moyen Âge, on en retrouve parfois attachées à des boucles servant à la fixation des éperons ou des chaussures (Colardelle, Verdel 1993, p. 214, fig. 11 et 12 ; Lebole di Gangi 1993, p. 468, fig. 4, n°12). Les fouilles réalisées au château de Mornas dans le Vaucluse ont livré un objet similaire dans un contexte du XV^e-XVII^e s. (Goury 1983, pl. 9). Un possible fragment a été collecté hors stratigraphie lors des fouilles des Pistoles de 1989. Son extrémité proximale est découpée de deux triangles, chose très courante à la fin du Moyen Âge, mais elle ne présente pas de rivets de fixation comme d'ordinaire. Il subsiste donc un doute quant à l'identification de cet objet.

Un premier mordant est constitué de deux tôles brisées à leur extrémité distale et reliées en partie proximale par un fort rivet à tête bombée et par une contre-rivure circulaire plate (**fig. 240, n°5**). La face supérieure, recouverte de dorure à l'exception du rivet où elle a disparu, est ornée sur trois cotés d'une ligne de zigzag. Ce décor est très répandu du XIII^e au XV^e s. mais se rencontre déjà antérieurement. Des fibres de tissu sont encore conservées à l'intérieur du mordant.

Les fouilles de l'abbaye Saint-Victor ont livré deux mordants. L'objet **n°6** (**fig. 240**) est constitué de deux tôles, dont une incomplète, fixées grâce à deux rivets en fer. Une tôle intermédiaire de renforcement est visible en partie distale. Obtenu par pliage d'une tôle, un deuxième mordant (**fig. 240, n°7**) est traversé par une plaquette en forme de U dont les extrémités sont matées au revers. Deux rivets ont assuré la fixation sur une lanière de tissu dont il reste de nombreux fragments. Un décor incisé

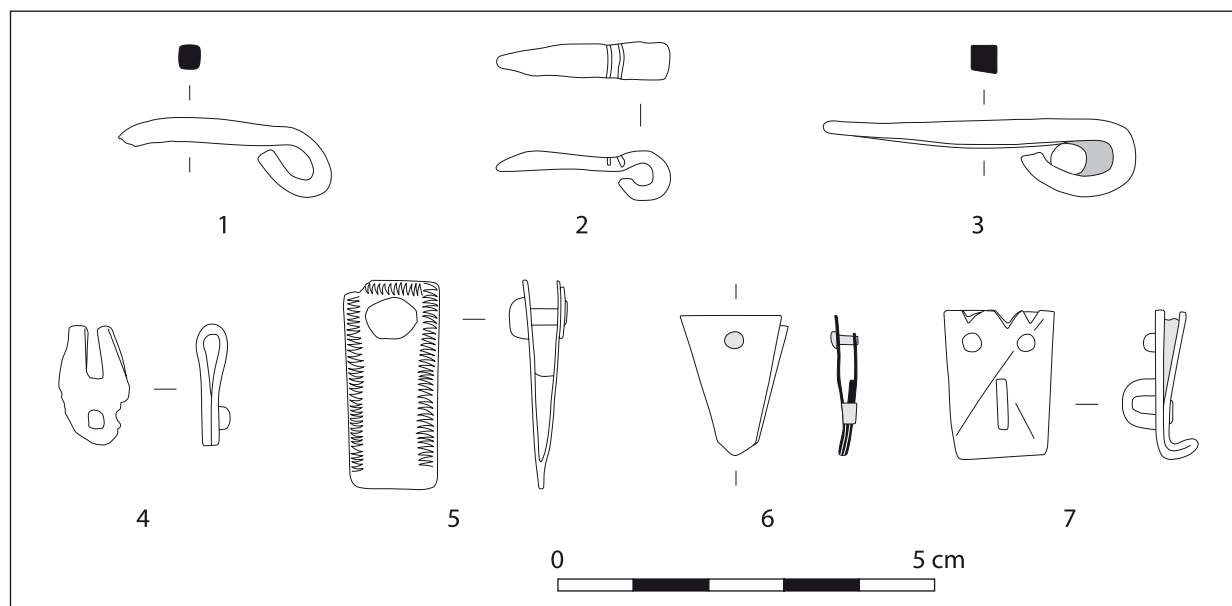


Fig. 240. Ardillons, chape et mordants (O. Thuaudet). 1 : Ilot 55 ; 2 : Puget III ; 3, 5 : Alcazar ; 4 : place de la Providence ; 6-7 : Saint-Victor.

indéterminé semble avoir couvert l'avert de l'objet selon une disposition en X. Le bord proximal est découpé de trois triangles, opération réalisée après repli de la tôle principale comme le montre l'entaille de la partie revers.

D'après les observations effectuées jusqu'à présent sur l'ensemble des mordants et des chapes retrouvés dans les fouilles provençales, il apparaît que ces tôles sont régulièrement retouchées à la lime après pliage afin de faire coïncider les bords entre eux. C'est le cas, notamment, lorsque les découpes sont complexes ou l'empilement de tôle important.

2. Les boucles à chape intégrée

Les boucles à chape intégrée constituent un groupe à part, du fait de leur conformation particulière, mais également par une certaine rareté qui rend très difficile l'analyse typologique lorsqu'elles ne présentent pas de caractères propres à des types à chape mobile. L'iconographie, les sources archivistiques et littéraires se révèlent pour le moment muettes. Il n'est pas exclu que ces boucles aient eu quelques usages spécifiques.

2.1. Une boucle en alliage cuivreux à chape intégrée (O. Thuaudet)

La boucle n°13 (voir **Annexe 4, n°7**) (**fig. 238**), à cadre semi-ovale et traverse distale à barre décorée de cinq rainures (trois visibles sur le dessin), est rattachée à une chape inamovible traversée à chacune de

ses extrémités par un rivet. L'ensemble est le résultat d'une fonte. Une perforation à proximité de la fenêtre de la boucle permet le passage d'un ardillon de bonne taille obtenu peut-être par fonte et rajouté après coup. L'un des rivets conserve encore la rondelle qui assurait une meilleure fixation à la lanière. Cette boucle a été retrouvée dans une fosse comblée au milieu ou dans la seconde moitié du XVII^e s. (Alcazar), mais sa datation typologique est toute autre. En effet, deux objets presque identiques, à ardillon de type fil, ont été découverts, l'un avec des traces de dorure au château de Montaldo di Mondovì (Piémont, Italie), dans un contexte du XIII^e s. (Cortelazzo, Lebole di Gangi 1991, p. 225) et l'autre à l'abbaye de Silvacane dans les Bouches-du-Rhône, dans un sol daté de la seconde moitié du XIII^e s. (Fixot, Pelletier 1990, fig. 32). Deux autres objets, à chape peu ou pas moulurée, toujours en alliage cuivreux sont connus sur le site de Brandes en Oisans (XIII^e-XIV^e s.) à l'Alpe-d'Huez en Isère (Bailly-Maître, Bruno Dupraz 1994, p. 128), et à San Domenico al Priamàr (contexte inconnu) à Savone (Ligurie), en Italie (Viara 1996, p. 384). Ces comparaisons permettent de dater l'objet marseillais du courant du XIII^e s.

2.2. Une boucle en os à chape intégrée (M.-A. Chazottes)

La boucle de ceinture en os (**fig. 238, n°14**) du site du parvis de l'église Saint-Laurent (voir **Annexe 4, n°8**) est à chape intégrée : la chape et la boucle constituent une seule entité. La partie reliée au vêtement est conservée

dans sa totalité mais seule l'amorce de la fenêtre de la boucle de ceinture et l'encoche de l'ardillon sont encore en place. La chape, de forme et de section quadrangulaires, est fendue dans son épaisseur, dans le sens longitudinal. Elle comporte par ailleurs, deux perforations circulaires perpendiculaires à son axe.

Vierge de tout décor, cet élément de costume du bas Moyen Âge extrait d'une matrice paraxiale façonnée à la scie et au ciseau, connaît plusieurs parallèles de chronologie similaire et de morphologie identique. Des objets particulièrement intéressants et bien conservés proviennent des fouilles du Collège Mignet à Aix-en-Provence et sont datés du XIV^e s. Les fouilles du village médiéval de Goltho en Angleterre (Beresford 1975, p. 78, n°4-5) et celles du Kiosque à Douai (Chaoui-Derieux 2010, p. 68, fig. 9) livrent également des exemplaires analogues. La seule distinction entre ces boucles et celle de la cité phocéenne concerne l'apposition d'un décor de gorges incisées.

À la même période, il devait également coexister un deuxième type de boucle : celui à chape et boucle articulée. Les chapes rectangulaires de ce type sont plus longues que larges, et les objets du XV^e s. découverts lors de la fouille du Marais-Vert à Strasbourg en sont des témoins (Maire 1990, pl. 2, n°F). Tout comme le premier type, ces pièces ne comportent que quelques gorges en V parallèles entre elles et perpendiculaires à l'axe.

Ces éléments de ceinture se révèlent donc généralement d'une grande simplicité, autant dans la forme que dans l'ornement. Cet aspect plus épuré semble caractéristique des boucles du bas Moyen Âge. En effet, celles de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge comportent une profusion de décor autant sur la boucle que sur la chape. Par ailleurs, au début de la période médiévale, les boucles sont articulées et maintenues par des pièces souvent en fer. Les motifs sont très divers : géométriques sur les boucles mérovingiennes de Berry-Les-Belles-Fontaines dans l'Yonne (Biton, Gaillard de Sémainville 1988, p. 293, fig. 2) ou de d'Esclavolles-Lurey dans la Marne (Lemoine, Rodet-Belarbi, 2010, p. 43, fig. 15), historiés et sculptés sur celles de Saint-Césaire à Arles (*Ibid.*, 2010, p. 38, fig. 7) ou de Saint-Candau dans le Gard (Guyon, Heijmans 2001, p. 218, n°82).

3. Les appliques de lanière ou de vêtement

Une quinzaine d'appliques métalliques et deux exemplaires en nacre ont été dénombrés. L'iconographie, les sources archivistiques et certaines découvertes archéologiques montrent qu'elles furent majoritairement employées sur les lanières et notamment les ceintures et courroies de harnachement. Elles attestent également de

leur emploi, de manière moins fréquente, sur des livres, des aumônières, des gants, des chaussures ou le vêtement de dessus⁴⁴.

3.1. Les appliques métalliques (O. Thuaudet)

Certains des objets étudiés (voir **Annexe 4, n°9**) ont été obtenus par découpe à l'emporte-pièce. Lorsque la matrice de cet outil est en relief, elle emboutit en même temps la tôle et lui donne éventuellement un décor. D'après les recherches menées par N. Thomas, les perforations destinées à la fixation sont réalisées après emboutissage (Thomas 2009, p. 727). Parmi ces objets, les n°6 à 8, 10-11, 15 à 17 ont été obtenus directement par fonte. Très diversifiées dans leur morphologie, la plupart de ces appliques peuvent se répartir entre celles de forme naturelle ou stylisée, celles de forme quadrangulaire ou bien encore celles de forme circulaire.

Les appliques circulaires sont de loin les plus courantes. Les exemplaires découverts à l'Alcazar (**fig. 241, n°1 et 2**) sont bombés ou plats et percés en leur centre. Ce type d'applique se rencontre sur de nombreux sites européens entre la fin du XIII^e s. et la première moitié du XV^e s. Il semble qu'il ne soit pas possible de les confondre avec des contre-rivures. En effet, dans la deuxième partie du Moyen Âge et au début de l'Époque moderne, les contre-rivures en alliage cuivreux conservées au dos d'une applique ou plus rarement d'un autre objet, ne dépassent jamais les 4 mm de diamètre. La date d'apparition des appliques circulaires plates est incertaine. Il en a été découvert un exemplaire à Agrigente en Sicile, dans un contexte semble-t-il antérieur au XIII^e s. (Cavallaro 2007, p. 276). À Rougiers dans le Var, ces appliques se rencontrent dès le début de l'occupation du site, soit à la fin du XII^e ou dans la première moitié du XIII^e s. (Démians d'Archimbaud 1980, p. 510). Un exemplaire plus ancien (dernier quart du X^e-1^{er} tiers du XI^e s.) a été retrouvé sur la motte de Niozelles dans les Alpes-de-Haute-Provence (Mouton 2003, p. 211). Mais son identification reste incertaine car son diamètre (2,1 cm) et celui de sa perforation (0,45 cm) sont assez importants. L'applique **n°2** se distingue de la précédente par son bombement, créé par emboutissage. Elle a conservé son rivet et son contre-rivet circulaire, légèrement concave. Cette forme apparaît dans la première moitié du XIV^e s. et continue d'être employée jusque semble-t-il dans la première moitié du XVI^e s.

L'applique **n°3** (**fig. 241**), d'une forme un peu particulière, ne connaît aucun élément de comparaison

⁴⁴ Se reporter par exemple à Egan, Pritchard 2002, p. 162.

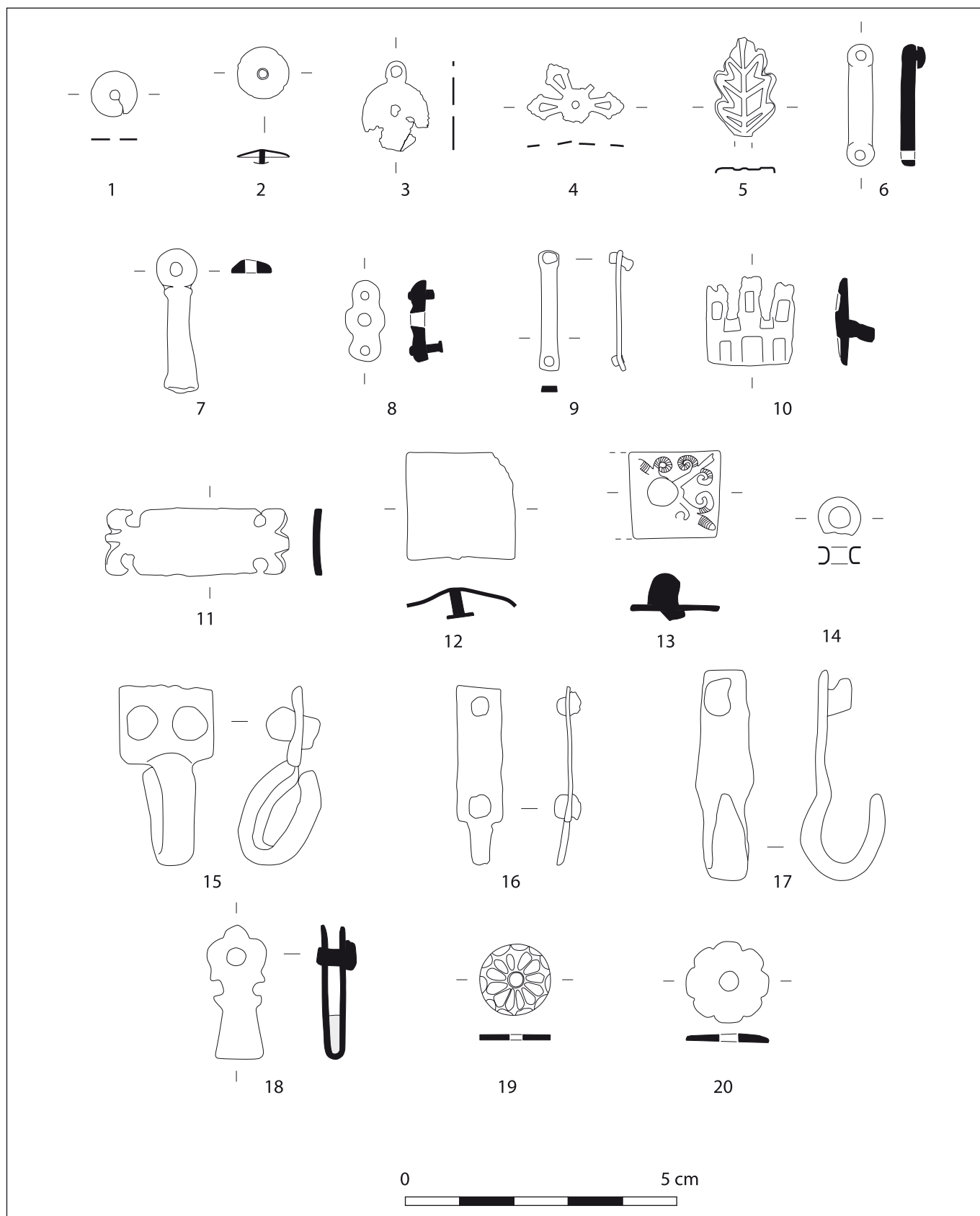


Fig. 241. Appliques de lanière ou de vêtement (O. Thuaudet). 1-2, 6-8, 10-13, 15, 18 : Alcazar ; 3 : place des Pistoles ; 4, 14, 20 : Tunnel de la Major ; 5, 9, 17 : Saint-Victor ; 16 : Puget III ; 19 : Vieille-Major.

dans la bibliographie. Elle est perforée au niveau de son excroissance arrondie (une autre perforation, centrale, a été entraînée par l'oxydation).

L'une des deux appliques à motif végétal (**fig. 241, n°4**) présente la particularité d'avoir des pétales festonnés ajourés – six à l'origine – de forme globalement pentagonale. Ces pétales rayonnent autour du bombement central, perforé pour le passage d'un rivet. Retrouvé dans un contexte moderne, cet objet, quoique sans comparaison connue, ne peut dater que de la fin du Moyen Âge ou du tout début de l'Époque moderne au vu de sa morphologie.

Un fragment de tôle emboutie (**fig. 241, n°5**) porte un décor en forme de feuille (de chêne ?) dont les nervures sont figurées par un surhaussement. L'applique est cassée au niveau de sa base. Un élément similaire en provenance d'un niveau du XV^e ou XVI^e s. du site d'Apcher à Prunières, en Lozère, brisé au même endroit, utilise le même procédé de surhaussement mais pour individualiser les différentes parties de la feuille. À Brandes-en-Oisans à l'Alpe d'Huez, en Isère, une feuille nervurée selon le même principe est datée des XIII^e-XIV^e s. (Bailly-Maître, Bruno Dupraz 1994, p. 128). Une perforation pour rivet est placée à chaque extrémité.

Trois appliques quadrangulaires étroites, à perforations pour rivets traversant opposés, ont été découvertes sur le site de l'Alcazar. L'une d'elles (**fig. 241, n°6**), longiligne et épaisse, entièrement dorée, conserve un rivet à rivure circulaire concave pleine. Elle provient d'un contexte daté du XII^e s. (Alcazar), et constitue la plus ancienne applique étroite et homogène dont la datation soit assurée. Une autre a bien été retrouvée sur le site de Saint-Martin à Chabrillan dans la Drôme, attribuée aux XI^e-XII^e s., mais elle était hors contexte (Rolland 2006, p. 426, n°100). De même, sur le site de Montbaron à Levroux dans l'Indre, une longue applique rectangulaire a été retrouvée dans un contexte de datation incertaine : XI^e-XII^e-début du XIII^e s. (Querrien, Blanchard 2004, p. 123). Ce type d'applique semble disparaître un peu avant le milieu du XIV^e s. et ne doit pas être confondu avec d'autres parfaitement quadrangulaires, parfois avec gradins, dont la datation est postérieure.

La morphologie d'une seconde applique (**fig. 241, n°7**) est proche de bon nombre d'appliques étroites et, notamment d'un type à élargissement central perforé servant d'œillet. Ce type apparaît dans la deuxième moitié du XII^e s. et semble perdurer jusque dans la première moitié du XIV^e s.

La troisième applique (**fig. 241, n°8**) est plus courte mais les différentes parties qui la composent sont légèrement bombées. Une ouverture centrale sert d'œillet. Sa datation correspond à celle de deux autres exemples similaires, l'un découvert à Rougiers dans une couche

mise en place vers 1285-1309/15 (Démians d'Archimbaud 1980, p. 513, pl. 476, n°11), l'autre sur le site de Swan Lane à Londres, dans un contexte daté vers 1270-1350 (Egan, Pritchard 2002, p. 213, n°1155).

Collectée hors stratigraphie à l'abbaye Saint-Victor, l'applique quadrangulaire étroite **n°9** (**fig. 241**), obtenue à partir d'une tôle plate découpée, est traversée par deux rivets en fer. Ce type n'est attesté archéologiquement que par quelques rares spécimens du XIII^e s. mais son utilisation durant une partie du XIV^e s. est fort probable.

L'applique **n°10** (**fig. 241**) prend la forme d'un château à deux tours d'angle et donjon central. Une dépression dans la partie inférieure figure une porte. Sa surface à l'avers porte des traces de dorure. Un rivet intégré assurait la fixation au revers. Des objets plus frustrés du second ou du troisième quart du XIV^e s. ont été découverts sur le site du château de Pymont dans le Jura (Pymont 1993, fig. 70, n°1915, 1981, 1987), un exemplaire datant de la fin du XIII^e ou du milieu du XIV^e s. au village de Dracy à Baubigny en Côte-d'Or (Piponnier 1975, p. 159), et un spécimen du XIV^e s. à la Grange du Mont à Charny dans le même département (Beck 1989, p. 73).

Un objet avec des traces de dorure (**fig. 241, n°11**), légèrement bombé, est composé d'une fleur de lys de part et d'autre d'un corps central rectangulaire. L'attache s'effectuait sans doute grâce à quatre rivets disposés entre les feuilles latérales des fleurs et la partie principale. Le motif de la fleur de lys se rencontre sur quelques appliques de costume médiévales datées du XIV^e s.

Deux appliques quadrangulaires, l'une entière et bombée (**fig. 241, n°12**), à rivet brasé au revers, à contre-rivet circulaire plat (e tôle = 0,07 cm), l'autre fragmentaire (**fig. 241, n°13**), à rivet traversant et tête à capuchon (e tôle = 0,11 cm), ont été découvertes à l'Alcazar. L'objet **n°13**, incomplet, est orné d'un motif de quatre fleurs de lys rayonnantes sur fond doré – la corrosion en a fait disparaître une. De petites rainures conservées par endroit occupent l'intérieur. L'observation des traces montre qu'un poinçon a été nécessaire à la réalisation du décor.

L'œillet **n°14**, une tôle emboutie au moyen d'une emboutisseuse (**fig. 241**), est constitué d'une unique tôle emboutie, insérée en force dans une perforation, à moins que le support n'ait été en cuir, auquel cas la mise en place s'est effectuée par assouplissement à la vapeur d'eau ou à l'eau bouillante. Cet objet appartient à l'Époque contemporaine.

Trois appliques ont été employées pour la suspension à la ceinture d'une bourse, d'une aumônière, d'un couteau ou de tout autre objet (**fig. 241, n°15 à 16**). Le **n°15** est constitué d'une plaquette quadrangulaire traversée par deux rivets à tête bouletée, et terminée par

un crochet. La datation de son contexte concorde avec la chronologie de ce type dont la plaque est généralement de plus grande longueur. De différentes tailles, avec deux ou quatre rivets, les exemplaires de ce modèle se caractérisent par un crochet bien plus épais que la plaque support. Le spécimen le plus ancien connu actuellement (**fig. 241, n°16**) provient du comblement de la tranchée de fondation du rempart de la fin du XII^e ou du début du XIII^e s. (Puget III). Sa plaque, assez étroite, est traversée par deux rivets à tête hémisphérique. De son crochet, il n'est conservé que le départ. L'applique **n°17 (fig. 241, n°17)** se distingue par son rivet intégré, mais un deuxième situé au-dessus de la jonction avec le crochet peut avoir disparu. Ce type d'applique de suspension est attesté jusqu'à la fin du XIV^e ou le début du XV^e s.

La dernière applique métallique, le **n°18 (fig. 241)**, constituée d'une unique tôle pliée et découpée, est traversée par un rivet en partie proximale et retient des restes de cuir. Cet objet est d'interprétation incertaine : peut-être s'agit-il d'une applique de suspension.

3.2. Les appliques en nacre (M.-A. Chazottes, O. Thuaudet)

Deux appliques circulaires en nacre (voir **Annexe 4, n°10**) – de costume ? –, perforées en leur centre (**fig. 241, n°19 et 20**), ont été confectionnées par meulage de pièces de matière première préalablement découpées⁴⁵. L'objet **n°19** présente de légères dépressions semi-circulaires en bordure, elles sont ovales et disposées en corolle au centre. Obtenues par meulage, elles créent une irisation tout juste perceptible selon l'angle de la lumière et de l'observateur. Après passage à la meule, l'applique **n°20**, aux faces lisses, a été taillée avec un outil tranchant pour lui apporter sa forme octolobée.

4. Les éléments de fixation du costume

La boucle est sans doute le moyen de fixation le plus courant au Moyen Âge. Mais selon le type de vêtement ou d'accessoire – par exemple les chaussures et les aumônières – et la mode du moment, d'autres éléments de fixation comme les boutons, les lacets, les épingles, les agrafes et des chaînettes pour la suspension viennent compléter et/ou agrémenter le costume.

⁴⁵ Processus décrit par E. de Valicourt dans l'édition refondue du t. 1 de son *Nouveau manuel complet du tourneur ou traité théorique et pratique de l'art du tour* paru en 1846 à Paris à la Librairie encyclopédique de Roret, p. 118-119.

4.1. Les boutons

Les boutons de la collection peuvent être rangés en deux grandes catégories basées sur leur moyen d'attache au support : les boutons à trous dont le corps est cousu directement ; les boutons à bélière fixés par l'intermédiaire d'une petite tige ou tôle formant un anneau rattachée au corps du bouton.

4.1.1. Les boutons à trous (M.-A. Chazottes, O. Thuaudet)

Les boutons à trous sont attestés archéologiquement à partir du XIII^e s., peut-être dans la deuxième moitié de ce siècle. Jusqu'au XVI^e s., ils comptent deux perforations, plus rarement trois ou quatre, mais sont peu fréquents. Ils sont fabriqués dans des matériaux assez variés : alliage blanc, schiste, os, tesson réutilisé, tôles en alliage cuivreux. Leur proportion augmente au XVII^e s. et le modèle à quatre trous devient majoritaire aux XIX^e et XX^e s. L'os, la nacre et le corozo sont de loin les plus employés. Ils sont remplacés au cours du siècle dernier par les plastiques et les résines. La morphologie des boutons étudiés ici est très variée et les documents rassemblés jusqu'à présent ne permettent pas d'en proposer une typo-chronologie assurée (voir **Annexe 4, n°11**).

Le corpus marseillais comprend neuf boutons en os à quatre trous, découverts dans des comblements de fosse ou de cuve généralement mal datés, situés entre le milieu du XVII^e s. et le début du XX^e s. Ces boutons proviennent des sites de l'Alcazar et du Tunnel de la Major. Ils peuvent être scindés en trois ensembles. Le premier contient les spécimens à revers bombé et couronne prononcée, plate ou légèrement arrondie, voire absente (**fig. 242, n°10, 11, 13, 15**). Leur diamètre est compris entre 1,7 et 1,8 cm pour 0,19 à 0,27 cm de hauteur. Le deuxième groupe rassemble les boutons à un revers plat formant, au niveau de la jonction avec l'avers, un arrondi ou un angle aigu (**fig. 242, n°8, 9, 14, 17, 18**). Ils mesurent entre 1,5 et 2 cm de diamètre pour 0,2 à 0,29 cm de hauteur. Le troisième ensemble est constitué d'un seul bouton, le **n°19**, de 0,28 cm de haut, à face supérieure bombée et revers légèrement concave. Il a été retrouvé hors stratigraphie (Ilot 24 N).

Ces boutons peuvent être taillés dans une matrice paraxiale résultant du débitage de la diaphyse d'un os long, ou d'une rondelle sciée perpendiculairement à l'axe longitudinal. Ces éléments de costume ont également pu être prélevés dans une côte comme l'attestent des déchets de fabrication, notamment sur le site de l'Alcazar (cf. § 14). Des traces de râpe ont été relevées au revers du **n°9** et au centre du revers du **n°13**, signe d'une mise à niveau de la matière avant le détourage.

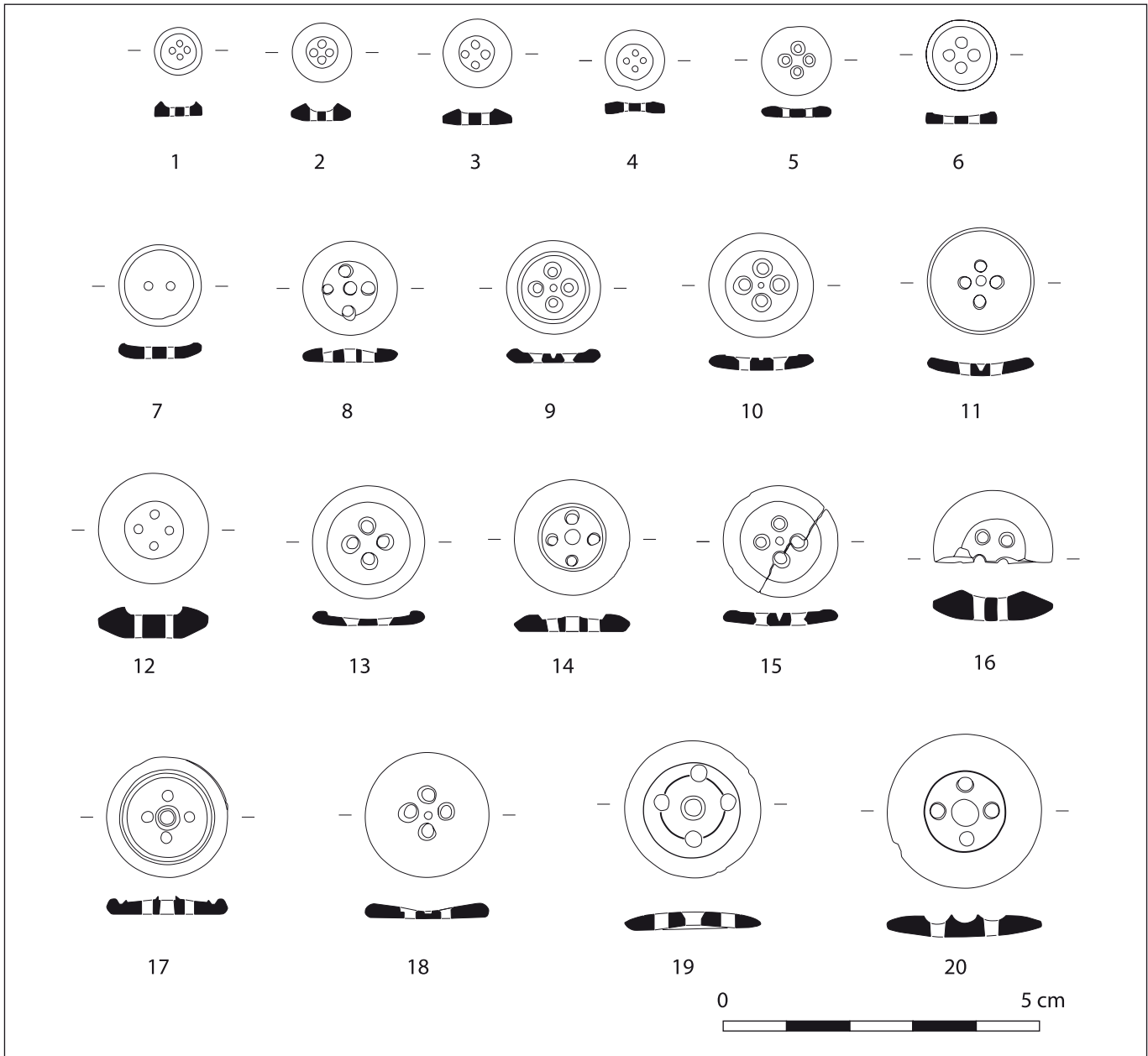


Fig. 242. Boutons à trous (O. Thuaudet). 1, 3-5, 7-10, 13-17, 20 : Tunnel de la Major ; 2 : place Villeneuve-Bargemon ; 6, 11, 18 : Alcazar ; 12 : rue Trinquet ; 19 : Ilot 24N.

Les spécimens n°8 et 14 présentent de la matière spongieuse au revers.

L'ensemble des pièces présente des traces de tournage. Quelques-unes conservent encore au centre de la face avers (fig. 242, n°9, 15, 18) ou sur les deux côtés (fig. 242, n°10 et 11) la marque laissée par une pointe. Des marques de détournage sont visibles sur les deux faces (fig. 242, n°10, 17) ou seulement au revers (fig. 242, n°8, 13, 14) de certains exemplaires. Cette étape de fabrication permet le détachage des boutons de leur plaquette

d'extraction mais également la création des bombements, de concavités et d'incisions (fig. 242, n°19).

Les boutons n°8, 14, 17 et 19, perforés en leur centre, correspondent peut-être à une deuxième technique. Chr. Vallet mentionne dans son article consacré à l'atelier de fabrication de perles et de boutons de la place de la Motte de Limoges, l'utilisation d'une mèche à trois pointes : deux pointes latérales découpent le contour du bouton selon l'axe donné par une mèche centrale, qui elle-même perce au fur et à mesure l'os de part en part (Vallet 2002, p. 146-147). Sur les objets n°14 et 17, un

arrachement lamellaire positif est conservé au niveau de la tranche, ce qui signifie que l'artisan n'a pas achevé le détourage et que le bouton a été extrait de la plaquette par pression.

Une fois l'ébauche détachée de sa plaquette, le fabricant fore l'objet pour réaliser les trous, comme le montre l'empiètement sur la couronne du n°8. Les boutons n°9, 10 et 15 montrent des traces de perforation des trous depuis les deux faces, alors qu'elle s'effectue ordinairement à partir de l'avvers. L'observation de ces trois objets révèle que le forage depuis le revers n'est réalisé que pour compléter celui de l'avvers.

L'étude de tous ces boutons en os établit que la plupart d'entre eux, si ce n'est la totalité, ont été tournés des deux côtés. Pour les boutons des groupes 2 et 3, le tournage du revers est limitée à la bordure, pour ceux du groupe 1, il participe pleinement à la mise en forme.

Six boutons à trous en nacre ont été collectés dans des niveaux de la fin de l'Époque moderne ou contemporaine (fig. 242, n°1, 4, 5, 6, 7, 20). Ils présentent tous une dépression centrale concave accueillant deux ou quatre perforations. Le spécimen n°20 se distingue par une légère gorge en avant de la dépression et qui la souligne du même coup, ainsi qu'un bombement à cuvette centrale. La nacre est d'une couleur blanche (fig. 242, n°1, 5, 6) à violacée soutenue (fig. 242, n°20) en passant par le violet pâle (fig. 242, n°4) et par un mordoré tirant vers le violet (fig. 242, n°7). Les effets d'irisation sont très variés. Quelques boutons ont conservé au revers une portion plus ou moins importante de coquille. Elle est de couleur brune pour le n°4 et gris-violet sur le n°20 où elle constitue plus de la moitié de l'épaisseur. Il existe plusieurs types de nacre : les objets peuvent avoir été fabriqués à partir d'une huître perlière blanche ou noire ou de coquillages variés, et plus récemment du troca. Beaucoup moins chère que l'huître perlière, cette deuxième matière n'est employée qu'à partir du début du XX^e s. (Fournier *et al.*, 2001, p. 64). Il n'a pas été possible pour le moment de proposer des hypothèses quant à l'origine de la matière des objets évoqués ici.

L'élaboration des artefacts en nacre est d'après la chaîne opératoire décrite par E. de Valicourt dans son *Nouveau manuel complet du tourneur* (Valicourt 1846, p. 118-119) légèrement différente de ceux en os. Néanmoins, la première étape du travail s'appuie toujours sur le choix de la matière première. L'artisan débite ensuite le coquillage en carrés, au moyen d'une scie fortement trempée en raison de la dureté du matériau. Seule une partie du coquillage originel est utilisable du fait de sa conformation. Pour donner aux pièces leur forme ronde, le fabricant utilise une scie annulaire ou un trépan à couronne. Sur une meule à aiguiser continuellement

humidifiée, il finit d'enlever la coquille et aplatit ou arrondit les ébauches. Un linge imbibé d'acide sulfurique est ensuite appliqué pour éliminer le plus possible le calcaire et donner un aspect poli. L'objet est enfin foré et, dans la majorité des cas, la mèche perce le bouton de l'avvers vers le revers. Le bouton n°5 présente même un arrachement lamellaire négatif au revers dû au retrait de la mèche du foret. Cependant, la pièce n°7 comporte des barbes au revers ce qui signifie que le forage a été effectué depuis cette face. Cette même face conserve des traces de taille. À l'avvers, la couronne montre des marques de râpe ou de lime. Des marques de détourage sont également visibles au revers du n°20.

L'emploi du corozo pour les boutons n°2, 3, 12 et 16 (fig. 242) et un dernier exemplaire non figuré, est incompatible avec un contexte antérieur à 1860/1865 (Poirot *et al.* 1992, p. 135). Ces boutons eurent beaucoup de succès parmi les couches modestes de la population en raison de leur faible prix (*Ibid.*, p. 135). Cette matière blanche, dite ivoire végétal, est tirée des noix du palmier *Phytelephas* rencontré dans les forêts amazoniennes. Utilisée par les populations locales, elle n'est connue des Européens que tardivement. La datation des contextes des objets n°2, 3 et 16, vers le milieu du XIX^e s., correspond plus ou moins à celle de l'introduction du corozo dans la fabrication des boutons. Cette datation est peut-être à revoir dans le cas du comblement du silo dans lequel a été retrouvé l'exemplaire n°12 (14 rue Trinquet). Le mobilier céramique indique une datation aux alentours des XI^e-XII^e s., mais il est également possible que le bouton soit un élément infiltré. Aucune trace de fabrication n'est visible sur ces boutons en corozo. À l'avvers, une couronne légèrement bombée ouvre sur une dépression concave généralement profonde, perforée par quatre trous. L'ensemble, hormis le n°3, présente un profil convexe à l'avvers comme au revers, obtenu par une taille manuelle ou par détourage avec un tour. Le forage des perforations n'intervient là encore qu'en dernier ressort. La matière se travaille aisément et se durcit d'elle-même après sa mise en forme.

4.1.2. Les boutons à bélière (O. Thuaudet)

Les boutons globulaires (voir Annexe 4, n°12), tel celui reconstitué sur la fig. 246, n°4, sont réalisés par brasure de deux cupules embouties. Au préalable, une attache, appelée bélière, est passée au travers d'une perforation dans la cupule supérieure, ses extrémités sont ensuite repliées au revers de celle-ci puis brasées. Le diamètre est généralement compris entre 0,8 et 1 cm, la hauteur bélière comprise entre 1 et 1,5 cm. Ce type de boutons, avec ces dimensions, apparaîtrait dès le X^e s. d'après des exemplaires découverts au château

de Montarrenti dans la province de Sienne en Italie (Cantini 2003, p. 174-175, n°23). D'autres spécimens ont été retrouvés dans l'occupation des XI^e-XII^e s. de la tour médiévale de la Collina di San Giorgio à Filattiera (Toscane) en Italie (Cabona *et al.* 1982, p. 352). Cependant, l'espace est resté à l'air libre quelques temps avant d'être recouvert d'une couche de guano, ce qui a pu favoriser les intrusions de mobilier. Ce type de bouton ne devient courant qu'à partir de la fin du XIII^e s. et semble passer de mode dans la première moitié du XV^e s. Deux exemplaires fragmentaires ont été collectés à l'Alcazar, dans un sol de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e s., et dans l'incendie du milieu du XIV^e s. du bourg de Morier (Alcazar). Trois autres proviennent d'un remblai de la deuxième moitié du XIII^e s. (place de la Providence), du remplissage d'une fosse du XVII^e s. (Hospice de la Vieille-Charité), d'un remblai du XVIII^e s. (abbaye Saint-Victor). L'épaisseur de la tôle est de 0,04 ou 0,05 cm. La fouille d'une nécropole italienne du Bas Moyen Âge à San Vito (Frioul-Vénétie julienne) en Italie, a permis la découverte d'objets du même type sur des inhumations, la plupart du temps au niveau des avant-bras (manches ?) ou du bassin (fermeture des braies ?) des inhumés (Amici 1986, p. 253). Des boutons de même constitution mais de dimensions et de formes légèrement différentes apparaissent après le XIV^e s. Un spécimen de construction identique au type précédent mais à cupules côtelées a été découvert sur le site du Tunnel de la Major (**fig. 243, n°1**).

Le bouton **n°2** de la **fig. 243** actuellement déformé mais originellement sphérique, est constitué de deux cupules brasées, en forme de rosace et à décor embouti constitué de points et de cercles ajourés en leur centre. Une ouverture a été pratiquée au sommet de chaque cupule pour permettre leur suspension. Découvert dans un comblement de cuve de la fin du XIX^e ou du début du XX^e s., cet objet pourrait être plus ancien : il est presque identique à un bouton mis au jour sur le site de la ville disparue de Glarentza à Kastro Kyllene (préfecture d'Eleia) dans le Péloponnèse (Barbaritsa 2005, p. 50-51). Ce dernier, collecté dans un cimetière fonctionnant du XIII^e au XVII^e s., est doré et attaché, par l'intermédiaire d'une bélière et d'un anneau, à une agrafe de type « porte de chapelier » (Bertrand 1777, p. 590). Il est interprété comme un bouton, éventuellement celui d'un prélat.

D'autres exemplaires marseillais viennent encore compléter le lot des boutons, dont certains de la toute fin de l'Époque moderne, d'autres contemporains. Deux tôles estampées de motifs floraux (**fig. 243, n°3 et 4**) se fixaient par repli de la bordure de la feuille métallique sur une âme de bois, d'os, de corozo, de métal ou de cuir. Celle-ci était percée de trous au travers desquels passaient les fils textiles. Une de ces tôles figure une fleur

dont les six pétales sont tête-bêche avec des chevrons, le tout séparé par des lignes. L'autre représente des fleurs écloses ou à l'état de bouton dans un cadre cordé. Le relief est, dans les deux cas, en grande partie constitué de petites bosses circulaires ou ovales. L'objet en bois **n°5 (fig. 243)** correspond peut-être à une âme de bouton.

Les exemplaires **n°6 à 8** ne présentent aucune trace d'ornementation. Il n'est pas impossible que ces boutons aient été destinés à l'uniforme militaire : en effet, certains corps de l'armée ou régiments ont parfois disposés de boutons unis (Fallou 1915). Le bouton **n°9** est orné au revers d'un cercle creux, sans doute obtenu par impression. Quant au **n°10**, il porte le décor suivant : un cercle de gros points encadré par deux cercles de petits traits à peine perceptibles. Les objets **n°11 et 12** portent au revers des inscriptions en relief dans un cercle de grènetis. Elles sont relatives aux fabricants et peut-être à la référence du bouton. Il est figuré sur le premier : COULORD* H* STANDARD⁴⁶ suivi d'une figure illisible. Sur le second, on retrouve : LC et PARIS au milieu d'étoiles et au-dessous d'une couronne. Ces boutons ont certainement été obtenus par découpe à l'emporte-pièce et les inscriptions et décors ont été réalisés par emboutissage.

Les boutons **n°13 à 15**, tous découverts dans des contextes du XVIII^e s., sont pourvus d'une courte bélière, brasée au revers d'une plaque circulaire bombée. Dans le cas des **n°13 et 14**, la bélière est fixée à une tôle de forte épaisseur. La base de la bélière du **n°14** est noyée sous la brasure. L'objet **n°15** est fabriqué à partir d'une tôle fortement bombée. Une tension dans l'axe de l'objet a engendré une dépression en son centre et fracturé la bélière brasée au revers. Qu'ils aient un corps bombé ou plat, ces deux formes de bouton se diffusent à partir du XVII^e, peut-être la fin, jusqu'au XIX^e s.

Coulée dans un moule en deux parties se rejoignant au niveau de l'attache, la pièce **n°16**, en matériau blanc, est de type à culot lanterne (**fig. 243**). Il porte un décor d'étoile à cinq branches irrégulières, cerclée par l'inscription NOUS PIONNIERS. Créés par ordonnance royale en 1776, supprimés en 1779, reconstitués en 1792 pour être définitivement supprimés en 1814, les « pionniers » sont dans l'Ancien Régime des soldats destinés à « être employés pendant la paix à des travaux publics et à servir en temps de guerre à la suite des états-majors des armées » (Fallou 1915, p. 124). Ils sont, lors de leur seconde création, affectés avec les sapeurs aux travaux militaires soit en campagne, soit dans les places fortes. Ils sont alors constitués de conscrits qui se sont mutilés pour se soustraire au service, « d'hommes noirs »,

46 Il existe un doute quant à la lecture de la première lettre : C ou G ?

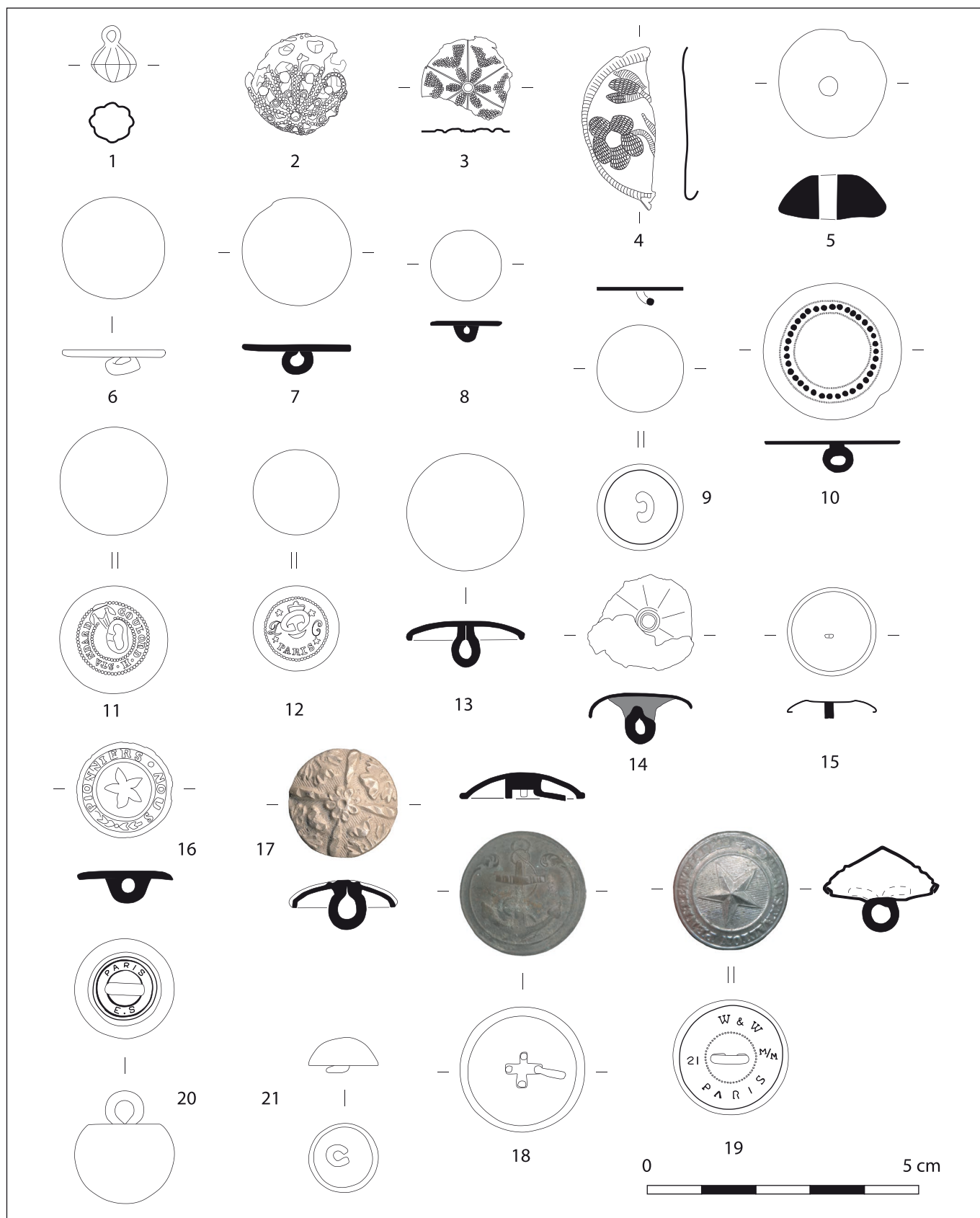


Fig. 243. Boutons à bélière (O. Thuaudet). 1, 7, 13, 20 : Tunnel de la Major ; 2-3, 17, 19 : Alcazar ; 4, 9, 11, 15-16 : Vieille-Major ; 5, 21 : Saint-Victor ; 6 : place Villeneuve-Bargemon ; 8, 14 : Ilot 55 ; 10 : Rocade L2 ; 12, 18 : place des Pistoles.

de prisonniers de guerre (Fallou 1915, p. 124-125). La collection offre là un rare exemplaire de bouton de pionniers car ils sont fort peu connus. L. Fallou rapporte que le 18 mars 1814, il est institué des boutons « en métal blanc empreint du nom des corps de pionniers » mais ceux-ci auraient été dissous avant qu'il leur soit donné la possibilité de les porter (Fallou 1915, p. 125).

La décoration végétale du bouton **n°17 (fig. 243 ; fig. 246)**, quatre fleurs en bordure séparées par des motifs fusiformes aboutissant à une fleur à huit pétales, est obtenue par fonte. Elle est similaire, par son organisation et le modelé du motif sur fond rayé, à un bouton anglais de contexte inconnu (Bailey 2004, p. 66, fig. 9.188). La pièce du corpus comporte une bélière brasée au revers.

L'objet **n°18 (fig. 243)** possède également un corps obtenu par moulage. L'attache qui est brasée semble avoir été de type à culot lanterne. Il est figuré à l'avant une ancre avec sa corde entre deux bourgeons de feuille liés par la même tige. Ce bouton au métal de couleur cuivrée fut porté par l'infanterie de marine entre 1871 et 1900, puis par l'infanterie coloniale du 7 juillet 1900 jusque peut-être 1914 (Fallou 1915, p. 283).

La chaîne opératoire qui a conduit à la réalisation des objets **n°19, 20 et 21 (fig. 243)** est difficile à restituer. Une première tôle emboutie en reçoit une seconde, préalablement traversée par une bélière. Le bord de la tôle supérieure paraît être rabattu sur un gradin de la deuxième. Mais l'absence de noyau interne, si on en juge par la masse de ces boutons, n'explique pas comment la tôle inférieure tient en place lors de cette opération. Possède-t-elle un rebord qui vient se bloquer au contact de la tôle supérieure ?

Le site de l'Alcazar a révélé neuf exemplaires identiques au **n°19 (fig. 243 ; fig. 246, n°2)**, en matériau blanc indéterminé et siglés à l'avant ADMINISTRATION PENITENTIAIRE avec une étoile à cinq branches sur fond rayé. Le revers est orné d'un cercle de points entourant la bélière et d'une inscription étagée, le tout en creux. Ces boutons (d x h = 2,1 x 1,5 cm) ont été retrouvés dans le même contexte que 52 exemplaires identiques mais de plus petite taille (d x h = 1,5 x 1,3 cm). Le libellé au revers mentionne le nom du fabricant (W & W), sa localisation (PARIS) ainsi que la référence du bouton (21 et M/M). Le nombre 21 correspond au diamètre, en millimètres (M/M), de l'accessoire : il est indiqué 15 pour ceux de dimension inférieure. Le motif de l'étoile régulière à cinq branches, sur fond vierge ou rayé, entouré d'une inscription, se rencontre sur des boutons militaires du temps de la Monarchie de Juillet jusqu'au moins le début de la première Guerre Mondiale (Fallou 1915, p. 55, 106-108, 189). Il existe également, non rayé, avec le sigle ADMINISTRATION PENITENTIAIRE sur des exemplaires datés de la Troisième République (Fallou 1915, p. 206).

L'objet **n°14 (fig. 243)** est confectionné à partir de tôles de cuivre ou d'alliage cuivreux. Il porte au revers l'inscription PARIS E.S, marque du fabricant, encadrée par deux cercles, le tout en creux. Sa tôle supérieure débord largement sur celle inférieure.

4.2. Les épingles (O. Thuaudet)

D'un usage courant, l'épingle à tête enroulée (voir **Annexe 4, n°13**) est connue à travers toute l'Europe de l'Ouest sur toutes sortes de sites : cimetière, site castral, ville, village, etc. Ce type apparaît au début du XIII^e s.⁴⁷. Il connaît une forte diffusion et disparaît certainement à la fin du XIX^e ou au début du XX^e s. avec l'apparition des procédés de fabrication actuels. La gente féminine est, à cette époque, grande consommatrice d'épingles métalliques car elles permettent de fixer ou d'ôter avec facilité certaines pièces du costume. On les emploie également pour la couture. Quelques peintures montrent leur utilisation dans la coiffure ou dans le vêtement féminin – par exemple sur un triptyque de Stephan Lochner peint vers 1440 et conservé à la cathédrale de Cologne –, sans que l'on puisse déterminer leur typologie exacte en raison de la petite dimension de leur tête. Retrouvées en contexte funéraire, elles sont interprétées comme moyen de fixation du costume ou du linceul. Sur le site de Brandes-en-Oisans à l'Alpe d'Huez en Isère, M.-Ch. Bailly-Maître a remarqué que la très grande majorité des épingles à tête enroulée provient de l'église, hors de tout contexte funéraire. Elle l'interprète comme un souci de soigner son apparence pour aller à la messe (Bailly-Maître, Bruno-Dupraz 1994, p. 132).

Bien qu'elles constituent un produit de grande consommation et de faible coût, leur fabrication nécessite un grand nombre d'opérations. La chaîne opératoire décrite par Delaire dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, identique à celle des auteurs du chapitre *Art de l'épinglier* paru en 1777 dans le tome VII des *Descriptions des arts et métiers*, n'est pas toujours en adéquation avec le mobilier archéologique⁴⁸.

47 La présence d'une épingle à tête enroulée dans un remblai daté vers 900-1050 dans l'église Saint-Laurent-de-Grenoble est certainement à mettre en relation avec la construction de caveaux modernes et de fouilles archéologiques anciennes qui ont pu polluer certaines couches. Se reporter à Colardelle 2008, p. 232, 237-238. Un autre spécimen a été mis au jour dans le comblement d'une inhumation antérieure au XI^e s. sur le site de Montaigut à Gissac dans le Tarn, mais l'agrandissement du château, qui succède à cette utilisation sépulcrale, au XV^e s., a été suivi de remaniements et de vidanges de sépultures. Voir Hibon *et al.* 2002, p. 144, 146-147).

48 Données en cours de publication.

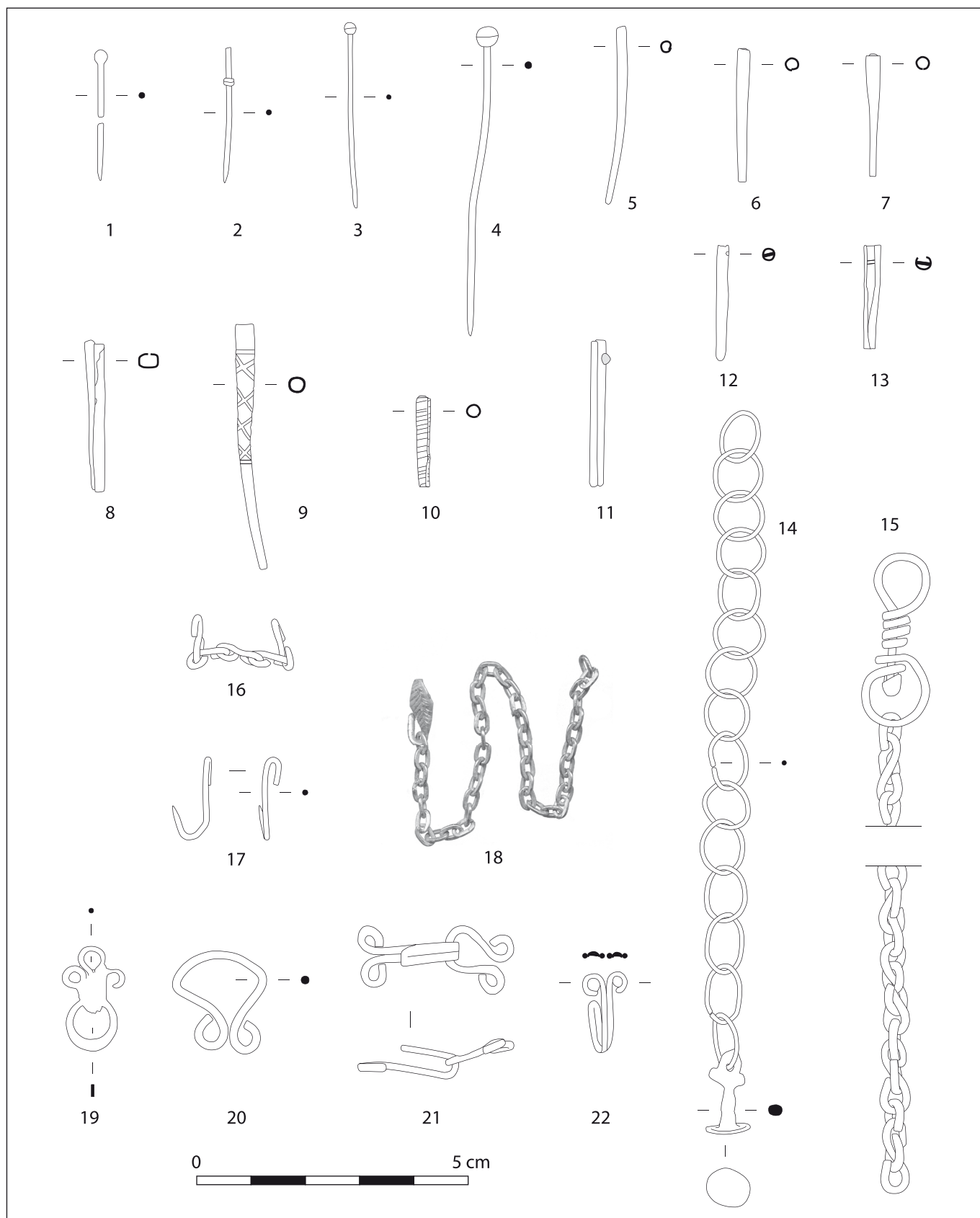


Fig. 244. Épingles, ferrets de lacet, agrafes et chaînettes (O. Thuaudet). 1-2, 6-7, 10-11, 17, 20 : Saint-Victor ; 3 : place de la Providence ; 4, 18 : place des Pistoles ; 5, 12, 19 : Alcazar ; 8 : Tunnel de la Major ; 9, 13, 21-22 : Vieille-Major ; 14 : collège Vieux-Port ; 15 : Bon Jésus ; 16 : la Charité.

Les fouilles marseillaises ont livré un peu moins de 200 de ces objets dans des niveaux du XIII^e au début du XX^e s., pour les trois quarts d'entre eux dans des contextes des XVI^e au XVIII^e s. (**fig. 244, n°1 à 4**). Ils proviennent en majorité de contextes remaniés, d'ossuaires ou de comblements de caveaux. Les exemplaires les plus anciens (XIII^e s.) ont été retrouvés dans des remblais à l'abbaye Saint-Victor et sur le site de Puget III. Les épingles étudiées mesurent entre 2,1 et 6 cm avec un pic autour de 2,5 cm pour un diamètre de la tige compris entre 0,06 et 0,19 cm avec une plus grande concentration à 0,11 cm. L'extrême diversité des contextes ne prête pas à une analyse statistique de ces épingles et de leurs caractéristiques. Quelques fragments d'épingles en fer ont été extraits d'un ossuaire du XVIII^e s. à la Vieille-Major et d'un remblai du XIII^e s. à l'abbaye Saint-Victor, mais soit la tête manque soit elle est trop oxydée, il n'est donc pas possible de vérifier la présence d'une tête enroulée.

Lors de la fouille des pestiférés ensevelis rue Leca (1720-1722), deux épingles en alliage cuivreux ont été retrouvées plantées au niveau du gros orteil de deux femmes. Elles ont été interprétées comme le résultat d'un geste du « croque-mort » dans le but de vérifier la réalité du décès (Dutour *et al.* 1994, p. 194-196, 199-200).

4.3. Les ferrets de lacets (O. Thuaudet)

Les ferrets métalliques en alliage cuivreux sont souvent les seuls vestiges qui attestent de l'existence de lacets en matière périssable (voir **Annexe 4, n°14**). Ces ferrets sont fabriqués par l'enroulement bord à bord, parfois avec un léger chevauchement, d'une mince tôle autour de l'extrémité d'un cordon. Cette tôle peut être laissée telle quelle ou retouchée par un léger martelage du bout inférieur, destiné à en rabattre légèrement ou complètement les bords et à former un arrondi. Une même opération peut être exécutée en partie proximale pour mieux fixer le ferret sur le cordon, mais cela est bien plus rare. Pour consolider la fixation, un rivet est souvent rajouté dans la partie supérieure du ferret. Aucune corrélation n'a pu être établie entre la forme du ferret (conique, cylindrique), son degré de retouche ou sa longueur en fonction de la chronologie. La fragmentation de beaucoup de ces objets et l'oxydation par recouvrement ou nivellement de leur surface rendent souvent difficile la perception de la présence ou de l'absence de rivet. Mais un abrasement avec une brosse à fibre de verre lève généralement le doute. Cependant, après sectionnement, quelques ferrets considérés dans un premier temps comme sans rivet se sont révélés en disposer. Avec une étude minutieuse beaucoup de ferrets mentionnés dans la bibliographie pourraient donc révéler un rivet. Il

existe un déséquilibre important entre ce qui est observé en matière de ferrets en Provence et ce que rapportent les publications européennes. Ces objets sont généralement découverts dans toutes sortes de contextes et parmi ceux-ci bien évidemment les sépultures. Ils sont alors généralement interprétés comme provenant du vêtement de l'inhumé.

D'après les données actuelles, les ferrets de lacet sans rivet apparaîtraient au début du XII^e s., mais ils ne deviennent courant qu'à partir du début du XIII^e s. et perdurent, sans que leur succès se démentisse, jusqu'à nos jours. Les sites de l'Alcazar (**fig. 244, n°5**), de l'abbaye Saint-Victor (**fig. 244, n°6 et 7**), du Tunnel de la Major (**fig. 244, n°8**), de la Vieille-Major (**fig. 244, n°9**) ont livré dans des remblais modernes ou contemporains dix-huit spécimens. Ils conservent parfois quelques fragments de cuir ou de tissu. Quatre exemplaires sont issus d'un remblai de la 1^{ère} moitié du XIII^e s. de l'abbaye Saint-Victor. Le **n°9** est orné par estampage, de croisillons en relief positif limités par deux lignes parallèles. Un ferret de lacet décoré de croisillons gravés a été retrouvé dans une couche du XIV^e s., voire peut-être du milieu du siècle, à la Maison des Chevaliers à Pont-Saint-Esprit dans le Gard (Leclaire 1992, p. 69). Le **n°10** est gravé de lignes incisées formant une spirale. Les extrémités des lignes ne sont pas parfaitement jointives au niveau du rebord de la tôle, ce qui montre qu'elles ont été exécutées avant la mise en forme. Un objet mal renseigné mais assez approchant provient d'un contexte du XVI^e s. du château de Montaldo di Mondovì (Piémont) en Italie (Cortelazzo, Lebole di Gangi 1991, p. 226). Un autre, aux lignes horizontales, a été retrouvé dans un niveau du XV^e s. dans la Maison des Chevaliers de Pont-Saint-Esprit dans le Gard (Leclaire 1992, p. 69).

Les ferrets avec rivet, parfois en fer (**fig. 244, n°11**), ne sont pas connus avant le XIV^e s. et sont encore attestés au XVII^e s. Le corpus marseillais en contient six exemplaires (**fig. 244, n°12**) dont deux, certainement en position résiduelle, dans le comblement d'une tombe de la première moitié du XVIII^e s. (Vieille-Major, **fig. 244, n°13**) et dans un remblai à peine antérieur à la Grande Peste de 1720 (Esplanade Major).

4.4. Les agrafes et chaînettes (O. Thuaudet)

Quelques fragments de chaînettes de plusieurs types ont été retrouvés dans des contextes médiévaux et modernes (voir **Annexe 4, n°15**). Leur emploi dans le costume, en tant qu'élément de suspension ou d'attache, est possible mais rien ne permet de l'affirmer. Ces chaînettes sont constituées de tronçons de fils de même diamètre, certainement mis en forme avec une pince.

Une portion de chaînette à maillons en S (**fig. 244, n°15**) est terminée à une extrémité par une partie rotative, formée d'un émerillon et d'un tourillon. Un autre fragment est constitué de maillons en S simples et en S désaxés (**fig. 244, n°16**). Ces deux types de maillon existent déjà à l'époque romaine. Ils peuvent être terminés par un crochet en S désaxé à pointe effilée (**fig. 244, n°17**). Des chaînettes à maillons ovales ou circulaires ont été également retrouvées (**fig. 244, n°14 et 18**). L'objet **n°14** est terminé par une sorte « d'agrafe » à pied circulaire portant des traces de dorure, et obtenue par fonte. Sa fonction reste inconnue. Les maillons du **n°18** sont de section quadrangulaire arrondie. Cet objet en or (5,9 gr.) comporte une forme losangique décorée sur une face de stries disposées en arêtes de poisson. Au revers, on retrouve une inscription : HONU [...] ONE.

Les éléments d'agrafe en fil **n°19 et 20 (fig. 244)**, constituent dans les deux cas la partie femelle du dispositif de fixation. La partie mâle en forme de crochet est illustrée par des dispositifs complets (d fil = 0,11 à 0,14 cm) retrouvés dans un même caveau de la Vieille-Major (**fig. 244, n°21 et 22**), par un individu déformé d'un contexte moderne ou contemporain du site de Puget III (d = 0,13 cm). La chaîne opératoire de leur fabrication est en partie décrite dans l'édition de 1777 du tome VII des *Descriptions des arts et métiers faites ou approuvées par messieurs de l'Académie royale des sciences de Paris* (p. 589-590). Les étapes suivantes y sont retracées par Duhamel (**fig. 246, n°6a**) :

- pliage en deux du fil,
- aplatissement au marteau du bout plié (seulement pour le **n°19, fig. 244**),
- recourbement des extrémités pour faire les volutes avec une pince dont les mâchoires sont « terminée(s) par deux poinçons arrondis »,
- déformation avec le même outil du bout aplati pour faire l'anse, ou recourbement pour réaliser le crochet.

À ces opérations, il convient de rajouter pour le **n°19 (fig. 244)** les actions ci-après (**fig. 246, n°6b**) :

- recourbement de l'extrémité d'un deuxième fil,
- insertion du fil entre les deux extrémités du premier fil,
- enroulement d'un troisième fil autour de l'assemblage ainsi constitué pour le fixer (fil amalgamé par l'oxydation en une sorte de plaquette sur le **n°19**).

La fabrication de ces accessoires rentre dans les attributions des épingliers du XVIII^e s. du nord de la France selon Duhamel. Ces éléments d'agrafe apparaissent dans la seconde moitié du XIII^e s. et perdurent encore de nos jours. L'exemplaire **n°19** est cependant le plus ancien de son sous-type, lequel est lui-même assez rare. Il n'est pas mentionné dans l'ouvrage susnommé et le plus récent connu à ce jour est celui accompagnant une sépulture du

XVI^e s. à Cadrix (Saint-Maximin-la-Sainte-Baume dans le Var). Son emploi n'a peut-être pas dépassé ce siècle.

5. La bijouterie

Les perles, bagues, anneaux et objets de dévotion présentent la caractéristique commune de pouvoir orner le vêtement, ses accessoires ou bien encore le corps, à l'exception des enseignes absentes ici. Le lien avec le religieux est évident pour les objets de dévotion, mais il n'est pas absent des perles et bagues. Les perles entrent dans la confection d'ornements liturgiques et sont constitutives des chapelets. Quant aux anneaux et bagues, ils sont, pour la période qui nous intéresse, le « symbole des liens indéfectibles du mariage » selon la formule aujourd'hui consacrée. Bénis par l'officiant, ils font un peu plus encore entrer les nouveaux mariés, chrétiens, dans la communauté de Dieu. Portés par les hauts dignitaires de l'église, ils sont un des signes de leur investiture.

5.1. Les perles isolées (M.-A. Chazottes, O. Thuaudet)

Les perles : objet de parure, ou objet à vocation religieuse ? Déterminer si ces pièces isolées proviennent de chapelets ou de colliers est souvent assez délicat d'autant que le contexte de découverte le renseigne rarement (voir **Annexe 4, n°16**).

Le chapelet se porte généralement à la main, il est formé de perles enfilées et groupées par dizaines. À chaque grain que l'on fait glisser entre ses doigts correspond une prière – des *Pater* et des *Ave* en fonction de la taille du grain – qui s'accompagne d'indulgences (Berton 2000, p. 48). Par ailleurs, depuis son apparition au cours du XII^e s., la symbolique religieuse de cet objet s'est peu à peu imprégnée de superstition : protection contre les maladies, les malélices... (Thiriet 1997, p. 22). *A contrario* des perles de chapelets, les perles de colliers sont exclusivement des éléments de parure et même si ces derniers ont parfois un rôle prophylactique, ces bijoux sont portés par plaisir, ils participent à l'embellissement de la personne mais ne sont pas utilisés dans la récitation de prières.

Dans la plupart des cas, la morphologie des perles référencées n'est pas suffisamment caractéristique pour une datation typo-chronologique.

Une perle sphérique en verre bleu (**fig. 245, n°1**) présente un aspect spiralé, signe d'une torsion de la pâte de verre dans le sens de la longueur. Une autre perle, également en verre bleu, est signalée comme provenant d'un

caveau du XVIII^e s. (Villemeur, Henry 2000, p. 15, 48). Ce contexte contenait aussi des perles en cornaline – en ambre ? qui n'ont pu être retrouvées – (Villemeur, Henry 2000, p. 15, 48).

Dans l'abbaye Saint-Victor, des remblais des XV^e et XVI^e s. ont livré sept exemplaires annulaires en verre bleu (**fig. 245, n°2 à 4**), et des remblais des XVI^e et XVII^e s. des perles sphériques ou annulaires en verre noir (**fig. 245, n°5 et 6**). Une dernière perle facettée en verre transparent (**fig. 245, n°10**) a probablement été obtenue par moulage. Quatre perforations se rejoignent au centre pour permettre la fixation dans un collier ou tout autre bijou de verroterie.

Six perles en jais, une variété très carbonée de lignite, (**fig. 245, n°7 à 9, 11 à 13**) ont été inventoriées pour des niveaux des XVII^e et XVIII^e s. Ces perles ovoïdes ou annulaires ont été tournées, puis perforées et polies. Les perles en jais sont produites dès l'Antiquité romaine mais semblent avoir peu de faveur durant une bonne partie du Moyen Âge. C'est à partir du XIV^e s. que les sites archéologiques, mais également les sources d'archives, livrent à nouveau du matériel en jais, surtout dans le sud de la France. L'Ariège et le Dauphiné en ont été les principaux centres d'extraction et de production, aussi bien à l'Époque moderne et contemporaine, et la petite bijouterie de deuil en a été le principal débouché (*Encyclopédie Diderot et d'Alembert* : article Jais).

Une unique perle en buis (**fig. 245, n°1**) comporte deux perforations disposées perpendiculairement. Un fragment de tige en fer est encore en place dans l'une d'elles. Il s'agit très probablement d'une perle qui, assemblée avec d'autres, formait une croix de chapelet ou alors permettait le départ d'une partie pendante.

Onze perles ovoïdes (**fig. 245, n°15**) et une perle annulaire en os (**fig. 245, n°16**) ont été découvertes dans un même caveau du Tunnel de la Major. Deux autres perles ovoïdes proviennent de l'abbaye Saint-Victor (**fig. 245, n°18**) et une dernière du site des Pistoles (**fig. 245, n°17**). A celles-ci s'ajoutent trois perles de même morphologie mais teintées : deux en pourpre (**fig. 245, n°19**) et la dernière avec quelques traces rosées. Des perles de la même couleur ont été également découvertes dans l'église Saint-Blaise à Arles, dans des remblais du XVIII^e s. Une dernière perle ovale en os (**fig. 245, n°22**) présente un décor quadrillé oblique. Des exemples similaires modernes sont recensés au cimetière Saint-Jacques de La Ciotat dans les Bouches-du-Rhône (Richier *et al.* 2011). Toutes les perles ont été obtenues par tournage, soit du haut vers le bas dans une matrice paraxiale, soit de gauche à droite ou inversement à partir d'une baguette de forme quadrangulaire. Ce tournage a permis de créer des perles jointives ensuite séparées par tournage ou sciage. Les traces de ce

dernier procédé sont visibles sur une perle de l'abbaye Saint-Victor (**n°18**).

Les deux derniers objets de cette série sont en corail. Le **n°21 (fig. 245)** est une perle sphérique traversée à une extrémité par un rivet maté en alliage cuivreux, avec perforation pour la suspension à l'opposé. Le second fait probablement partie d'une ébauche de perle entièrement polie (**fig. 245, n°20**).

5.2. Les bagues et anneaux (O. Thuaudet)

Les anneaux et bagues se distinguent suivant que les joncs sont surmontés ou non d'un chaton (voir **Annexe 4, n°17**).

Parmi les anneaux à jonc simple, la plupart, comme le **n°1 (fig. 245, n°23)**, ont un jonc dont la section est plate au revers et bombée à l'avant. Trois autres exemplaires (**fig. 245, n°24**) au jonc plus ou moins épais ($e = 0,09$ à $0,15$ cm) ont été retrouvés dans des tombes d'adultes du XIII^e s. (Puget III). Un anneau en or (**fig. 245, n°25**), provenant d'un caveau de même datation (Tunnel de la Major), se distingue par sa section ovale ($m = 1,93$ gr). Ces objets ont sans doute été obtenus par fonte, car aucune trace de brasure n'a pu être observée, ce qui aurait été le cas si ces anneaux avaient été réalisés à partir d'un fil dont les extrémités avaient été réunies.

La bague **n°26 (fig. 245, n°1)**, au jonc de section en amande, obtenu par fonte, possède un chaton hexagonal aux faces concaves⁴⁹. Le serti clos de la bague en or **n°27 (fig. 245)** conserve encore sa pierre verte (**fig. 245, n°7**) de nature indéterminée, couleur émeraude. Le serti est constitué d'une bête posée de chant sur une feuille de fond à laquelle elle est soudée (**fig. 245, n°8**). En revanche, sa jonction avec le jonc semble vierge de toute trace de soudure. La base du chaton et le jonc sont donc le résultat d'une fonte. Quatre dépressions rectilignes et opposées, perpendiculaires à l'axe du jonc, sont visibles au revers de la tôle de fond (**fig. 245, n°9**). Ces traces d'outil (?) n'ont pu être interprétées. Le jonc, porte de part et d'autre du serti, deux lignes évidées limitées par deux élargissements quadrangulaires, eux-mêmes traversés par deux segments creux. Cette ornementation résulte d'un enlèvement de matière. La confection de cette bague ($m = 1,27$ gr) est de qualité : elle ne porte pas de trace de fissure et la soudure est quasiment invisible.

Une première bague (**fig. 245, n°28**) est constituée d'un jonc de section ovale dont les extrémités étaient

49 D'après une photo du rapport de fouille, il était rempli d'une pâte blanche. Celle-ci s'est par la suite désagrégée en une fine poudre retrouvée dans le sachet où l'objet était stocké.

brasées au revers d'une « applique » obtenue par fonte. Selon le même principe, les extrémités du jonc de l'objet n°29 (fig. 245), de section quadrangulaire, s'aplatissent et sont brasées au revers d'une plaque ovoïde gravée d'un M dans un cadre. Une autre bague (fig. 245, n°31) présente un jonc, à section plate au revers et bombée à l'avant, dont les extrémités sont aplaties et brasées au revers d'un chaton circulaire embouti. Il retient un fragment de verre bleu outremer.

Le chaton n°30 (fig. 245) est constitué de deux tôles en or (m = 0,26 gr) : la première est enroulée en cylindre et brasée de champ sur la seconde, plate et avec deux perforations réalisées de la face supérieure vers la face inférieure. Ces trous sont destinés à recevoir les extrémités du jonc sur lesquels est directement posée la pierre. Cette pierre est de couleur rose-violacé (0,05 gr), avec des inclusions. Sa forme losangique de même que ses facettes émoussées sont irrégulières. Il semblerait que ce soit un grenat. Des traces de limage sont visibles sur les bords des deux tôles, mais également au revers de la tôle de fond, ce qui montre qu'elles sont antérieures aux perforations. En effet, elles n'ont pas entamé le reflux du métal provoqué par le poinçonnage.

5.3. Les objets de dévotion (O. Thuaudet)

Il convient de distinguer au sein des objets de dévotion deux catégories. Les médailles, crucifix et pendentifs d'une part, et les « reliquaires » d'autre part. Tous sont le support d'une piété, peuvent être le souvenir d'un pèlerinage, d'un événement personnel ou familial, l'affichage d'une foi, ou rappeler le souvenir d'un être cher. Les seconds, toutefois, sont destinés à conserver un témoignage matériel d'une activité de dévotion ou d'une personne. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas à proprement d'un objet de dévotion au sens ordinaire. Mais, la pratique régulière du souvenir d'un proche présente avec l'exercice religieux de fortes parentés.

5.3.1. Les médailles, crucifix et pendentif

Cinq médailles et deux crucifix obtenus par frappe témoignent d'une forme de dévotion populaire qui se développe à partir de la fin du XVI^e s. (voir Annexe 4, n°18). Les crucifix n°1 et 3 de la fig. 247 présentent une morphologie classique pour les périodes postérieures au XVI^e s. Le Christ – seul élément confectionné par fonte – est riveté sur sa croix au niveau des pieds et de chacune des mains. L'un de ces objets a conservé l'extrémité de sa chaînette de suspension.

La médaille miraculeuse n°2 porte sur l'avant l'image de l'Immaculée Conception : la Vierge se

tient debout sur le globe éclairé par les rayons de ses mains, symbole des grâces qu'elle obtient pour les hommes. Elle est entourée par une inscription sur deux rangs, O MARIE CONCUE SANS PÉCHE PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS. Au revers, figurent les saints cœurs de Jésus et de Marie surmontés d'un M – pour miraculeux –, sommé d'une croix dans un encadrement d'étoiles à cinq branches. L'imagerie de l'avant retrace les visions de 1830 de la sœur Catherine Labouré, fille de la Charité, rue du Bac à Paris (Laurentin 1990, p. 60-79). Cet objet, produit à plusieurs millions d'exemplaires, à travers différentes versions, a conservé sa chaînette à maillons en S désaxés ou en S simples lorsqu'ils reçoivent une perle. Trente-six perles en buis tournées ont été décomptées. Certaines sont ornées de deux couples de rainures, peut-être pour marquer les paters de ce chapelet dont 49 cm sont conservés. La perforation de ces perles n'est pas de même diamètre aux deux extrémités. Cet ensemble provient d'un comblement de caveau du XVIII^e s. dans la Vieille-Major.

Le monogramme du Christ (IHS), surmonté de la croix, avec au-dessous les trois clous de la passion, est visible sur une face de la médaille n°4 (fig. 247), dans un cercle de grènetis. En bordure, l'inscription V R S N S M V + S M Q L I V B + est l'abrégé du distique latin *Vade retro satan non mihi vena sunt malas quae libas ipse venena bibas*, soit : « Retire-toi Satan, ne viens pas me conseiller de tes vanités ; le breuvage que tu verses est le mal ; bois toi-même tes poisons ». Sur l'autre face, les lettres CSPB encadrent une croix de Jérusalem. Elles signifient *Crux sancti patris Benedicti*, « Croix du saint Père Benoît ». On retrouve dans la croix les initiales C S S M L verticalement et N D S M D horizontalement, ce qui signifie *Crux sacra sit mihi lux* et *Non draco sit mihi dux*. On peut les traduire par : « Que la sainte croix soit ma lumière », « Que le dragon ne soit pas mon chef (ou mon guide) ». Autant d'inscriptions confirmant sa vocation prophylactique : préserver du démon, guérir de toutes sortes de maladies, protéger des accidents, etc. (Villeval 1983). Le fait que la bélière soit sur le même plan que le corps de la médaille la rend moins adaptée à la suspension à un cordon ou à un chapelet. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'il s'agit de la seule médaille religieuse trouvée hors de tout contexte funéraire ou para-funéraire. Elle était plutôt destinée à être fixée sur un mur ou une poutre.

Sur une face de la médaille n°6 (fig. 247), un ange tend un objet à l'Enfant, une main levée, debout sur les genoux de sa mère. Dans l'encadrement du coin supérieur gauche, on croit apercevoir un calice surmonté d'une hostie sommée de trois rayons, signe de son sacrifice futur. Sur l'autre face, deux personnages

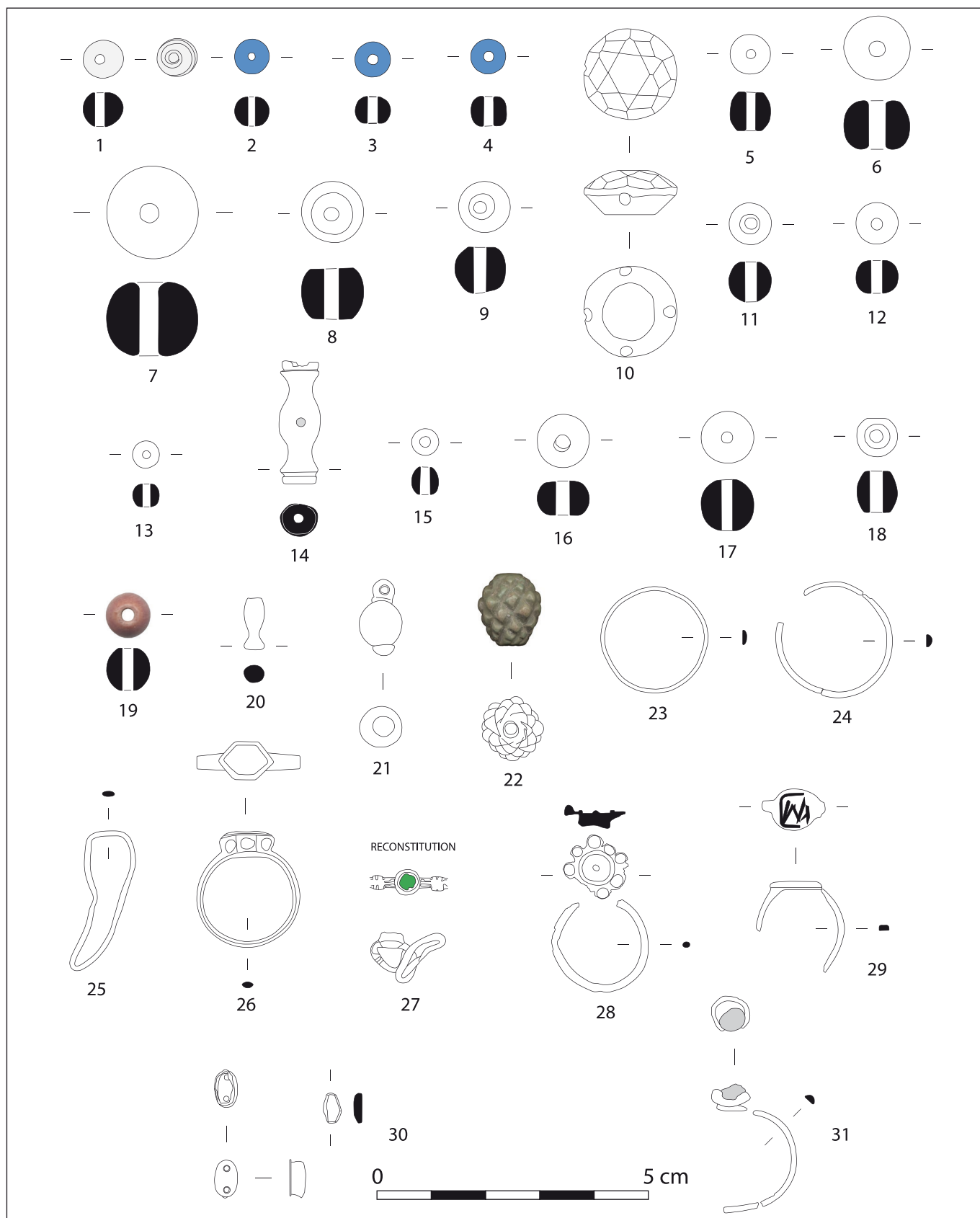


Fig. 245. Perles, bagues et anneaux (O. Thuaudet). 1, 27-28 : place Villeneuve-Bargemon ; 2-6, 12-14, 18, 20, 22, 29-30 : Saint-Victor ; 7-11, 19, 26 : Vieille-Major ; 15-16, 23, 25 : Tunnel de la Major ; 17 : place des Pistoles ; 21 : parvis de l'église Saint-Laurent ; 24, 31 : Puget III.

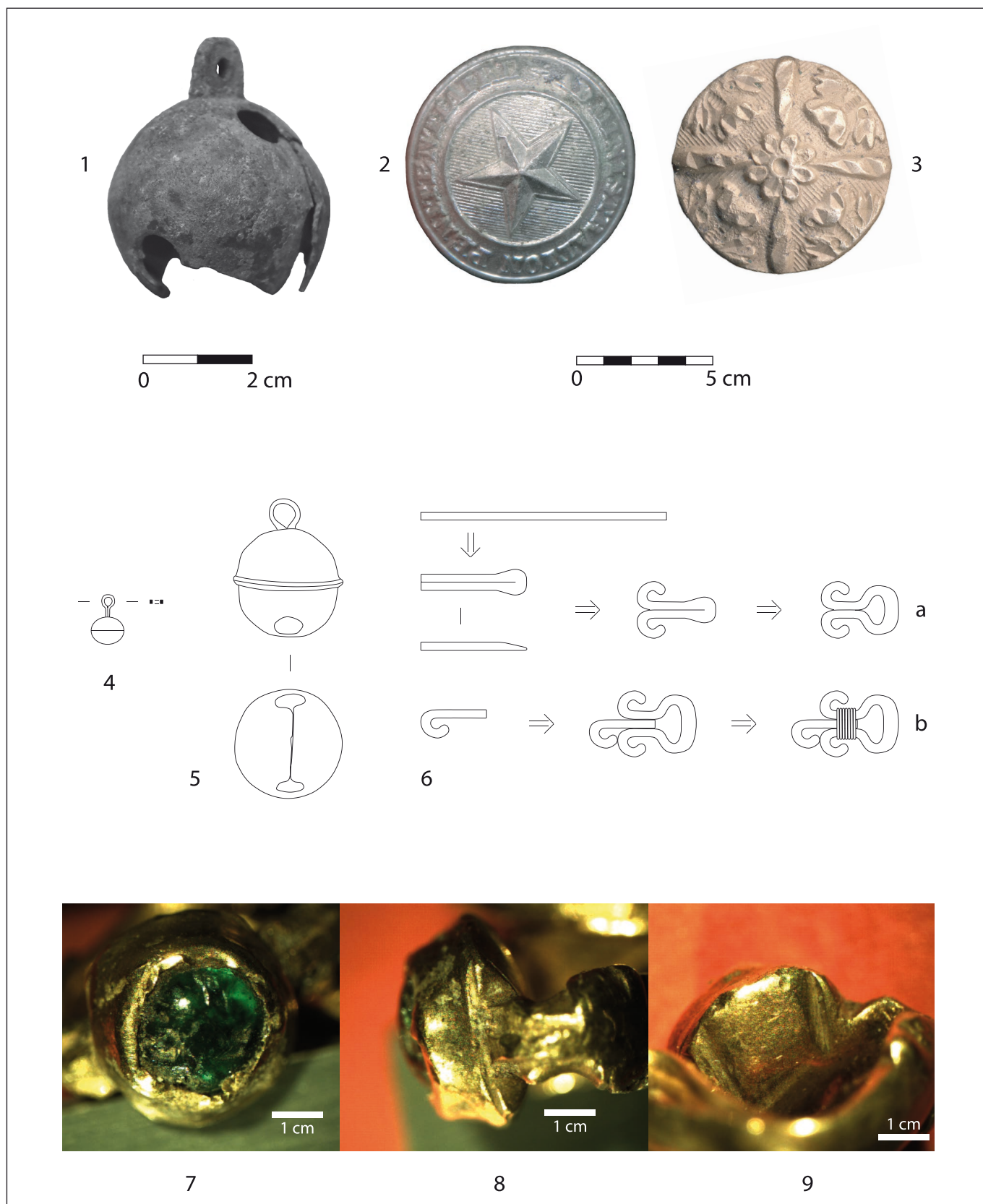


Fig. 246. n°1 : grelot ; n°2 : bouton de la Fig. 243 : 19 ; n°3 : bouton de la Fig. 243 : 17 ; n°4 : reconstitution d'un bouton globulaire ; n°5 : reconstitution d'un grelot caréné ; n°6 : illustration de la chaîne opératoire de fabrication d'une agrafe en fil ; n°7 à 9 : vues de détail de la bague de la Fig. 243 : 1 (présence d'un reflet prenant la forme d'une ligne sur l'image n°9 entre les deux dépressions). 1 : Alcazar.

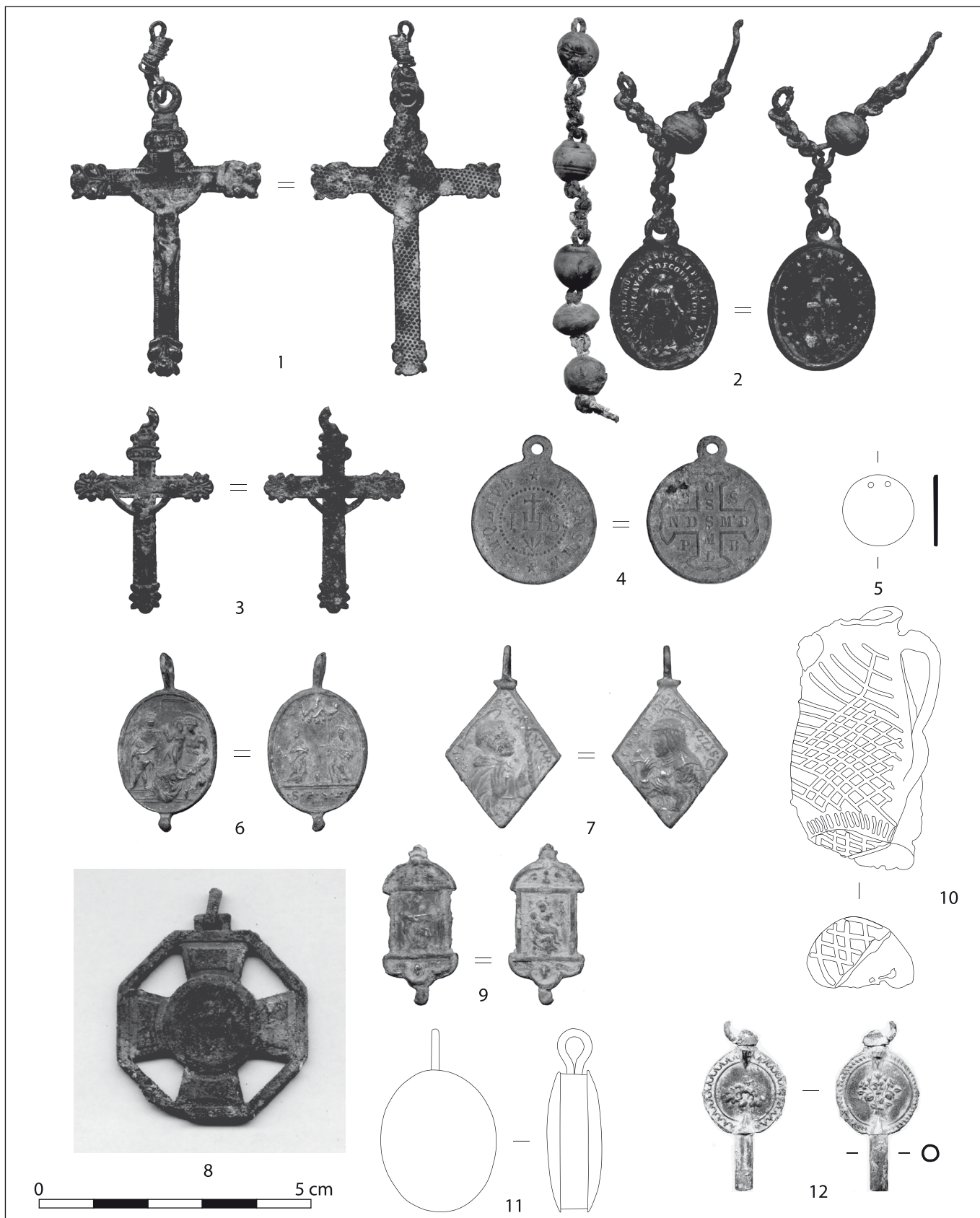


Fig. 247. Médailles, crucifix, pendentifs et « reliquaires » (O. Thuaudet). 1-3, 11 : Vieille-Major ; 4-5, 8 : place des Pistoles ; 6-7, 9 : Saint-Victor ; 10 : place Villeneuve-Bargemon.



Fig. 248. Mobilier retrouvé lors des fouilles de 1994 dans la Vieille-Major (O. Thuaudet).

identifiés par leurs initiales .S.P.S.P., saint Pierre et saint Paul, tiennent leurs attributs respectifs, la clef et l'épée. Un objet inidentifiable est posé au sol entre les deux apôtres. Dans la partie supérieure, le Christ (?) sort d'une nuée et écarte les bras, il tient un globe (?) dans une main. Les deux apôtres sont chargés par le Christ d'apporter la bonne parole. La finesse du modelé ne permet pas d'envisager une datation antérieure à la fin du XVII^e s.

La première des deux médailles religieuses suivantes (fig. 247, n°7), losangique, représente un moine de profil, tourné vers la droite, la main droite relevée, la main gauche serrée autour d'un bâton terminé par une croix. En bordure, on retrouve l'inscription S(AINT).PIE(RRE).D.ALCANTAR. Sur la face opposée, une religieuse de profil, est tournée vers la gauche, un voile sur la tête retenu en place par un serre-tête végétal (?). Elle tient de la main gauche son cœur et de la main droite une fleur (un lys blanc ?). Il est inscrit S(AINTE).M(ARIE).MAD(ELAINE).DE.PAZZIS. CA(THERINE). L'espagnol Pierre Garavito né en 1499 à Alcantar et mort en 1462, commença sa carrière ecclésiastique comme prédicateur. Un temps ermite, il crée une nouvelle branche de l'Ordre des Franciscains, plus austère et plus pauvre, celle des Franciscains déchaussés ou « alcantarins ». Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, Catherine de son nom de baptême (1466-1507), née dans une noble famille florentine, fut très pieuse dès son plus jeune âge. Carmélite à seize ans, elle vécut dans une grande austérité, et eut de nombreuses extases – la première à douze ans. Ces deux saints ont été tous deux canonisés par le pape Clément IX le 28 avril 1669. Il est probable que cette médaille fut produite pour célébrer cet événement.

La seconde médaille, la n°9, assez élimée, figure sous un portique un Christ en croix et sur l'autre une Pietà. L'organe de fixation n'a pas été conservé.

La médaille militaire n°8 n'a pu être identifiée, les figures disposées sur les deux faces étant à peine perceptibles.

Le dernier objet, un pendentif en nacre (fig. 247, n°5), dispose de deux petits trous l'un à côté de l'autre, probablement pour le passage d'un fil au vu de leur taille. La nacre est rarement utilisée au Moyen Âge et il faut attendre la fin de l'Époque moderne pour qu'elle devienne courante dans les accessoires du costume.

5.3.2. Les « reliquaires »

Une ampoule de pèlerinage (voir Annexe 4, n°19) (fig. 247, n°10), en alliage étain-plomb, est ornée sur ses deux faces d'un guilloché, complété à la base par une frise de lignes verticales. Deux anses permettent de la suspendre, autour du cou par exemple, par une cordelette. À l'intérieur de ces fioles, les pèlerins rapportaient de l'eau bénite, de l'huile sainte, de la cire de bougie ou toutes autres reliques (terre, bois, tissus, etc.) recueillies dans un lieu saint. La conservation de leur contenu était assurée par écrasement du goulot après remplissage.

Une petite boîte dorée correspond certainement à un petit pendentif reliquaire (fig. 247, n°11). Confectionnée à partir d'au moins trois tôles métalliques, elle n'a pas pu être ouverte. On peut imaginer qu'elle contenait un portrait ou une mèche de cheveux. Une bélière permettait sa suspension.

5.4. Une clef de montre (O. Thuaudet)

La clef de montre n°12 (voir Annexe 4, n°20) est constituée d'un « médaillon » circulaire, avec sur une face un bouquet de fleur en relief positif dans un cadre composé d'une suite de « S ». Au revers, une bordure de lignes courbes se rejoint au niveau de « trilobes » encerclant un cavalier sur un sol moutonneux (des nuages ?). En partie sommitale un axe retient un tourillon prolongé par un anneau de suspension. À l'opposé, une tige creuse s'insérait dans le mécanisme de la montre.

6. La toilette

L'histoire de l'hygiène est loin d'être une suite continue de progrès. Les régressions ont été monnaies courantes. Si elle se conjugue au collectif, notamment avec les nombreuses réglementations communales

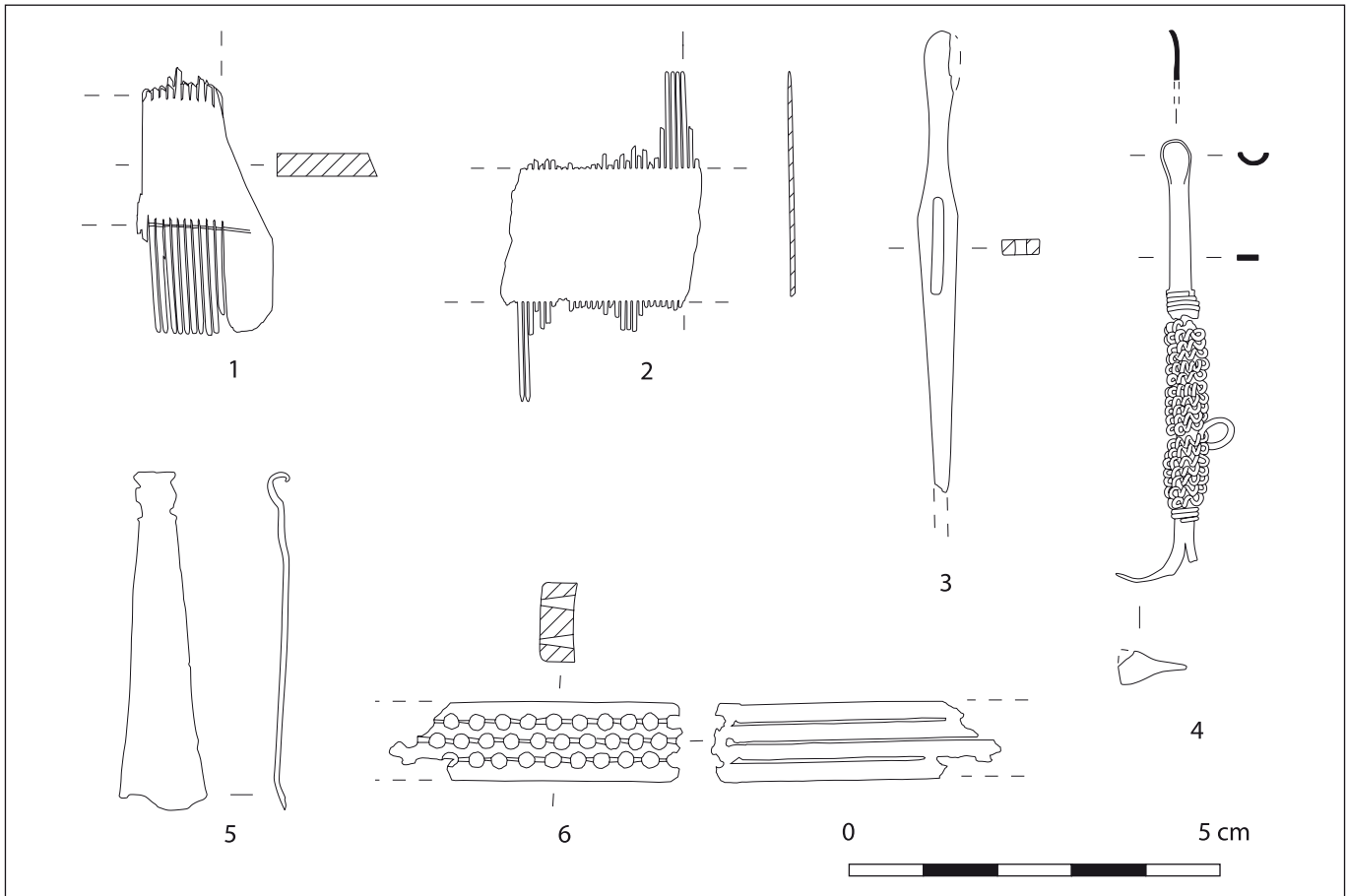


Fig. 249. Objets de toilette (1-3, 6 : M.-A. Chazottes ; 4-5 : O. Thuaudet). 1 : Alcazar ; 2-3 : Tunnel de la Major ; 4-5 : Ilot 55 ; 6 : Vieille-Major.

provençales touchant les parties publiques de la cité (rues, places, fossés, etc.), l'hygiène est aussi un problème personnel qui touche au savoir-vivre et à l'apparence que l'on veut se donner.

6.1. Les objets liés à la toilette en os et ivoire (M.-A. Chazottes)

Un fragment d'élément de peigne monobloc provient de la fouille de l'Alcazar (voir **Annexe 4, n°21**) (**fig. 249, n°1**). L'extrémité conservée a été peu travaillée et les angles ont juste été arrondis. Cette pièce, qui devait être à double denture, ne conserve ni rivet, ni perforation. Sur la plaquette, on retrouve également deux stries parallèles à l'axe longitudinal, le long desquelles s'alignent les dents du peigne. L'artisan a, de cette manière, matérialisé la limite à ne pas dépasser lors du sciage de la denture. Cette plaquette de peigne, issue d'une matrice paraxiale, a certainement été débitée et façonnée dans un os long et l'on retrouve des traces de sciage aux extrémités. Le fabricant a ensuite procédé à

la formation des gorges et de la denture. Chaque dent a ainsi été détachée de la plaquette par sciage.

Un peigne de même type en ivoire, sans aucun décor (**fig. 249, n°2**), dispose d'une double denture, l'une épaisse, l'autre plus fine.

Les peignes de type monobloc semblent produits sans interruption entre l'Antiquité et les prémices de l'industrialisation, comme en atteste les peignes antiques conservés au Musée de Nyon en Suisse (Andéres 2006, fig. 37), et de Niort (Bertrand 1996, p. 281) ou encore celui découvert sur le site de Saint-Florent à Orange (Prévot 2004, pl. 3, n°17). Ils ne disparaissent pas durant le haut Moyen Âge et des exemplaires mérovingiens ont notamment été découverts dans un sarcophage lors des fouilles de l'église Saint-Pierre de Montmartre à Paris (Dureuil, Béal 1996, n°272). Pour le XI^e s., des objets analogues proviennent de Charavines (Gaborit-Chopin, Bardoz 2005, p. 94, n°43). La basilique de Saint-Denis (Toulouse à Tripoli 1989, p. 109, n°30) ainsi que l'église de Martre Tolosane en Haute-Garonne (*Ibid.*, p. 109, n°28) livrent des exemples légèrement plus tardifs, des XI^e-XII^e s. La production semble ensuite s'intensifier et

les parallèles se font plus nombreux à partir de la fin du XIII^e s. et au XIV^e s., notamment à Rougiers dans le Var (Démians d'Archimbaud 1980, fig. 412, n°2), à Southampton en Angleterre (Platt, Coleman-Smith 1975, p. 273, n°1939) mais également sur les sites londoniens de Queen Victoria Street (Egan, Pritchard 1991, p. 375, n°1738) et de Lower Thames Street [149] (*Ibid.*, p. 371, n°1726). La fabrication ne semble pas faiblir aux XV^e-XVI^e s. comme en témoignent le site de l'Île de Martigues (Chausserie-Laprée *et al.* 1984, n°202), la fouille du Palais-des-Papes à Avignon (Grasse 1998, p. 80, n°8) ou le village de Southampton (Platt, Coleman-Smith 1975, p. 275, n°1944). Leur production se poursuit encore aux XVII^e et XVIII^e s. et des découvertes dans plusieurs églises à Gênes (Bandini 1999, p. 93, n°22-23) et à Pavie en Italie (Ward-Perkins 1978, p. 136, n°39-40) l'attestent.

Le **n°3** semble pouvoir être identifié comme un cure-oreille (**fig. 249, n°3**). Il s'agit d'un objet présentant un fût assez plat de section quadrangulaire et, en partie médiane, une perforation perpendiculaire à l'axe longitudinal. Sur l'extrémité conservée, on retrouve une petite curette, l'autre extrémité est cassée mais peut avoir eu la forme d'un cure-ongle ou un cure-dent, comme cela se rencontre assez régulièrement à la période médiévale (Démians d'Archimbaud *et al.* 1981, p. 81 ; Boudriot 1995, pl. 1, n°3 ; Motteau 1991, p. 43, n°215).

Parmi les objets liés à la toilette, une brosse provient du quartier de la Cathédrale (**fig. 249, n°6**). Cet objet très fragmenté n'est plus pourvu de son manche. De forme quadrangulaire et de profil droit, il présente une face inférieure légèrement concave, scandée de 27 perforations circulaires perpendiculaires à l'axe longitudinal. Ces dernières sont rangées en trois lignes parallèles. A. Mac Gregor indique que les fils étaient rassemblés puis insérés dans les trous de la brosse jusqu'à ce qu'ils remplissent la perforation (Mac Gregor 1985, p. 183). Une fois en place, ils étaient réajustés afin d'être tous de la même longueur. La face supérieure, bombée, est pourvue de gorges très épaisses parallèles à l'axe longitudinal. Ces dernières communiquent avec les perforations en partie inférieure. A. Mac Gregor précise que les fils introduits venaient se loger et s'ancrer dans les rainures supérieures (Mac Gregor 1985, p. 183). Une brosse similaire datée du XVII^e s., a été découverte lors de la fouille de la nécropole de Saint-Laurent à Grenoble (Burille 1996, p. 164).

L'industrie de la brosse se développe en France, et notamment dans le Nord, à partir de 1810. La broserie regroupe à la fois les brosses de ménage et d'habits, les brosses à dents, les pinceaux... L'industrie atteint son apogée au début du XX^e s. et crée un grand nombre d'emplois majoritairement féminins. Il est assez difficile

d'estimer le nombre de personnes ayant travaillé à la confection de ces brosses, dans la mesure où elles pouvaient exercer à domicile, comme complément d'activité. À titre d'exemple, dans le pays de Thelles et la Vallée du Thérain vers Beauvais, 350 salariés ont été recensés en 1865 dans ce secteur d'activité, 2000 en 1895 et 3600 en 1911. À l'apogée de cette industrie, on estime que plus de 10 000 personnes vivaient de cet artisanat rien que dans le département de l'Oise (Brancotte 2001, p. 42-49). La première guerre mondiale marque le déclin de l'activité. En effet, des techniques plus modernes, américaines et japonaises, sont introduites et les premières machines allemandes à monter les brosses, sont importées. À titre comparatif, le montage à la main d'une brosse à dent prenait six minutes en 1905. Grâce à l'utilisation de la machine semi-automatique, ce temps est tombé à une minute, puis 20 secondes grâce à une machine automatique. Aujourd'hui, une seule seconde est suffisante. Les matériaux employés évoluent également et l'os est remplacé par le plastique injecté. Les plus grandes fabriques se maintiennent et se modernisent, mais les petits ateliers ne subsistent pas. L'utilisation de l'os décline donc avec la modernisation des techniques et des matériaux employés (Brancotte 2001, p. 49-50).

Pour en revenir à la brosse découverte dans le quartier de la Cathédrale (**fig. 249, n°6**), les fils insérés devaient être des poils de sanglier ou de porc. Le manche est peut-être issu de la diaphyse d'un os long de bœuf, tibia ou fémur (Brancotte 2001, p. 47). Au XIX^e s., les fabriques de brosses sont encore artisanales et les brosses sont fabriquées à la main (Brancotte 2001, p. 46-49). Comme pour la fabrication de tout objet en os, les extrémités articulaires doivent préalablement être ôtées. La diaphyse est ensuite sciée parallèlement et perpendiculairement à l'axe dans le but d'obtenir des plaquettes. La plaquette osseuse est, dans un premier temps, laissée aux soins d'une « décoreuse », ce tour moderne qui va permettre d'entailler l'ébauche et de lui donner sa forme galbée. À ce stade, les ouvriers liment les bords, coupent et atténuent les angles des ébauches. L'étape suivante est le blanchiment de l'os qui doit perdre sa couleur jaune pâle. Les manches encore rugueux vont ensuite être polis. La dernière étape de la fabrication consiste à percer et contrepercer la tête de la brosse. Ainsi, dans la partie concave de la tête sont percés des trous circulaires qui ne sont pas traversant. Sur la partie supérieure, galbée, l'artisan fait des entailles parallèles entre elles, à la scie afin que tous les trous d'une même rangée soient reliés.

Plusieurs types de montages existent. Le montage français consiste à faire passer un fil assez long dans l'une des rainures de contreperçage et de le faire ressortir au niveau du trou le plus proche du manche. Les fils repliés sont fixés dans la boucle de ce fil. L'ouvrier

tire ensuite l'ensemble dans le but d'insérer de force les fils et de les maintenir dans les perforations circulaires. L'opération est répétée pour chaque trou et chaque rainure de contreperçage. Une fois la brosse fabriquée et les fils insérés, l'artisan uniformise la longueur des fils et polit l'objet afin de lui donner un aspect brillant.

6.2. Les objets liés à la toilette, en métal (O. Thuaudet)

Les objets de toilette en alliage cuivreux sont illustrés par deux exemples (voir **Annexe 4, n°22**). Le premier est une pince à épiler d'un type classique pour le bas Moyen Âge (**fig. 249, n°5**). On retrouve au niveau de la pliure formant ressort des échancrures réalisées au moment de la découpe de la tôle. L'instrument s'élargit en partie distale. Un recourbement terminal permet le pincement du poil pour l'extraction. Le second objet sert à la fois de cure-oreille et de cure-ongle (**fig. 249, n°4**). Il est constitué d'une tôle épaisse terminée par un cuilleron – obtenu par emboutissage ? – à une extrémité. À l'opposé, la découpe de la tôle dans le sens de la longueur a permis l'obtention de deux tiges, dont une seule est conservée, et qui ont été martelées pour obtenir une partie plane adaptée au curage des ongles. La partie centrale est entourée d'un fil spiralé dont les sections terminales sont enroulées autour de la tôle pour l'immobiliser. Un petit anneau confectionné à partir d'un fil vient s'y fixer, il sert à la suspension. Cet instrument de toilette semble caractéristique des XIII^e-XV^e s. d'après les données actuelles.

7. Les instruments sonores (O. Thuaudet)

Les instruments sonnante et tintinnabulant participent du paysage sonore des sociétés médiévales, modernes et contemporaines : signal d'appel, de reconnaissance, de localisation – pour les troupeaux notamment –, d'expression des sentiments humains – festivités, enterrements, processions ... – (voir **Annexe 4, n°23**).

Parmi les instruments sonores, citons tout d'abord trois clochettes obtenues par moulage. L'une d'elle, découverte dans des rejets domestiques datés du XVI^e s. (R.H.I. Bon-Jésus), n'est plus conservée que dans sa partie supérieure. Une seconde, entière mais très oxydée et dont la forme est difficilement identifiable (d x h = 4,3 x 5,8 cm), a été retrouvée dans un remblai du XVIII^e s. (Tunnel de la Major). La troisième (**fig. 251, n°5**) est illustrée par un fragment de robe.

Cinq grelots carénés, la plupart fragmentaires (reconstitution : **fig. 246, n°5**), les autres écrasés, ont été

retrouvés dans l'abandon de latrines du début du XIV^e s. (Tunnel de la Major), dans des terres de jardin du XIV^e s. (Alcazar), dans un remblai préparatoire de sol caladé du XVI^e s. (Ilot 55). Un spécimen découvert dans un remblai du début du XVIII^e s. (Vieille-Major) a conservé une bille de fer. Les dimensions des objets du corpus s'échelonnent entre 1,7 et 2,1 cm de diamètre pour 1,8 à 2,3 cm de haut. La tôle a une épaisseur comprise entre 0,04 et 0,08 cm. Deux sonnailles ou gros grelots sphériques (en très mauvais état pour l'un et incomplet pour l'autre) complètent la collection des instruments sonores : le premier (h totale x d = 3,7 x env. 2,8 cm) provient d'une couche de la deuxième moitié du XIX^e s. (Tunnel de la Major), le second (**fig. 246, n°1**) du comblement d'une cuve constitué vers 1720-1730 (Alcazar).

Les petits grelots ont pu être accrochés à la ceinture, à des chaînes, à des pièces du costume liturgique comme cela se retrouve dans l'iconographie et les sources archivistiques ; plus généralement, ils étaient fixés à de petits animaux. Les plus gros ont pu servir à l'attelage des bestiaux ou comme signal au cou des animaux d'élevage tels que les moutons, chèvres ou brebis. Tous ou presque ont été confectionnés selon le même principe : insertion puis brasure des extrémités d'une bélière au revers d'une des deux cupules hémisphériques, et ensuite brasure de la première cupule sur la deuxième. Une fente traverse la cupule inférieure et relie deux ouvertures circulaires destinées à laisser s'échapper le son. Ce type de grelot se retrouve dès le XIV^e s. Le n°1 de la **fig. 246** constitue la seule exception. Il est le résultat d'une fonte. Une ligne creuse à l'intérieur témoigne de l'assemblage en deux parties du noyau interne du moule, maintenu en place grâce à quatre tenons qui ont laissé quatre ouvertures circulaires, deux pour chaque moitié de l'objet. Comme pour les petits grelots en tôle, on note la présence d'une fente en partie inférieure. Cette fente et les quatre ouvertures circulaires permettaient au son de s'échapper.

8. L'outillage

Le mobilier référencé est particulièrement centré sur les activités de travail de textile et des cuirs. La cause en est l'impossibilité actuelle d'étudier de manière sérieuse le mobilier en fer. Une grande partie de l'outillage, notamment celui agricole, mais également celui nécessaire à certaines activités artisanales fait donc défaut.

8.1. L'outillage des activités textile (O. Thuaudet)

Les activités textiles, qu'elles soient artisanales ou pratiquées dans la sphère privée, sont illustrées par de

nombreux dés à coudre et de probables thies de fuseau (voir **Annexe 4, n°24**). Ces dernières sont confectionnées dans une tôle enroulée préalablement estampée et/ou incisée. Une extrémité du fil à tordre et à enrouler est attachée au recourbement terminal de cet objet destiné à être fixé à une extrémité du fuseau. Il est aussi envisageable d'interpréter ces objets comme des crochets utilisés dans la confection textile du même nom – et donc dite « au crochet ». Deux de ces thies portent un décor gravé similaire (**fig. 250, n°1 et 2**) : des courbes obliques circonscrites par une ou deux lignes horizontales. Les objets **n°3 et 4** de la **fig. 250** ont été tout d'abord estampés, puis certaines zones ainsi délimitées ont été remplies de traits verticaux parallèles ou d'un quadrillage oblique incisé. Le **n°5 (fig. 250)** est le seul dont le décor paraît être imprimé dans le métal. Pour l'ensemble de ces thies, l'ornementation est continue entre les deux bords de la tôle enroulée ce qui, dans le cas d'un décor gravé, rend nécessaire une réalisation après mise en forme. Les embouts 1 à 4 conservent un crochet ou un début de crochet à leur extrémité. Des objets non datés au décor identique aux **n°1 et 2** ont été retrouvés sur le site du quartier de l'Île à Martigues dans les Bouches-du-Rhône (Martigues 1984, p. 47, n°207 et 208) et lors des fouilles du château d'Amphoux dans le Var (Lemoine 2008, p. 686-687, fig. 9, n°3).

Les dés à coudre sont employés autant dans les activités textiles que dans le travail du cuir. D'après les données actuelles, les dés à coudre métalliques à indentation circulaire ou triangulaire apparaissent sur le territoire français à la fin du XII^e s. – à peu près au même moment que les ciseaux. Pourtant, ceux à indentations circulaires sont attestés dès le VIII^e s. dans le monde byzantin (Holmes 1985). Ces dés adoptent très rapidement une grande diversité dans leur forme et dans la disposition de leur indentation. Certains types deviennent caractéristiques d'aires géographiques bien circonscrites

Le corps du spécimen **n°6 (fig. 250)**, de type bague, est le résultat de l'enroulement d'une tôle dont la jointure a été martelée, engendrant ainsi un bourrelet. Son piquetage circulaire, obtenu par poinçonnage de la face extérieure, est aligné verticalement de bas en haut sur neuf à onze rangs. La superposition de certains points met en évidence le sens du poinçonnage. Ce dernier n'a pu être déterminé sur le **n°7 (fig. 250)**, également de type bague, dont l'indentation s'aligne sur 8 rangs. Ce dé embouti comportait originellement une calotte, découpée sommairement dans un second temps, peut-être parce que le dé était trop large pour qu'il se fixe bien sur le doigt.

Les dés à coudre de type bague sont préférentiellement employés – sans exclusivité toutefois – par les

tailleurs, fabricants de chaussure ou de harnachement, selliers, tapissiers et autres métiers similaires, sans qu'il existe de raison évidente à ce choix (Holmes 1985, p. 163-166). On les retrouve parmi les plus anciens exemplaires découverts sur le territoire français de même que dans le monde byzantin.

De conception plus récente, le dé **n°8 (fig. 250)** n'est pas sans évoquer des formes hispano-moresques ayant cours du X^e au XIII^e s., dont il peut dériver. Le corps tronconique, incisé à sa base, est parcouru par douze rangs horizontaux de points ronds, alignés de gauche à droite et de bas en haut. Il se poursuit par une calotte à ouverture sommitale, elle-même incisée de deux cercles. Ce type de dé, réalisé par emboutissage, est cantonné au seul XIV^e s. d'après les informations réunies. Un autre fragment de dé à coudre dont il n'est conservé qu'une faible partie de la calotte percée (e tôle = 0,05/0,06 cm), a été collecté dans un remblai (XVIII^e – XIX^e s.) des fouilles de l'avenue Vaudoyer. Le corps du dé est recouvert de points circulaires alignés en rangées verticales de douze. Sa calotte, semble-t-il vierge d'indentation, est de morphologie commune car très ramassée.

Trois autres dés à coudre à calotte bombée, fabriqués par emboutissage d'une tôle, présentent des caractéristiques qui ne peuvent être qu'antérieures aux procédés mécaniques du XVIII^e s. L'un d'eux, découvert dans un dépotoir du second quart du XVII^e s. (Les Pistoles), porte une ligne incisée à la base du corps (e tôle = 0,04 cm) au-dessus de laquelle sont ordonnés douze rangs de points ronds alignés de la gauche vers la droite. On retrouve le même agencement pour les six rangs de la calotte. Un autre exemplaire (**fig. 250, n°9**) est gravé de deux lignes incisées à la base du corps. L'indentation est organisée sur le corps de l'objet en une spirale de sens gauche-droite, de bas en haut, sur neuf rangs. Elle se poursuit de la même manière sur la calotte, sur quatre rangs. Le troisième dé à coudre (**fig. 250, n°10**) porte également deux incisions à la base, mais son indentation en spirale est triangulaire. Sept à huit rangs sont visibles sur le corps, trois à quatre autres sur la calotte. Comme toujours dans le cas de l'indentation spiralée, le passage du corps à la calotte se fait sans interruption.

Les cinq dés à coudre suivants présentent toutes les caractéristiques des dés de l'Époque moderne et contemporaine. Le premier exemplaire (**fig. 250, n°11**) est le résultat d'une fonte. L'apposition des indentations a vraisemblablement nécessité une chauffe afin de ramollir le métal. Le corps de l'objet, en forme de cloche, est recouvert d'un poinçonnage circulaire, aligné horizontalement sur onze rangs, avec une tentative d'organisation en nid d'abeille. Sur la calotte, les points sont quadrangulaires et organisés selon un quadrillage à huit

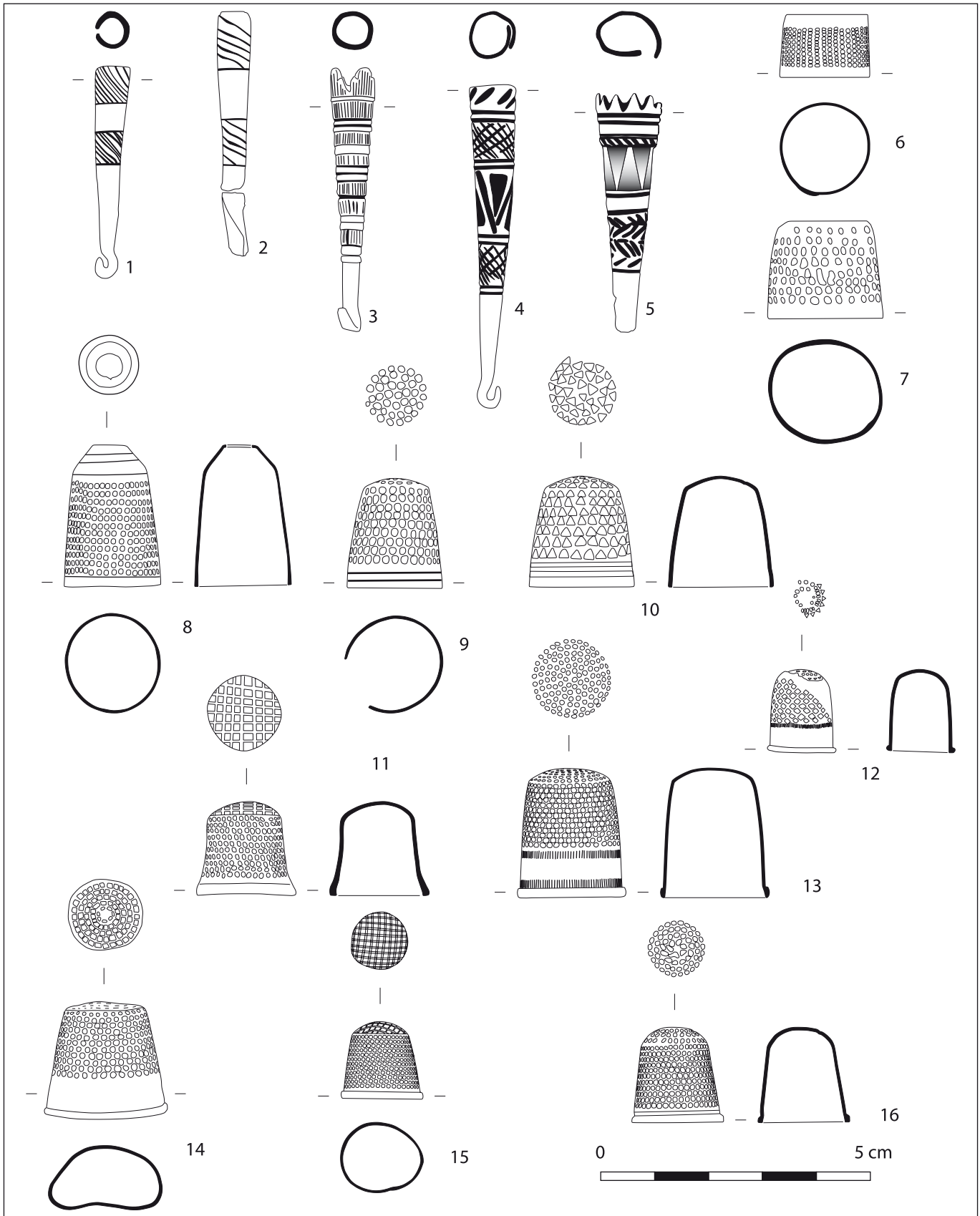


Fig. 250. Outillage des activités textiles (O. Thuaudet). 1-2, 6, 11 : Alcazar ; 3-4 : collège Vieux-Port ; 5, 8, 13-14 : place Villeneuve-Bargemon ; 7, 16 : Ilot 55 ; 9-10, 15 : place des Pistoles ; 12 : Tunnel de la Major.

rangs. Ils ont été réalisés à l'aide d'une molette. Cette indentation apparaît tardivement, sans doute au XVII^e s. L'agencement en nid d'abeille, quant à lui, est attesté dès le XIV^e s., mais sa disposition ne devient régulière qu'avec les procédés de pressage inventés dans la deuxième moitié du XVIII^e s. Les dés à coudre n°12, 13, 14, 15 et 16 (fig. 250), mis en forme par emboutissage, en sont de bons exemples. Leur indentation, d'une extrême régularité, est le résultat de l'application « en force » d'une molette (Holmes 1985, p. 135). Tous possèdent un bourrelet à la base – pour protéger le doigt si l'aiguille ripe – et une indentation en nid d'abeille limitée pour la plupart aux deux tiers supérieurs du corps. Les points du n°12 sont losangiques et alignés sur dix rangs, alors qu'ils sont circulaires sur les autres dés et alignés sur onze et douze rangs. Le n°13 reçoit sept rangs de points ronds sur sa calotte bombée. Ils sont au nombre de quatre sur celle du n°16. Deux lignes incisées sont visibles à la base du dé. La calotte du n°14, plate, est imprimée de cinq rangs de points quadrangulaires autour du centre laissé vierge. Celle du n°15 est recouverte d'une indentation carrée disposée en un quadrillage serré. Quant au n°12, l'oxydation ne permet de découvrir sur sa calotte que deux alignements concentriques de points ronds inscrits à l'intérieur d'un cercle de points triangulaires. Les objets 12 et 13 (fig. 250) sont également ornés d'une à deux rangées de traits verticaux parallèles ; la première circonscrit la partie inférieure de l'indentation, la seconde la base du corps.

8.2. L'outillage de la pêche (O. Thuaudet)

Deux hameçons en alliage cuivreux de taille similaire (fig. 251, n°1) constituent les seuls outils en rapport avec l'activité maritime (voir Annexe 4, n°25) Ils ont été retrouvés dans l'abbaye Saint-Victor. Leur œillet de fixation a disparu, mais la pointe triangulaire est conservée sur l'un d'eux. Le second spécimen (L x l = 1,7 x 1,2 cm) a été ramassé dans un contexte indéterminé de la nef. Recueilli sur le site de l'Ilot 55, l'objet n°2 de la fig. 251, en matériau blanc, à peu près sphérique, est aplati aux extrémités. Sa perforation de part en part et son poids (21,99 g) conduisent à l'interpréter comme une fusaiole ou un peson ou bien encore un plomb de pêche.

8.3. Un poinçon en os (M.-A. Chazottes)

Le poinçon est-il un outil spécifique au tissage ou un objet polyvalent (voir Annexe 4, n°26) ? Voici l'une des réflexions développées par Dorothée Chaoui-Derieu et

Jean-François Goret dans un article entièrement consacré à ces objets pour le nord de la France (Chaoui-Derieu, Goret 2008, p. 79-91).

Dans son *Dictionnaire de l'ameublement et la décoration depuis le XIII^e s.*, Henry Havard donne une définition du poinçon en indiquant que le « mot désigne un fer pointu qui sert à percer des trous. Le poinçon appliqué aux usages journaliers, a de tout temps fait partie de l'attirail des troussees de toilette ou des fournitures de bureau » (Havard 1887-1890, p. 461-462). Si l'on excepte la matière mentionnée, cette définition pourrait correspondre aux objets découverts par l'archéologie qui ont certainement servi à perforer de multiples pièces. En revanche, cela ne correspond pas toujours aux données textuelles et le mot poinçon, notamment au XV^e s., semble parfois répondre à des besoins bien différents. Tous les poinçons cités dans les livres de comptes du roi René proviennent de matières coûteuses et parfois importées comme l'ivoire⁵⁰ ou le corail⁵¹. Leur préciosité paraît contraire à une utilisation pour la perforation d'éléments de cuir ou de tissu par exemple. Par ailleurs, Victor Gay dans son *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance* assimile le poinçon à une broche pour les cheveux, presque toujours surmontée d'un motif sculpté (Gay 1887, p. 221). Achetées en même temps que les peignes ou les miroirs⁵², ces broches en ivoire ne répondent pas à la même destination fonctionnelle que le poinçon découvert à Marseille.

Ce poinçon (fig. 251, n°3) conserve en partie haute et médiane les traces d'une ancienne ornementation à caractère esthétique autant que fonctionnel

50 20 octobre 1452 : « A Jacques Depoise, mercier, ledit jour, cent quatorze solz deux deniers, à lui deux tant pour deux demiz saintz de laton, pour ung petit coffret ferré, deux paix une d'ivoire et l'autre de laton, trois poinzcons d'ivoire, une escriptores dorée, une bourse, ung cadran, plusieurs couteaulx et ung peigne d'ivoire, deux petilz marteaulx, deux petites choppines de chapelle, que pour aultres couteaux emmanchez de cyprez, pour tout ce, par certificacion d'icellui sénéchal, CXIII s. II d. » (Arnaud d'Agnel 1910, p. 323, n°2473).

25 Octobre 1452 : « A lui, ledit jour, quinze solz, pour aultres poinçons emmanchez d'ivoire, donnez par ledit seigneur à aultres femmes, pour ce XV s. » (Arnaud d'Agnel 1910, p. 324, n°2474).

25 Octobre 1452 : « A lui (Jacques Depoix, mercier), ledit jour, quize solz pour aultres poinçons, emmanchez d'ivoire, donnez par ledit seigneur à aultres femmes, pour ce XV s. » (Arnaud d'Agnel 1910, p. 324, n°2475).

51 22 septembre 1479 : « le XXII^e dudit mois à Gaspart Deliges, courailler, baillé V f pour une branche de coural, une forchectes et deux poinssons, aussi de coural, achapez par monseigneur, pour ce V f. » (Arnaud d'Agnel 1910, p. 350, n°1055).

52 « A Richard des Grès, pingnier, pour un pingne un miroir et une broche, tout d'ivoire, Cpte d'hôtel de Charles VI. Monteil, XIV s. épit., 82, note 195 » (Gay 1887, p. 221).

(Chaoui-Derieux, Goret 2008, p. 80). Les gorges horizontales peu profondes et parallèles entre elles ont été partiellement effacées, peut-être à la suite d'une utilisation intensive. Ainsi, l'absence de lignes en partie basse du poinçon ne signifie pas que cette portion n'a jamais été incisée. D'une datation comprise entre le IX^e et le X^e s., le poinçon du site de Villiers-le-Sec dans le Val d'Oise est pourvu du même décor que celui de Marseille, mais il est mis en œuvre en partie proximale, médiane et distale (Cuisénier, Guadagnin 1988, p. 286, n°288). La découverte d'objets identiques lors de fouilles à Tours (Motteau 1991, p. 112, n°515) et dans la motte castrale de Château-Thierry dans l'Aisne (Goret 1997, p. 106, n°2), témoigne également de l'existence de ces poinçons aux X^e-XI^e s.

9. Ustensiles et récipients

Les recherches archéologiques, en archive, et dans une moindre mesure l'iconographie, indiquent que la grande majorité des récipients et des ustensiles sont réalisés en céramique – et donc hors du champ de cette étude –, en matériaux putrescibles comme le bois, ou aisément réutilisables comme l'étain, le plomb et leurs alliages. À cela, il faut rajouter l'intérêt économique qu'il y a à recycler des objets d'un certain poids comme les chaudrons en cuivre ou en alliage cuivreux et, pour des raisons exposées en introduction, l'absence de toute coutellerie, généralement en fer. Tout cela concourt bien évidemment à réduire le spectre du matériel susceptible d'être découvert.

9.1. Les cuillères (O. Thuaudet)

Quatre cuillères de table, obtenues par fonte, donnent un aperçu de l'évolution du mobilier en métal depuis le bas Moyen Âge (voir **Annexe 4, n°27**). Un cuilleron en alliage blanc (**fig. 251, n°6**) présente la rare particularité d'être décoré de motifs géométriques en relief positif. Quatre lignes parallèles de chevrons, dont les deux centrales avec bossettes quadrangulaires, sont disposées dans la longueur. Les autres rangées sont constituées de chevrons imbriqués alignés tête-bêche. Deux objets, fabriqués dans le même matériau, à cuilleron plus ovale et décoré d'incisions, ont été retrouvés hors stratigraphie à proximité du château de Grigny dans le Pas-de-Calais (Dilly *et al.* 1999, p. 113, n°3-104 et 3-105). Un autre objet, à cuilleron large et long à motifs animaliers et géométriques en relief positif, daté de la fin du Moyen Âge, a été découvert sur le site de Thames Exchange à Londres (Egan 2010, p. 248).

Le cuilleron **n°4** de la **fig. 251**, ovale et d'un bel arrondi ($e = 0,05$ cm), est rattaché à un manche de section losangique, dont l'extrémité gravée sur ses quatre faces d'une croix de Saint-André est précédée par trois dépressions (**fig. 254, n°1**). Ce cuilleron a été retravaillé par martelage. La marque du fabricant, un T dans un cercle, est visible au revers dans la partie supérieure gauche du cuilleron (**fig. 254, n°2**).

L'exemplaire **n°1** de la **fig. 252**, à cuilleron allongé et pointu, possède un manche de section quadrangulaire qui s'élargit à son extrémité. L'objet **n°2** de la **fig. 252**, en alliage blanc, se caractérise par un cuilleron allongé et un manche court s'élargissant à son extrémité. À Marseille, un ustensile similaire et dans le même matériau, a été retrouvé dans un contexte du XVIII^e s. sous l'actuelle place Général-de-Gaulle (Suvéri, De Boissésou 2001, p. 218, n°107).

Les cuillères de table en métal sont, depuis l'Antiquité romaine et jusqu'au XI^e ou XII^e s., à cuilleron allongé et manche en forme d'une tige. Elles se transforment peu à peu au cours du XIII^e s. : leur cuilleron s'élargit ou devient circulaire. Cet ustensile reste toutefois rare encore à cette époque, signe de la prédominance d'objets en matériaux périssables tels que le bois. Quelques spécimens en bois ont été découverts lors de la fouille d'un puits du XIII^e s., rue de la Barellerie à Montpellier (Hérault). Ceux-ci présentent un bouton terminal (Leenhardt *et al.* 1999, p. 167-168). Cette particularité est attestée pour le premier tiers du XIV^e s. sur une cuillère en argent d'un trésor ariégeois portant un poinçon avec les armes de Jean XXII (Savès 1971, p. 41). Les cuillères en métal à manche à extrémité décorée comme celles de la **fig. 251, n°4** deviennent très courantes à partir de la deuxième moitié du XV^e s. et jusque dans le courant du XVII^e s. Elles sont alors remplacées par des ustensiles à manche à extrémité élargie comme le **n°2** de la **fig. 252**. Parfois le cuilleron s'allonge, mais cette caractéristique ne devient la norme qu'au siècle suivant. C'est vraisemblablement au XX^e s. que certains cuillerons se terminent en pointe comme celui de la **fig. 252, n°1**.

9.2. Les manches (M.-A. Chazottes)

Le manche **n°1** (**fig. 253**) est un canif en os (voir **Annexe 4, n°28**). La partie conservée de l'ustensile de table ou de voyage montre une forme plus ou moins triangulaire avec une section ovale. L'extrémité du manche se termine par une excroissance de forme circulaire dont le diamètre s'avère plus important que la largeur de l'artéfact. Même s'ils ne présentent aucun ornement géométrique ou figuré, les différents pans de

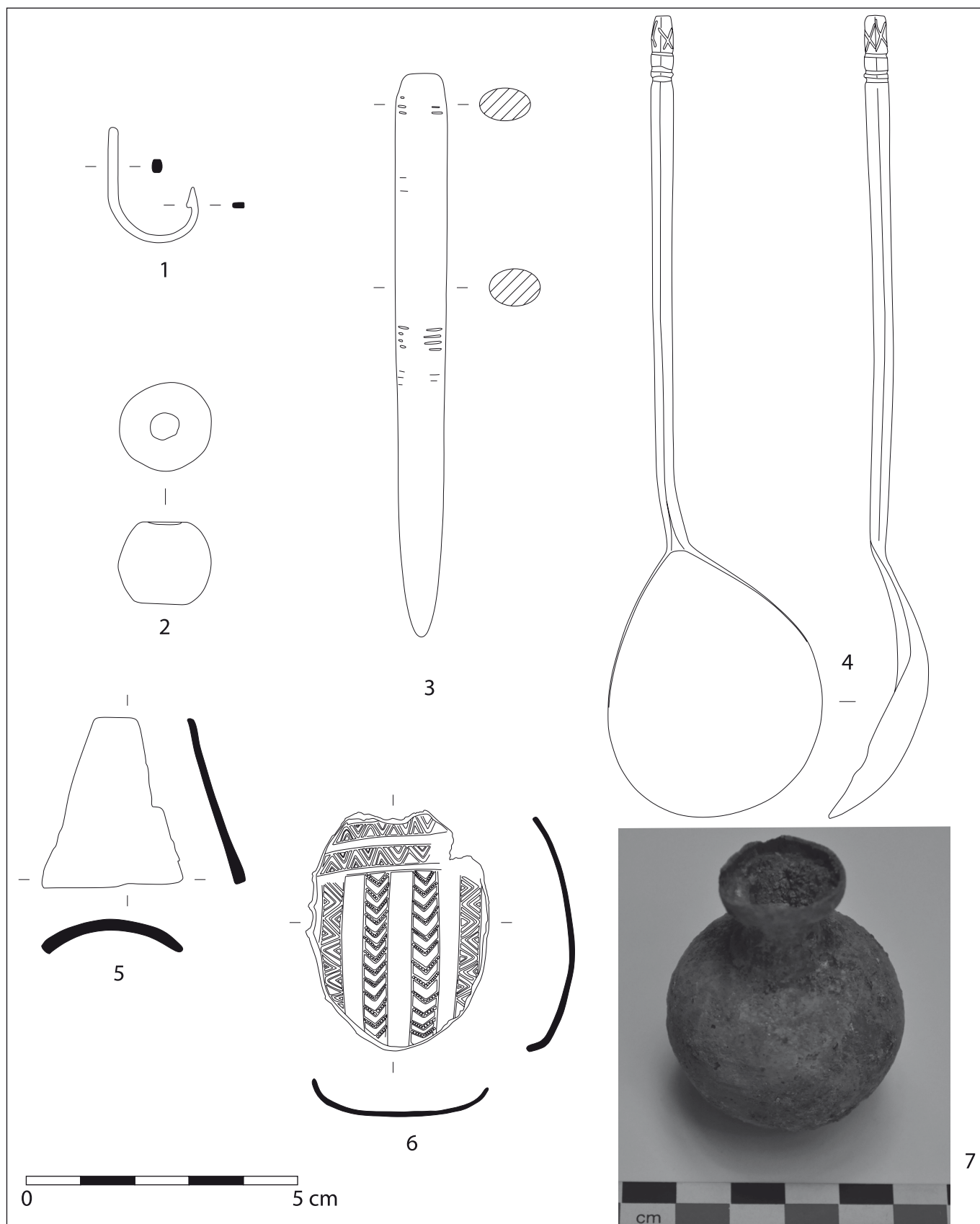
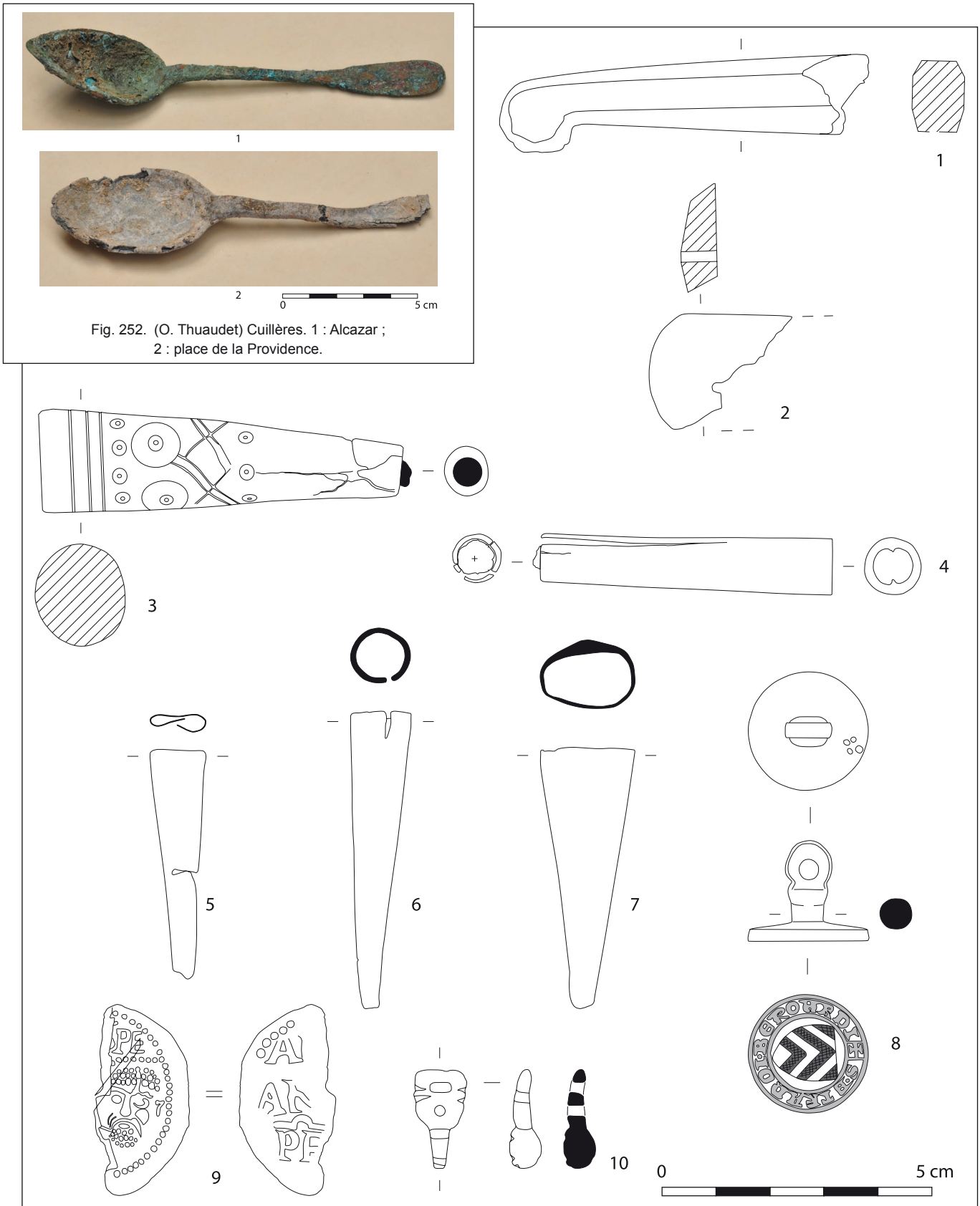


Fig. 251. Outils, ustensiles et petit mobilier utilitaire (O. Thaudet sauf 3 : M.-A. Chazottes). 1, 3 : Saint-Victor ; 2 : Ilot 55 ; 4-5 : Alcazar ; 6 : place Villeneuve-Bargemon ; 7 : Puget III.



râpage, stigmates de la fabrication, peuvent avoir été laissés volontairement afin de constituer un décor.

Dans les publications, les photographies ne présentent souvent que la face supérieure des objets et les descriptions sont parfois succinctes, ce qui empêche de distinguer les manches pourvus ou non d'une fente. Des canifs en os sont attestés pour la période médiévale notamment sur le site de Montségur dans l'Ariège pour les XII^e-XIII^e s. (Archéologie et vie quotidienne 1990, n°323, p. 193), ou à Mignet à Aix-en-Provence au XIV^e s. ((Richarté, Vallauri, Foy, travail inédit, fig. 38c). Néanmoins, la forme n'apparaît pas durant le Moyen Âge et des pièces similaires des II^e-III^e s. sont connues, par exemple, à Avenches en Suisse (Schenk 2008, p. 268, n°403). Notre manche n'est pas orné mais de multiples parallèles antiques le sont. Ainsi, des chiens (Mikler 1997, pl. 45, n°6 ; Béal 1980, pl. 11, n°13338), des dauphins (Dureuil, Béal 1996, n°97) et même des animaux fantastiques (*Ibid.*, n°96) décorent ces manches à lame repliée.

Un deuxième exemplaire, le n°3 (**fig. 253**), est extrait d'un andouiller de cerf de l'abbaye Saint-Victor. Cet objet de section circulaire, dont le diamètre se réduit entre la partie proximale et distale, a été évidé légèrement à l'endroit où le diamètre est le plus réduit. Toute la surface – qui ne comporte aucune trace de perlures – est scandée de motifs décoratifs avec trois incisions perpendiculaires à l'axe en partie proximale et une ornementation composite sur le reste du manche. Quatre doubles ocelles pointés se tiennent donc en partie médiane avec, au-dessus et en-dessous de ce registre, une rangée de petits ocelles simples répartis régulièrement sur l'ensemble de la pièce. Tous ces ocelles sont reliés entre eux par des incisions obliques, réalisées avec moins de soin puisque l'on retrouve des traces de raccord entre les incisions.

Un troisième manche est assez fragmenté⁵³ (**fig. 253**, n°2). Il s'agit d'une plaquette de forme plus ou moins quadrangulaire avec une face inférieure lisse et une face supérieure bombée. La partie conservée montre l'amorce d'un rivet en fer. L'objet, issu d'une matrice paraxiale, présente des traces obliques de sciage, en partie inférieure. En face supérieure, des traces de râpe parallèles à l'axe longitudinal ainsi que des traces plus inclinées sont conservées. Le manche a ensuite été foré et les différentes parties de l'objet ont sans doute été rivetées.

Un dernier manche provient des fouilles du Tunnel de la Major (**fig. 253**, n°4). Le départ de la lame, ainsi que la soie en fer, sont encore conservés à l'intérieur. Extrait d'un métatarse d'ovin/caprin, cet objet de section circulaire, autant en partie proximale, médiane que distale, a été entièrement évidé.



Fig. 254. Cuillère et marque au dos du cuilleron de la Fig. 251, 4 (n°1-2), marque sur l'objet de la Fig. 261, 1 (n°3), accessoires du costume du Moyen Âge (n°4), et d'époque moderne et contemporaine (n°5) (O. Thuaudet).

9.3. Les bouterolles (O. Thuaudet)

Trois tôles enroulées, sans ornement, peuvent être interprétées comme des bouterolles (voir **Annexe 4**, n°29), c'est-à-dire des extrémités de fourreau d'épée ou plus probablement de couteau (**fig. 253**, n°5, 6 et 7). Un bourrelet de matière est visible à la jointure des deux bords martelés de la tôle du n°7.

9.4. Un récipient indéterminé (O. Thuaudet)

Recueilli lors du décapage préliminaire du site de Puget III (voir **Annexe 4**, n°30), un petit récipient de fonction indéterminée est composé d'une première tôle battue pour prendre la forme d'une sphère, sur laquelle vient s'emboîter un goulot obtenu par enroulement d'une seconde tôle chaudronnée (**fig. 251**, n°7).

53 Identification I. Rodet-Belarbi (INRAP).

10. Le domaine de l'écrit (O. Thuaudet)

Le domaine de l'écrit est illustré par deux ensembles d'objets différents : un mordant d'agrafe de livre d'une part, une matrice et une empreinte de sceau d'autre part.

10.1. Les sceaux

Une matrice de sceau (voir **Annexe 4, n°31**) (**fig. 253, n°8**), très bien conservée, à anneau de suspension, porte le motif d'un écu chevronné dont les chevrons creux sont garnis d'un quadrillage. Le tout est encadré par l'inscription en négatif + S·BIRARDI·BEROARDI, disposée entre deux cercles. Sur le dessus de l'objet, quatre points creux agencés en losange constituent peut-être la marque de l'artisan.

Un remblai déposé dans la chapelle Saint-Mauront (abbaye Saint-Victor), du début du XIII^e s., a fourni un fragment de bulle papale (**fig. 253, n°9**) en matériau blanc du type classique (e = 0,48/0,56 cm). On retrouve sur une face le visage d'un personnage barbu au-dessus de l'inscription SPE renvoyant à saint Pierre, ainsi qu'un encadrement de grènetis. Au revers, une inscription s'étalait sur trois niveaux : A..... AN.... PP.... (un tilde en forme d'oméga coiffe les lettres PP). Les trois premières lettres conservées, par leur disposition, ne peuvent s'appliquer qu'au nom d'Alexandre parmi la liste des papes. Depuis le début du XI^e s. jusqu'au milieu du XIII^e s., trois papes ont portés ce prénom : Alexandre II (1061), Alexandre III (1159) et Alexandre IV (1254-1261). Si le dernier doit être repoussé étant donné la datation du contexte, le premier peut également être exclu pour différentes raisons. D'une part, il n'est pas certain qu'Alexandre II ait utilisé ce type de sceau car, rare avant Pascal II (1099), il ne deviendrait la norme qu'avec ce dernier (Cambin 1996, p. 202). En outre, le dessin et le modelé de ces objets tendent à s'affiner avec le temps et celui du corpus est sur ce point plus évolué par exemple qu'une bulle papale d'Innocent II (1130-1143) découverte sur le site de la Collina di San Pietro à Castel San Pietro (canton du Tessin) en Suisse (Cambin 1996). Il semble donc qu'on puisse voir dans cette empreinte, une bulle pontificale d'Alexandre III.

10.2. Un mordant d'agrafe de livre

Le mordant en question (voir **Annexe 4, n°32**) (**fig. 253, n°10**) appartient soit à une lanière d'agrafe de livre, soit à une ceinture. Ces objets sont avérés archéologiquement, en Europe de l'ouest continentale et au

Royaume-Uni, du XIV^e au XVI^e s. Différents auteurs ont mis en évidence leur présence sur des manuscrits français, anglais et allemands dès le XII^e s. (Egan 2010, p. 277-280 ; Fingerlin 1971, p. 136). Une recherche iconographique a permis de rassembler un ensemble d'œuvres illustrant cet emploi de la fin du XII^e s. au début du XVI^e s. en Europe occidentale (Italie, sud-est et nord de la France). En Provence, on en retrouve sur :

- les statues de saint Pierre et de saint Jean l'Évangéliste du portail de Saint-Trophime (vers 1180-1190) (**fig. 255, n°3 et 4**),

- sur un livre porté par saint André, sculpture appartenant au tombeau de Philippe de Cabasole (mort en 1372) conservé au musée du Petit Palais d'Avignon mais provenant du Palais des Papes (**fig. 255, n°2**),

- dans une sculpture de saint Pierre (fin du XIV^e s.), aujourd'hui au musée du Petit Palais d'Avignon (**fig. 255, n°1**) et originaire de la Chartreuse de Bonpas (Vaucluse),

- sur un ouvrage tenu par la Vierge de l'Annonciation peinte au revers du *Buisson Ardent* de Nicolas Froment (vers 1475), à la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence.

Quelque soit leur origine géographique, toutes les agrafes de ce type sont figurées ou retrouvées avec une perforation centrale, ouverture servant à passer une tige traversant la couverture et éventuellement fixée par une applique. Généralement, un court mordant de tôle, traversé d'un ou deux rivets et parfois décoré d'incisions en bordure, assure la liaison avec la lanière. L'agrafe, obtenue par fonte, est quelquefois agrémentée de moulures. Sur quelques exemplaires, l'extrémité prend la forme d'une tête animale. Lorsqu'il existe une excroissance en partie distale comme pour l'exemplaire du corpus, l'iconographie n'est pas assez précise pour révéler l'ouverture transversale que l'on constate régulièrement sur le mobilier archéologique. Dans le cas des sculptures de saint Pierre et saint André conservées au Petit Palais d'Avignon, un anneau circulaire traverse l'extrémité de l'agrafe. S'agit-il par ce moyen de favoriser la préhension ? Il est plus probable que cet anneau, remplaçant le rivet et fixé à la couverture, possède une ouverture dans son cadre pour passer au travers de l'agrafe. Cette caractéristique est absente sur les deux sculptures, ce qui n'est pas étonnant vu l'importance minimale de ce détail par rapport à l'apparence générale de ces statues. Aucun trou n'est visible au travers de notre objet mais, chose surprenante, un coup de poinçon a été donné à l'endroit où il aurait pu exister. Les agrafes de ce type et leurs ouvertures sont le résultat d'une fonte ; une personne aurait-elle essayé de modifier l'objet pour l'adapter à un autre mode de fixation ?

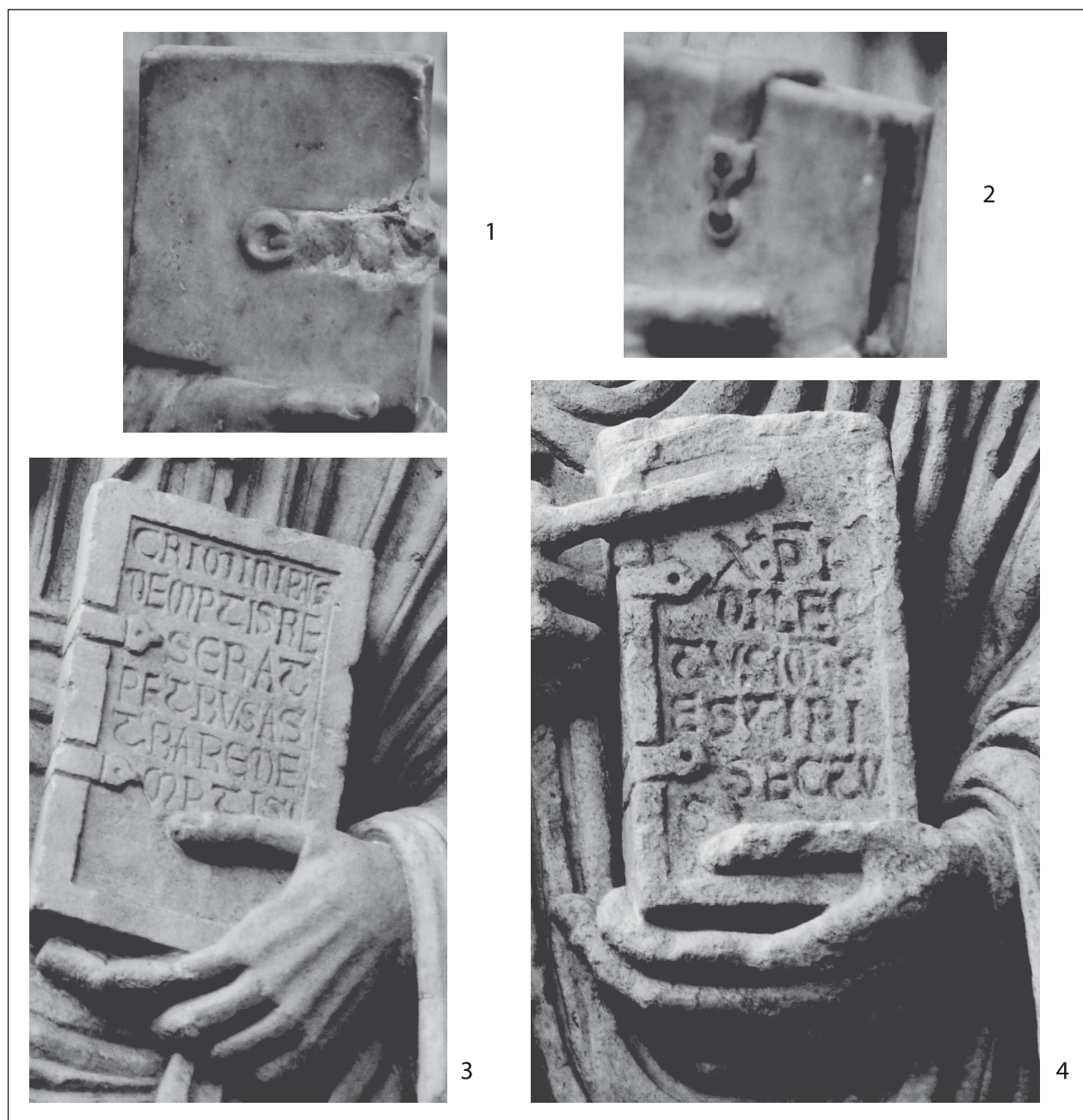


Fig. 255. Mordants d'agrafes de livre dans l'iconographie provençale (O. Thuaudet). Fig. 1 et 2 : statues de saint André et saint Pierre conservées au musée du Petit Palais à Avignon ; 3 et 4 : Portail de Sainte-Trophime d'Arles.

Il existe des similitudes morphologiques entre ce type d'agrafe de livre et celui de quelques agrafes de ceinture ou d'attache de fourreau. À partir de cette constatation et en s'appuyant sur un dessin de E. Viollet-le-Duc (Viollet-le-Duc 1874, p. 11), I. Fingerlin a formulé l'hypothèse que certains de ces objets ont pu être employés dans le costume et fonctionner avec une chaînette à crochet – mais pourquoi pas également avec un anneau ouvert – qui en relierait les deux extrémités (Fingerlin, p. 136, 140, fig. 241,

441, n°443). L'illustration du *Dictionnaire raisonné* figure un objet de grande taille décoré de coups de poinçons, retrouvé lors de fouilles menées au château de Pierrefonds et que l'auteur date du XIV^e s. (Viollet-le-Duc 1874, p. 11). I. Fingerlin reste circonspect quant à l'exactitude du dessin. Nous sommes beaucoup moins méfiants car un exemplaire presque en tout point identique a été retrouvé à Digne dans le comblement d'une fosse daté de la fin du XIII^e-XV^e s. Il est nécessaire pour répondre aux multiples questions que posent ces objets

de procéder à une étude approfondie et à grande échelle des agrafes conservées sur les manuscrits, et de faire des recherches plus pointilleuses dans l'iconographie. La présence presque systématique des deux ouvertures précédemment décrites, quelque soit l'origine géographique de la découverte archéologique, de l'iconographie et des livres conservés est particulièrement intéressante. Elle signifie que ces objets sont produits selon un modèle générique, donc susceptible de convenir à de nombreuses utilisations est à divers modes de fixation. Ce constat est d'ailleurs commun à beaucoup d'autres objets de fixation ou d'attache.

11. Le jeu

Les activités ludiques sont relativement bien illustrées dans le corpus, notamment par des dés et pièces de jeu en matière dure d'origine animale. L'archéologue est toutefois réduit sur ce point à ne travailler que sur une petite part d'entre elles, la plupart ne laissant pas de traces matérielles ou susceptibles d'être aisément conservées – les cartes à jouer par exemple. Bon nombre de règlements municipaux puis royaux ont cherché à encadrer la pratique de certains jeux, notamment ceux de hasard, susceptibles de donner lieu à des débordements.

11.1. Les dés et autres pièces de jeu (M.-A. Chazottes)

Trente-deux dés à jouer, un pion de jeu et un jeton de dame ainsi que deux dominos ont été retrouvés (voir **Annexe 4, n°33**). Vingt-neuf dés à jouer proviennent d'un même contexte des XIV^e-XV^e s. (**fig. 256, n°2-10**). Parmi eux, cinq sont certainement pipés et comportent des chiffres répétés plusieurs fois (**fig. 256, n°2, 4-6**). Sur un unique spécimen, le chiffre quatre se retrouve sur l'ensemble de ces six faces (**fig. 256, n°3**). Parmi les lots de dé à jouer truqués déjà connus, celui découvert dans des latrines, datées du XIV^e s., lors de la fouille de la place Camille-Jullian à Bordeaux (Maurin 1989-1990, p. 42, fig. 28), est particulièrement intéressant du fait du nombre exceptionnel d'objets : plus de 200.

Les autres dés à jouer étudiés semblent de « bon aloi ». Ils sont tous de forme et de section quadrangulaires avec la somme des faces opposées égales à 7 (**fig. 256, n°1, 2, 8**). Dix-neuf présentent de simples ponctuations, six exemplaires sont munis d'ocelles simples pointés et sur un spécimen, les chiffres sont inscrits à l'aide d'ocelles doubles pointés (**fig. 256, n°8**). Des traces d'une substance noire décorative ou utilitaire sont par ailleurs conservées sur 20 individus.

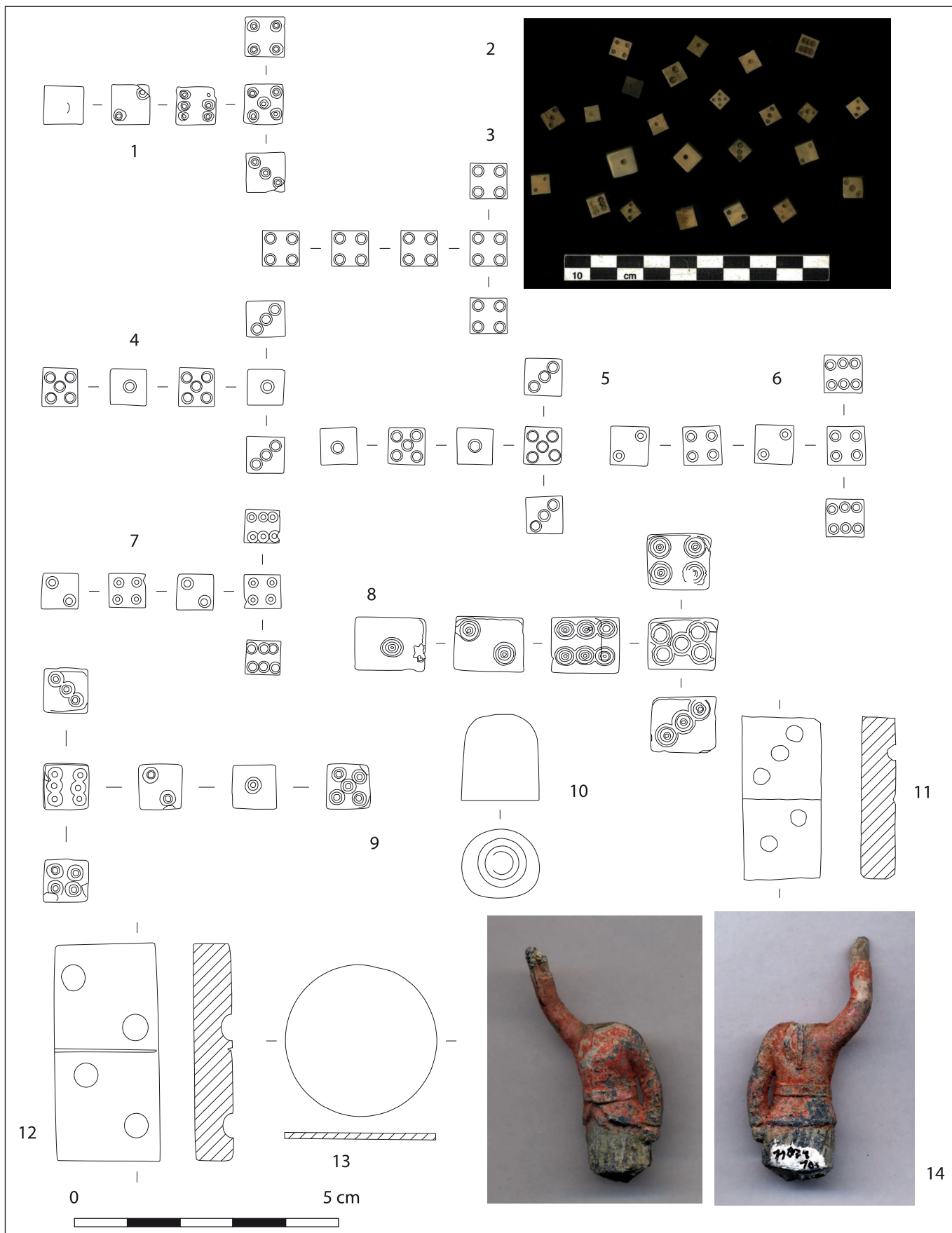
Tous ces dés sont certainement issus d'une matrice paraxiale débitée dans la diaphyse d'un os long. Peu de traces de fabrication sont conservées sur les objets mais on peut émettre l'hypothèse, au vu des déchets trouvés sur d'autres sites qu'une fois la matrice débitée, elle était façonnée afin d'obtenir des baguettes de forme et de section quadrangulaires dans lesquelles des petits cubes étaient découpés. La dernière étape consistait à inscrire les chiffres sur chaque dé à jouer et l'artisan a certainement tourné chaque face afin d'apposer des ocelles simples ou doubles. Le petit trou au centre de chaque ocelle est la marque de la pointe du tour ou du compas.

À ces objets en os s'ajoute un dé à jouer (**fig. 256, n°9**), unique par son matériau, en corail d'un rose saumon prononcé.

Ces dés à simples ou doubles ocelles pointés, connus depuis l'époque romaine, se retrouvent régulièrement en contextes médiévaux et modernes. Des exemples identiques sont donc connus tant pour l'An Mil que pour le XVI^e s. et cela autant au sud qu'au nord de la France. Ainsi, des dés similaires ont notamment été retrouvés à Avignon au Petit Palais (Chazottes 2012, pl. 6-8) à Peyrepertuse (Bayrou 2000, fig. 130, n°16) ou à Andone pour l'An Mil (Bourgeois, Rodet-Belarbi 2009, p. 264, n°1985) ; à Essertines (Piponnier 1993, p. 151, n°2) ou à Toulouse pour le XIV^e s. (Molet 1988, p. 134) ou encore au château de Butenheim à Petit-Landau en Alsace pour le XVI^e s. (Schnitzler 1990, p. 446, n°3.103).

Un pion de jeu en os (place Villeneuve-Bargemon), de forme ogivale, à base circulaire, présente encore des traces de matière spongieuse (**fig. 256, n°10**). Il n'est pourvu d'aucun décor mais, au sommet de la tête, un trou de tournage assez profond est conservé. Cet objet a dû être fabriqué à partir d'une matrice paraxiale débitée dans la diaphyse d'un os long. La portion débitée devait encore contenir de la *spongiosa*, ce qui explique sa légère présence sur l'objet. D'un point de vue technique, ce pion a été tourné et des traces de tournage sont conservées à la base mais également sur le corps et la tête de l'élément de jeu. Ces traces ont certainement été atténuées par le polissage de la pièce.

Fig. 256. Le jeu (M.-A. Chazottes, sauf 14 : O. Thuaudet).
1, 13 : Alcazar ;
2-8, 10 : place Villeneuve-Bargemon ;
9 : Saint-Victor ; 11 : Vieille-Major ;
12 : Tunnel de la Major ;
14 : place des Pistoles.



Ce type de pion est bien connu pour la période médiévale. Ainsi, une pièce identique mais en ivoire a été mise au jour au château des Baux-de-Provence dans les Bouches-du-Rhône (Chazottes 2012, n°4, pl. 10) et un autre spécimen est issu du château de Crèvecœur-en-Auge (Calvados). Ce dernier, daté des XI^e-XII^e s., présente un décor contrairement à l'exemplaire marseillais (Goret, Poplin 2008, p. 66, fig. 5). Deux pions similaires datés des XII^e-XIII^e s. – l'un en ivoire, l'autre en buis – ont été retrouvés à Tours (Motteau 1991, p. 48, n°270-271). D'autres encore sont connus pour le IX^e s. avec « l'échiquier de Charlemagne » (Pastoureau 1990, p. 27) et pour le bas Moyen Âge ou le début de l'Époque moderne au château de Grigny dans le Pas-de-Calais (Dilly, Piton *et al.* 1987, p. 87, n°2.72).

Le quatrième objet lié au jeu est un jeton de dame (Alcazar) de forme circulaire, de profil droit et d'épaisseur assez faible (**fig. 256, n°13**). Ses deux faces sont lisses et ne comportent aucun ornement.

Les deux dernières pièces sont des dominos issus du quartier de la cathédrale, de forme et de section quadrangulaires, avec une face inférieure lisse et une face supérieure partagée en deux espaces séparés par une gorge en V de part et d'autre de laquelle on retrouve les ponctuations (**fig. 256, n°11 et 12**). Ces dominos sont certainement le résultat de la taille d'une matrice paraxiale prélevée dans la diaphyse d'un os long. Après le débitage des plaquettes, les objets ont été façonnés et sciés afin d'obtenir la taille désirée, puis l'artisan a dû ménager au ciseau les rainures centrales et enfin forer chaque espace du nombre de ponctuation voulu.

11.2. Un soldat de plomb (O. Thuaudet)

Un soldat de plomb (voir **Annexe 4, n°34**) conserve des traces de peinture rouge sur sa veste et de bleu (?) sur son pantalon (?) bouffant (djellaba ?). Cette figurine représente peut-être un tirailleur algérien donnant l'assaut (**fig. 256, n°14**).

12. L'ameublement et la serrurerie

L'ameublement et la serrurerie sont illustrés par quelques éléments métalliques et en os, vestiges d'un mobilier généralement en bois disparu. Mais, un parcours de la bibliographie montre fort bien que la plupart des éléments relatifs à ce domaine sont en fer. Si l'on excepte la serrurerie, l'archéologue est particulièrement démuné quant à la reconstitution du mobilier originel à partir des vestiges conservés.

12.1. Les éléments métalliques d'ameublement et de serrurerie (O. Thuaudet)

Le mobilier métallique en rapport avec l'ameublement rassemble cinq objets, pour la plupart obtenus par fonte (voir **Annexe 4, n°35**). Le premier (L = 3,1 cm, non figuré) est un anneau circulaire à vis de fixation, retrouvé dans un comblement de caniveau du milieu du XIX^e s. (Espace Bargemon). Un autre anneau, quadrangulaire (d cadre = 0,37 cm), composé d'une tige de section circulaire coudée (**fig. 257, n°1**), a probablement servi à l'attache ou à la suspension. Une unique charnière de meuble est d'un type à charnons (**fig. 257, n°2**). L'élément femelle, en tôle martelée, est la seule partie conservée. Une possible paumelle ou cavalier (**fig. 257, n°5**), et un fragment d'ornement à pampres végétaux de plus forte épaisseur à la base (**fig. 257, n°4**), ont été mis au jour dans des contextes médiévaux. L'applique **n°6** (**fig. 257**), recouverte de grènetis, dispose de trois points de fixation. Cet objet, probablement embouti, est parsemé de formes ovales la plupart du temps ajourées. Il s'agit sans doute d'une applique de meuble étant donné sa morphologie.

La pièce **n°3** de la **fig. 257** est composée d'une plaque principale, décorée en bordure de chaque côté de trois incisions, et de deux incisions larges et profondes disposées perpendiculairement sur une zone surélevée. Une terminaison à feuillage stylisé montre au revers un surhaussement rectangulaire, traversé par deux perforations retenant des fragments de tige. À l'opposé, deux charnons sont enroulés autour d'une tige aux extrémités bouletées. Cet objet est un moraillon dont l'auberon a disparu. Il devait s'adapter à un coffre étant donné sa taille. Bien que hors contexte, une datation typologique de la fin du Moyen Âge ou du début de l'Époque moderne est envisageable.

Une unique clef (**fig. 257, n°9**) complète ce lot de mobilier. C'est une clef de coffret ou de petit meuble à anneau circulaire à excroissance arrondie. Sa tige pleine débute par deux moulures. Le panneton est de forme quadrangulaire, sans découpe. Un objet presque identique, à tige forée, a été mis au jour dans une tranchée de drainage du XIV^e s. au Château de Portchester (Royaume-Uni). Une autre clef à tige de type indéterminé est conservée au Musée Calvet, à Avignon. Un troisième spécimen à tige forée est entreposé au musée Le Secq des Tournelles à Rouen (Vaudour s.d., p. 51, n°160).

12.2. Un possible pied de meuble (M.-A. Chazottes)

L'objet **n°7** (**fig. 257**) dont la destination fonctionnelle est encore imprécise peut correspondre à un

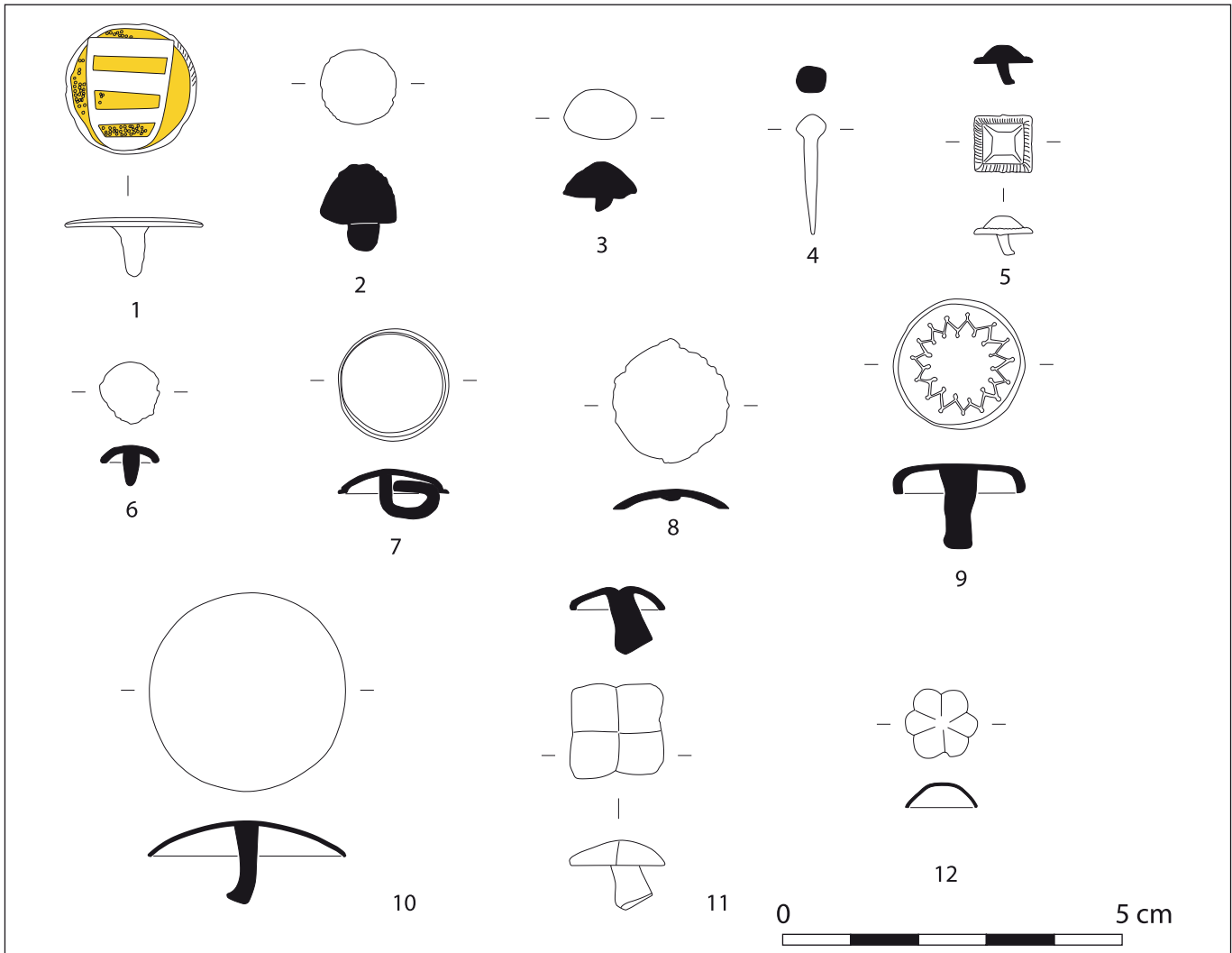


Fig. 258. Clous et rivets (O. Thuaudet). 1-4, 6-12 : Alcazar ; 5 : place Villeneuve-Bargemon.

élément terminal de meuble (voir **Annexe 4, n°36**). Il est extrait d'un métatarse de bœuf et se présente sous la forme d'une moulure de section circulaire avec deux ressauts, l'un en partie proximale, le second à l'autre extrémité formant deux gorges en V. Des objets approchants proviennent de Portchester Castle en Angleterre pour les XII^e-XIII^e s. (Hinton 1977, p. 208, n°84) et du Château de Montmorin dans le Puy-de-Dôme pour les XIII^e-XIV^e s. (Boudriot 1995, pl. 1, n°6). Cependant, une fouille narbonnaise en cours d'étude (Rodet-Belarbi à paraître) a livré des objets antiques similaires.

13. Les clous et rivets (O. Thuaudet)

Un important lot, en alliage cuivreux, est constitué de rivets et de clous (voir **Annexe 4, n°37**). Dans la plupart des cas, leur typologie ne permet pas de les dater, il n'est

donc pas exclu que des objets antiques se soient glissés dans la collection.

Un premier clou (**fig. 258, n°1**) se distingue par une tige de section circulaire et surtout par une tête plate ornée d'un écu à trois fasces (selon la terminologie héraldique) qui, tout comme la partie entre la bordure et l'écu, est couverte de dorure. Sur la surface la mieux conservée, on peut apercevoir des cercles réalisés à l'aide d'un poinçon circulaire concave.

Trois clous (Tunnel de la Major), non figurés, présentent également une tête circulaire plate, mais leur tige est de section quadrangulaire. Le premier a été collecté dans un remblai du XIX^e s., les suivants dans une rue du XII^e s. Le site des Pistoles a livré un fragment de clou semblable dans un sol de la première moitié du XIII^e ou du début du XIV^e s. Un autre spécimen de la même fouille, à tige de section circulaire provient d'un dépotoir du second quart du XVII^e s. Le diamètre de la

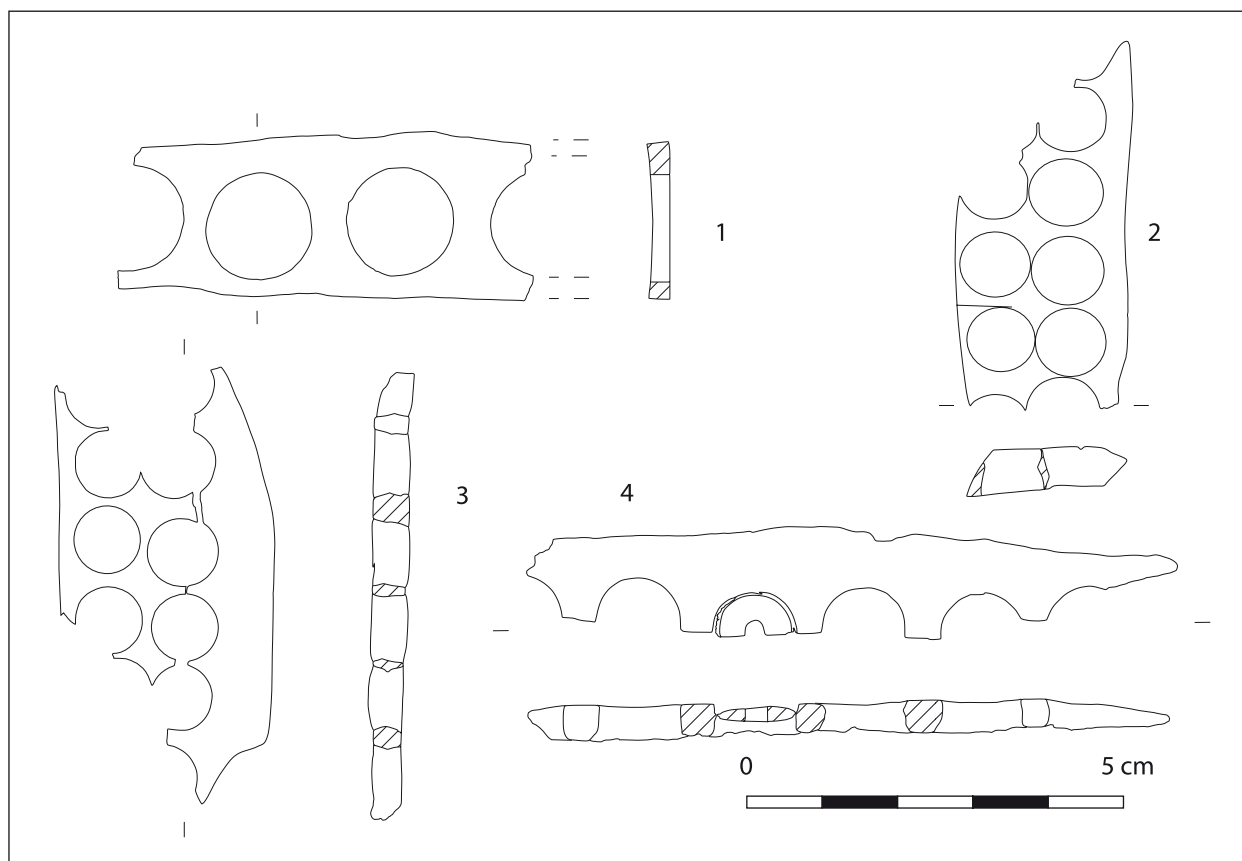


Fig. 259. Déchets de fabrication en matière dure animale (M.-A. Chazottes). 1-3 : Tunnel de la Major ; 4 : Vieille-Major.

tête de ces clous est compris entre 0,6 et 1,6 cm et leur tige atteint lorsqu'elle est complète 1,5 cm de long. Leur confection a nécessité l'usage d'une cloutière.

De nombreux spécimens de clous ont été collectés sur le site de l'Alcazar : deux d'entre eux, fragmentaires, se terminent par une tête circulaire pleine et bombée (fig. 258, n°2 et 3), un troisième possède un profil de la tête et une section de la tige losangiques (fig. 258, n°4), d'autres ont une tête convexe creuse. C'est le cas d'une sorte de punaise (fig. 258, n°6) mais également des exemplaires n°7 et n°8, dont la tige est recourbée jusque sous la tête à gradin en périphérie.

Un ensemble est constitué de cinq clous : à tête carrée bombée (1 tête = 0,88 cm), à bosse centrale encadrée d'un motif cordé (fig. 258, n°5). Ils sont, avec un sixième légèrement plus petit (1 tête = 0,79 cm), issus du même contexte.

Le clou n°9 (fig. 258) se distingue par sa tête, étamée ou argentée, ornée d'un cercle de zigzags aux angles bouletés en relief positif. Il partage avec l'objet n°10 (fig. 258) un même élargissement à l'extrémité de sa tige, résultat d'un matage.

Le site de l'Alcazar a également fourni deux rivets d'un genre un peu particulier : l'un en forme de fleur

à quatre pétales bombés, à rivet de forte épaisseur (fig. 258, n°11) ; le second, à tête à six pétales bombés (fig. 258, n°12).

Les pièces n°1, 2, 3 et 5 ont été confectionnées par fonte, et les n°4 et 6 à partir d'une tige passée à la cloutière. Le procédé de fabrication des autres clous paraît être plus complexe : à la tête, probablement le résultat d'un emboutissage – notamment les n°11 et 12 – ou d'une fonte – le n°9 –, est vraisemblablement rajouté une tige réalisée à part. L'absence de tige pour le n°12, la présence d'un monticule de métal – reste de brasure ? – au revers du n°8, et l'aspect « gracile » des têtes par rapport aux tiges semblent confirmer cette hypothèse.

Une rondelle de rivetage (d x e = 0,8 x 0,07 cm, non figurée) découverte dans une cuve comblée à la fin du XIX^e ou au début du XX^e s. (Alcazar) clôt cet inventaire.

14. Les déchets de fabrication en os (M.-A. Chazottes)

Quelques déchets permettent d'illustrer une activité de fabrication de nature inconnue – artisanale ou domestique – à Marseille (voir Annexe 4, n°38).

Quatre plaquettes d'extraction de jetons ou de boutons ont été découvertes dans des contextes des XVII^e et XVIII^e s. à l'Alcazar, au Tunnel de la Major et à la Vieille-Major (**fig. 259, n°1 à 4**). Il s'agit de fragments de plaquettes en os de faible épaisseur (0,3 cm) pour l'une et d'épaisseur plus importante pour les deux autres. De forme et de section quadrangulaires, elles sont scandées de multiples perforations parfaitement circulaires et conservent l'amorce de plusieurs autres.

Les plaquettes **n°1** et **4** (**fig. 259**) présentent une face supérieure lisse et incurvée et une face inférieure pourvue de matière spongieuse, ce qui indique que ces objets ont été débités dans une côte. À l'inverse, les deux autres (**fig. 259, n°2** et **3**) ont certainement été débitées dans la diaphyse d'un os long étant donné la forte proportion d'os compact et l'absence de matière spongieuse.

L'artisan a donc dans un premier temps, soit séparé la côte en deux dans le sens longitudinal sans racler la matière spongieuse, soit scié des plaquettes rectangulaires dans une diaphyse d'os long. Les boutons ont ensuite été extraits de la plaquette à l'aide d'un tour ou d'une mèche à trois pointes. L'intérieur des perforations présente des traces de détournage mais pas d'arrachement lamellaire. Le fabricant a donc détourné entièrement ces ébauches sans finir son détachage par pression. Cependant, pour les plaquettes issues du Tunnel de la Major, les perforations circulaires présentent à l'intérieur des profils en V, ce qui indique que l'artisan a travaillé la plaquette en face inférieure puis a terminé le détachage en détournant la face supérieure (ou inversement). Ce type de déchet se rencontre très régulièrement pour la période moderne et des plaquettes similaires ont été mises au jour à Savone notamment, dans des niveaux datés entre les XVIII^e et XIX^e s. (Varaldo 2001, p. 458).

15. Les objets indéterminés

La publication des objets qui n'ont pu être identifiés n'est pas aussi courante qu'on pourrait l'espérer. Pourtant, l'évolution des connaissances mais aussi l'expérience d'autres spécialistes peut conduire à leur interprétation. Parmi les nombreux objets indéterminés, nous avons sélectionné ceux dont l'état de conservation et l'intégrité étaient suffisants.

15.1. Les objets indéterminés en os ou en nacre (M.-A. Chazottes)

Parmi les pièces indéterminées (voir **Annexe 4, n°39**), une plaquette est de forme et de section quadrangulaires, à profil droit (**fig. 260, n°1**). Elle présente

une face inférieure plane, scandée de stries de sciage et une face supérieure polie, munie d'un décor peint. Bien que la couleur rouge soit altérée, on devine deux cercles concentriques délimitant un motif de félin passant, dont la tête est tournée vers la queue. On ne retrouve sur cette plaquette ni trou de rivet, ni trace de fer qui pourrait permettre d'affirmer qu'il s'agit d'une plaquette d'ameublement. Ce type de décor est connu sur un peigne liturgique du XII^e s., découvert à Martres-Tolosane en Haute-Garonne (De Toulouse à Tripoli 1989, p. 109, n°28).

Une deuxième plaquette, certainement issu d'une matrice paraxiale, est peut-être également liée à l'ameublement (**fig. 260, n°2**). Elle possède une face inférieure lisse et une face supérieure bombée à motif de feuille avec des nervures. Les seules traces de fabrication conservées sont les enlèvements exécutés au ciseau pour la création du décor.

L'objet **n°3** (**fig. 260**) se compose de trois parties : un fût, un socle et une tête. Le fût de section circulaire, dont le diamètre semble se réduire régulièrement de la tête vers l'extrémité conservée, est orné d'un décor tressé qui ouvre sur un socle de section ovale aplatie, scandé de deux stries formant des gorges en V. Ce socle soutient par ailleurs l'amorce d'une tête qui a pu être moulurée. D'un point de vue technique, on peut uniquement affirmer que le décor tressé de la pièce n'a pas été réalisé au tour, car celui-ci est trop irrégulier. Aucune comparaison n'est à ce jour connue et la fonction de cet objet n'est pas clairement identifiée. Il peut s'agir d'une épingle ou de tout autre objet au corps long et fin (fuseau, cure-oreille...).

Trois objets qui pourraient être des boutons à une seule perforation comme le propose P. Courtaud dans son article sur le site d'Anse Sainte-Marguerite en Guadeloupe (Courtaud, Romon 2004, p. 58-67), sont des rondelles perforées. Le premier exemplaire provient de l'Alcazar, les deux autres du Tunnel de la Major (**fig. 260, n°4 à 6**). De forme circulaire, ils ont deux faces lisses et une perforation circulaire au centre. Deux d'entre eux sont en os et révèlent encore des traces de tournage mais ces dernières – très irrégulières pour le **n°4** – indiquent que l'opération a été effectuée en plusieurs fois. Les objets ont ensuite été forés et on peut imaginer que le négatif de la pointe du tour a disparu lors du forage. La dernière rondelle a été taillée dans de la nacre.

Le septième objet indéterminé est de section circulaire en partie proximale, ovale en partie médiane et très aplatie en partie distale (**fig. 260, n°8**). Le diamètre de la pièce se réduit ainsi de la tête vers l'autre extrémité de l'objet, qui est de forme arrondie. En partie proximale, la tête est en forme de cône peu saillant. Les traces de

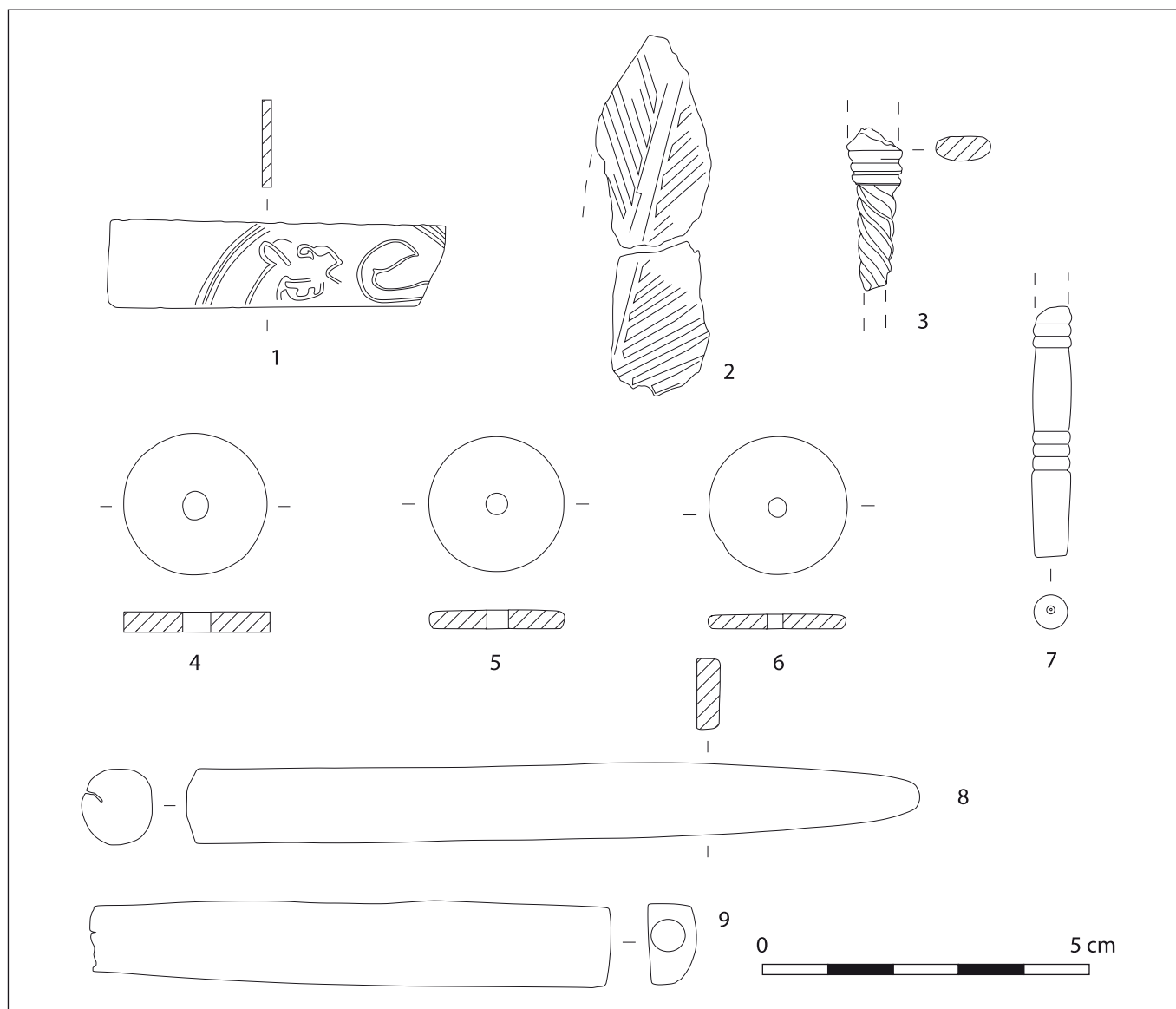


Fig. 260. Objets en os indéterminés (M.-A. Chazottes). 1, 3-4, 8 : Alcazar ; 2 : Vieille-Major ; 5-7 : Tunnel de la Major ; 9 : place Villeneuve-Bargemon.

fabrication ne sont pas conservées mais il est probable que cet artefact est issu d'une matrice paraxiale qui a ensuite été façonné à la râpe ou au ciseau puis poli.

La huitième pièce, de section circulaire, est décorée, en partie supérieure et médiane, d'une alternance de gorges et de bombements réalisés au tour (fig. 260, n°7). L'objet, très fragmentaire, pourrait être interprété comme un stylet, un fragment de cure-oreille ou tout objet au corps long et fin.

Un dernier objet (fig. 260, n°9) pourrait être un manche de couteau qui comprend une face inférieure lisse et plate, deux bords droits de largeur inégale et une face supérieure bombée. Une des extrémités est cassée mais l'autre présente une perforation circulaire parallèle à l'axe longitudinal de l'objet.

15.2. Les objets indéterminés en métal (O. Thuaudet)

L'objet n°1 (fig. 261) est constitué de deux tôles (voir Annexe 4, n°40). La première, à bordure à pans coupés sur une petite partie de sa longueur, est décorée de deux ensembles de trois lignes incisées au-dessous de l'empreinte d'un poinçon. Cette dernière (fig. 261, n°3) figure un visage humain et les lettres BI, certainement la marque d'un fabricant. Deux rivets retiennent la seconde plaque. L'un d'eux traverse également un fragment de cuir enserré entre les deux tôles et est maintenu par un contre-rivet à bordure ondulée. Des traces de limage sont visibles sur les rives et au niveau des pans coupés.

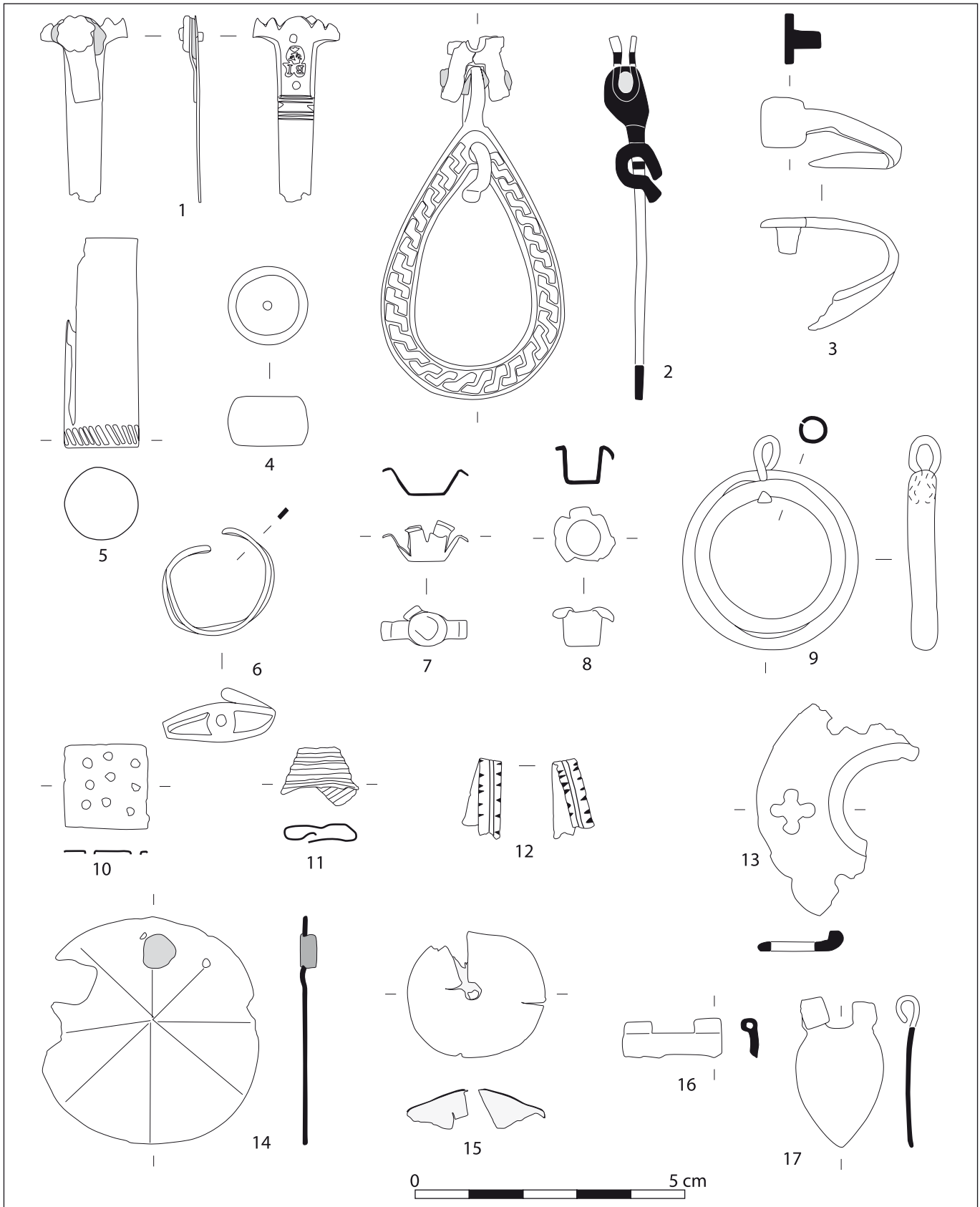


Fig. 261. Objets en métal indéterminés (O. Thuaudet). 1-2, 10-12, 15 : Saint-Victor ; 3, 7, 14, 17 : Alcazar ; 4-6, 13 : place des Pistoles ; 8 : Tunnel de la Major ; 9, 16 : place Villeneuve-Bargemon.

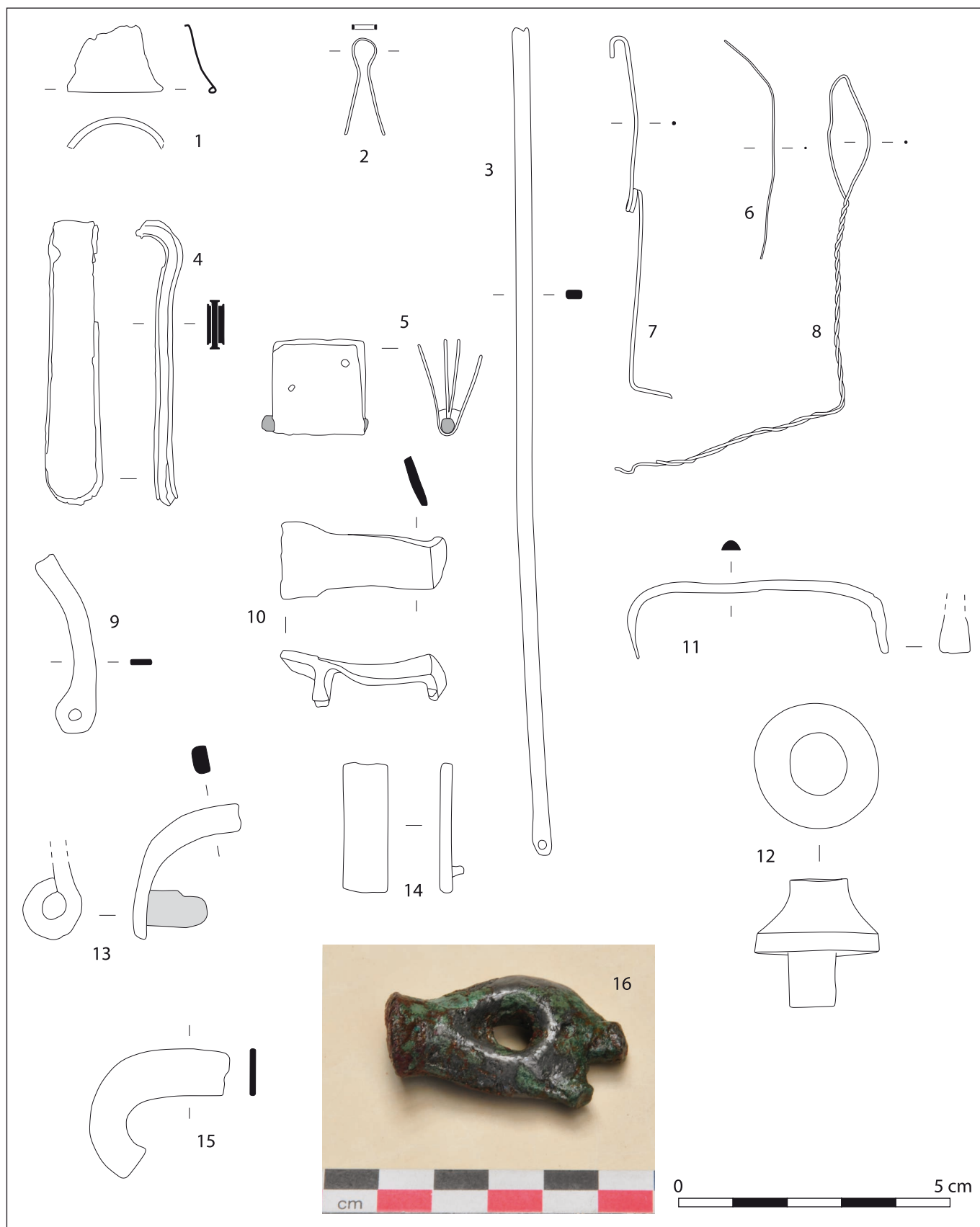


Fig. 262. Objets en métal indéterminés (O. Thuaudet). 1-2 : place Villeneuve-Bargemon ; 3 : Vieille-Major ; 4-5, 10 : Alcazar ; 6-8 : Saint-Victor ; 9 : Puget III ; 11 : Tunnel de la Major ; 12, 14, 16 : place des Pistoles ; 13 : Ilot 55 ; 15 : Ilot 24 N.

Le n°2 (**fig. 261, n°2**) est d'une morphologie assez particulière. Un anneau obtenu par fonte, en forme de goutte d'eau, au cadre orné de S imbriqués, en relief, est rattaché par le moyen d'une bélière traversée par une tige en fer à un élément de charnière. Un fil en alliage cuivreux traverse la partie supérieure du cadre et semble avoir servi d'ardillon.

L'objet n°3 (**fig. 261**) peut-il avoir eu une fonction de suspension ? Il est constitué d'une plaquette (e = 0,19 cm) à rivet intégré poursuivie par une languette recourbée et cassée dont l'extrémité était peut-être traversée par ce rivet. Cette configuration se retrouve parfois sur des appliques de petite taille.

Un possible poids circulaire (13,05 g) en matériau blanc (**fig. 261, n°4**) possède en son centre un trou dans lequel a pu s'insérer une tige de métal.

Deux douilles cylindriques fermées à une extrémité ont été découvertes, l'une à l'Alcazar (remblai, fin XIII^e-début XIV^e s.), l'autre aux Pistoles (**fig. 261, n°5**). Ce dernier objet est décoré d'incisions obliques à la base. Son emploi en tant que boîte, peut-être pour des épingles, est envisageable.

L'objet n°6 (**fig. 261**) pourrait correspondre à une bague, mais certains points rendent cette interprétation peu probable : l'ouverture du « jonc » tout d'abord, dont les extrémités sont arrondies, la conformation du « chaton » qui ne connaît aucun équivalent, et enfin la présence d'une forte masse de fer (non représentée) sur ce chaton.

Les n°7 et 8 de la **fig. 261** sont fabriqués à partir d'une tôle emboutie découpée en languettes, et le n°9 est réalisé à partir d'une tôle circulaire enroulée sur sa largeur, et traversée par un fil servant de bélière. Quelques tôles isolées sont traversées par une ou plusieurs perforations. Elles sont alignées trois par trois pour l'une d'elles (**fig. 261, n°10**). Un décor se retrouve également sur d'autres objets comme celui de lignes estampées pour la tôle n°11 en alliage d'argent (**fig. 261**), de deux lignes incisées au centre et de dents de loup en bordure pour le n°12, sous la forme de croix ajourées pour la pièce n°13, de lignes rayonnantes gravées sur une tôle circulaire traversée par le reste d'un rivet en fer (**fig. 261, n°14**). Le n°15 est une tôle circulaire conique perforée en son centre et entièrement remplie de brasure au revers.

Dans le reste du mobilier figure des tôles qui ont fonctionné avec une charnière obtenue par enroulement de languettes (**fig. 261, n°16 et 17**), une tôle au profil proche d'une clochette (**fig. 262, n°1**), une tige de section aplatie recourbée (**fig. 262, n°2**), une autre perforée à chaque extrémité (**fig. 262, n°3**) et une dizaine de fragments de fils. Retrouvés dans des contextes du bas Moyen Âge, modernes ou contemporains, ils sont de différents diamètres. La plupart sont globalement

rectilignes (**fig. 262, n°6**), mais quelques-uns présentent parfois un ou plusieurs enroulements (**fig. 262, n°7**). Un spécimen aux extrémités entrelacées forme un anneau en son centre (**fig. 262, n°8**). Tous ces éléments pourraient aussi bien n'être que des déchets (résidus ou ratés) résultant du travail du métal à moins qu'ils ne soient d'un usage plus spécifique, difficile à établir : attache, suspension d'éléments ?

D'autres sont obtenus par assemblage de tôles en alliage cuivreux (**fig. 262, n°4**) auxquels peut être ajoutée une tige en fer prise dans une masse de brasure (**fig. 262, n°5**). L'exemplaire n°10 de la **fig. 262**, obtenu par fonte, conserve des traces de dorure sur toutes les faces. Un autre est constitué d'une tige bombée à l'avant s'élargissant et s'aplatissant aux extrémités (**fig. 262, n°11**). Terminons avec deux fragments de tige à œillet (**fig. 262, n°9**) dont l'un retenant une tige en fer (**fig. 262, n°13**), une tôle quadrangulaire avec un rivet intégré (**fig. 262, n°14** ; e = 0,22 cm), une tôle courbe assez épaisse (**fig. 262, n°15**), et deux objets issus de fonte (**fig. 262, n°12 et 16**).

16. Conclusion (O. Thuaudet, avec la coll. de M.-A. Chazottes)

Les fouilles marseillaises, malgré l'ampleur des surfaces traitées et les profondeurs atteintes, livrent un répertoire d'objets non céramique assez pauvre et qui, en comparaison avec d'autres sites régionaux, n'est pas représentatif des objets en usage aux périodes médiévales et modernes. Il est donc difficile de proposer une vision d'ensemble de la culture matérielle à Marseille pour la période étudiée.

Concernant le mobilier métallique, l'analyse des objets en fer, ignorés en raison de leur dégradation et de l'absence de budget pour réaliser des radiographies ou des nettoyages en laboratoire, aurait sans conteste, enrichi le catalogue des formes et, par ce fait, des usages qui leur sont affectés. Les opérations conduites sur le site castral de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)⁵⁴ et de Rougiers (Var)⁵⁵, sur des étendues plus restreintes, ont livré un mobilier, fer non compris, plus riche et plus diversifié. Il en est de même à Avignon pour les fouilles

54 Données inédites.

55 Des recherches ayant pour objectif d'actualiser les données concernant les accessoires du costume de ce site à la lumière des connaissances actuelles sont en cours d'achèvement. Il est important de noter que le nombre de ces objets est bien plus important que ce que laisse paraître la version publiée en 1980 de la thèse de G. Démians d'Archimbaud.

des jardins du Petit Palais⁵⁶, de l'Impasse de l'Oratoire⁵⁷ ou de la Rue de la Banasterie⁵⁸ mais elles ont porté sur des époques où la présence papale enrichissait considérablement la ville. À l'inverse, les opérations aixoises sont relativement indigentes pour la période médiévale, parfois à cause des remaniements modernes, souvent du fait de leur emprise en dehors du périmètre de la cité médiévale. À Marseille, les remontées salines du terrain ont pu désagréger certains objets en métal, mais l'étude a montré que les objets cuivreux, qui constituent la majeure partie du corpus, ont relativement peu souffert de l'oxydation au contraire de ceux en fer. La nature des sites fouillés est-elle en cause ? Retrouve-t-on plus de mobilier dans les inhumations que dans l'habitat ? Il n'y a pas lieu de le croire, les publications et les sites provençaux en cours d'étude ne révèlent rien à ce sujet si ce n'est que les contextes funéraires fournissent un mobilier plutôt récurrent et essentiellement en rapport avec le costume. La récupération des métaux peut-elle entrer en ligne de compte ? Le bon sens le voudrait mais les arguments manquent du fait de l'absence de preuve archéologique et du peu de données que fournissent les archives. L'absence de mobilier cuivreux ne sous-entend pas pour autant qu'il ait été recyclé. Des facteurs sociaux et économiques voire culturels peuvent selon le contexte géographique et chronologique entrer en ligne de compte pour expliquer la moindre utilisation d'objets manufacturés en métal. Une dizaine a été retrouvée dans des sols et ce, presque exclusivement, sur le site de l'Alcazar. Doit-on envisager que les occupants successifs d'un lieu accordaient une importance particulière à son entretien ? Cette hypothèse est d'autant plus plausible qu'aucun dépotoir médiéval ou moderne de grande importance n'a été mis au jour. La population a pu déposer, effectivement, la majorité de ses ordures dans des espaces délimités, prévus ou non à cet effet par les édiles communales, et ces lieux n'ont pas, actuellement, été atteints par les fouilles. Il n'est donc pas étonnant de constater une prédominance de remblais et comblements de toute sorte dans les contextes du corpus. Ces apports de terres ont pu mêler intimement leurs propres déchets avec ceux présents lors de leur épandage. En outre, les remaniements modernes ont en de nombreux endroits achevé de mélanger le mobilier. Ainsi qu'il peut être constaté à travers les datations

typo-chronologiques fournies dans cette étude, les objets médiévaux ne sont, que pour moitié, retrouvés dans une strate correspondant avec cette datation et qui n'est pas nécessairement le contexte primaire de dépôt. Les unités stratigraphiques ayant livré le plus grand nombre de ce mobilier se révèlent être des remblais ou comblements de caniveau ou de fosses de la toute fin de l'Époque moderne ou contemporaine. Une exception existe sur le site de la place Villeneuve-Bargemon où le comblement des XIV^e-XV^e s. d'un puits propose un bel éventail d'objets abandonnés ou perdus, aussi bien en céramique qu'en métal et en os : deux anneaux circulaires (**fig. 237, n°9**), deux boucles (**fig. 238, n°8** et **fig. 239, n°4**), deux bagues (**fig. 245, n°27** et **28**), une applique (**fig. 257, n°6**), une ampoule de pèlerinage (**fig. 247, n°10**), un dé à coudre (**fig. 250, n°8**), un sceau (**fig. 253, n°8**), une cuillère (**fig. 251, n°6**), un pion de jeu (**fig. 256, n°3**), six clous décoratifs (**fig. 258, n°5**), un fil en alliage cuivreux, un possible manche de couteau (**fig. 253, n°9**) et vingt-neuf dés à jouer en os (**fig. 256, n°2-10**). Malgré cela, l'interprétation d'ensembles mobiliers est très limitée par la distribution des objets au sein de contextes très variés, souvent en dépôt secondaire, sur un intervalle chronologique large.

Le corpus est néanmoins d'un intérêt certain du point de vue chrono-typologique et des techniques de fabrication. L'étude d'un objet ne peut se restreindre à une analyse morphologique, elle doit autant que possible s'attarder et réfléchir sur l'aspect technique – et anatomique pour les objets en matière dure d'origine animale – de sa confection, isoler les points saillants qui font la spécificité de certaines opérations. Par exemple, une large bibliographie illustre des processus comme la fonte et les différentes manières de la réaliser mais il n'en demeure pas moins nécessaire de signaler qu'un objet est le résultat d'un moulage quand bien même cela peut paraître évident. L'expérience montre qu'il existe des cas peu ordinaires. Le questionnement crée la réflexion et de simples constatations permettent, au-delà d'une simple description morphologique, de faire ressortir les caractéristiques de chaînes opératoires. La présente recherche s'est donc essayée à l'observation technique et à son interprétation ; les propositions en résultant doivent être complétées, corroborées ou infirmées par d'autres études. Il apparaît que des processus différents peuvent présider à la confection d'un même objet. Par exemple, la mise en forme des dés à coudre évolue au cours du temps. Ils sont fabriqués tout d'abord par fonte ou martelage d'une tôle sur une forme. L'examen d'objets provençaux montre que la déformation plastique inhérente à l'emploi du marteau disparaît dans la première moitié du XVIII^e s. et est remplacée par celle résultant d'un emboutissage mécanique. Si l'auteur

56 Fouille d'un dépotoir et de quelques maisons médiévales. En cours d'étude (responsable d'opération : J. Thiriot, LA3M, UMR 7298, CNRS).

57 Habitats médiévaux (responsable d'opération : R. Boiron et Fr. Paone, INRAP).

58 Habitats médiévaux (responsable d'opération : D. Carru, Service départemental archéologique du Vaucluse).

de l'étude ne mentionne pas le procédé employé pour la mise en œuvre d'un dé à coudre, il n'apparaît pas évident de le caractériser à partir d'un dessin et, dans la mesure où il est possible de raisonner jusqu'à un certain degré sur l'épaisseur des tôles, le raisonnement est rendu encore plus ardu par l'absence de prise de dimensions ou leur manque de précision.

L'avancement des recherches concernant la typologie du mobilier non céramique et son évolution morphologique au cours du temps, notamment pour celui en métal, conduit peu à peu à mieux caractériser la culture matérielle de la seconde partie du Moyen Âge et de l'Époque moderne. Des évolutions majeures se révèlent progressivement, notamment dans le costume, et elles sont de mieux en mieux sériées chronologiquement. Le corpus marseillais en illustre certaines. Les fouilles de Marseille n'ont livré qu'une pièce pour les IX^e-XI^e s., en grande partie à cause du peu de contextes datés de cette période. Toutefois, la bibliographie de référence ne fournit elle-même que de rares exemples. Il semble par conséquent difficile d'objecter que cela résulte d'un déficit de fouilles : la parution entre autres des études sur le *Castrum d'Andone* (Bourgeois dir. 2009), le château de Blois (Aubourg, Josset 2003), plus anciennement de Charavines (Colardelle, Verdel 1980), les travaux du LA3M sur le sud-est de la France (notamment ceux de Daniel Mouton : Mouton 2003) sont particulièrement significatifs. Le XII^e s. se caractérise par une proportion un peu plus importante d'objets en alliage cuivreux, cependant il faut attendre le milieu du XIII^e s. pour assister à une augmentation massive dans l'emploi de ce matériau, et ce jusqu'au XIV^e s. Les contextes marseillais l'illustrent, bien que leur datation ne soit pas toujours très précise. A peine 2,5 % du mobilier métallique est issu de niveaux du XII^e s., contre 16 % pour le XIII^e s. Il faut toutefois tempérer ce chiffre, la nature des couches entrant en jeu. Les contextes funéraires redeviennent en effet à partir du XIII^e s. une source de mobilier. La faible proportion d'unités stratigraphiques de ce type pour les XIV^e, XV^e et XVI^e s. explique ainsi la baisse du ratio à 7-8 %. Il est de 59 % pour la période XVII^e – XIX^e s., à cause des fouilles réalisées à la cathédrale de la Vieille-Major et à l'abbaye Saint-Victor. Cependant, du fait des remaniements modernes, une partie du matériel est de datation plus ancienne.

Les accessoires du costume sont révélateurs des aspects sociaux et économiques d'une période, ce qui se traduit par des modes et des ports différents selon les catégories sociales, la richesse, le sexe, la fonction, l'aspect que l'on veut se donner ou celui qui est imposé. La collection marseillaise propose une vision fragmentaire de cette réalité caractérisée par une extraordinaire diversité des formes et des ornements, dont les spécificités

sont communes à une grande partie de l'Europe de l'ouest et se diffusent au-delà. D'importantes capacités de production⁵⁹, des courants commerciaux intenses ont engendré une « internationalisation » du costume en favorisant les échanges intellectuels et de biens, agissant ainsi sur la manière de soigner son apparence. Des objets marseillais trouvent donc leur semblable en des points fort éloignés. La trajectoire suivie par les accessoires du costume est identique à celle de l'ensemble du mobilier cuivreux dont il constitue une part conséquente. Son développement est donc intimement lié à celui de ce matériau, mais bien entendu aussi à l'évolution de la mode. Le milieu du XIII^e s. marque véritablement le début de cet espace européen dont les prémices se perçoivent antérieurement. La collection marseillaise est, pour la fin de l'époque Moderne et le début de l'Époque contemporaine, assez riche en boutons, perles, boucles et petits objets religieux. Les caveaux de la Vieille-Major utilisés lors des trois premiers quarts du XVIII^e s., le comblement d'une fosse du milieu XVIII^e-milieu XIX^e s. du site du Tunnel de la Major, et les remblais de l'abbaye Saint-Victor ont fourni la plus grande part de ces objets. Une augmentation de la proportion des accessoires du costume en contexte funéraire se perçoit très distinctement dès le début de la période moderne dans la documentation archéologique. Il faut sans doute y voir l'émergence de nouveaux gestes mais également d'autres évolutions comme celle du costume avec notamment un emploi de plus en plus fréquent du bouton. Une manifestation plus importante du sentiment religieux est attestée, conséquence probable, tout au moins au début, des guerres de Religion et des réformes qu'elles provoquent. Durant la période XVI^e-XVII^e s., la morphologie, l'ornementation et parfois la fonction de la quasi-totalité des accessoires du costume se modifient à des moments et à des degrés divers. La fin de l'Époque moderne et le début de l'Époque contemporaine se distinguent par une amplification et une diversification du mobilier, non plus seulement à l'échelle continentale mais aussi à l'échelle internationale. En France, le commerce de la mercerie parisienne commence peu à peu à créer la mode et conduit progressivement à une disparition des costumes régionaux, laquelle est actuellement imperceptible archéologiquement.

Le travail des matières premières est faiblement illustré par le corpus : des thies de fuseau, des dés à

59 N. Thomas propose une reconstitution du procédé de fabrication d'applications métalliques qui le conduit à évaluer la production mensuelle de quatre ouvriers à plus de 10 000 exemplaires par mois (2009, p. 757). Plusieurs dizaines de milliers d'épingles à tête enroulée peuvent être confectionnées quotidiennement au XVIII^e s. par un seul atelier d'après les auteurs de l'article « Art de l'épinglier » de la Description des Arts et métiers.

coudre, des hameçons, un poinçon, des déchets de travail en matière dure d'origine animale. Aucun élément ne permet de juger de la nature et de l'ampleur exacte de ces activités : artisanat ou travaux domestiques ? Il est quelque peu surprenant de noter qu'aucun ensemble de déchets de travail des alliages cuivreux n'a pu être clairement identifié.

Le mobilier métallique, marqué par une grande polyvalence d'usage, doit être considéré de plus en plus comme un élément aidant à la datation et les imprécisions rencontrées sont amenées à diminuer avec les études futures. Il en est de même pour les objets en matière dure d'origine animale. L'analyse morphologique et technique, l'élaboration de typo-chronologies,

les analyses de composition et la métallographie – ou les études anatomiques –, l'étude de l'iconographie, des actes notariés, des règlements communaux et ordonnances royales, de la littérature s'imposent comme une énumération non exhaustive des multiples axes de recherche possibles pour extraire le maximum d'informations sur le mobilier et son contexte d'utilisation. La présente contribution ne se prête pas à ce genre de recherche, à cause de la diversité des objets, au contraire d'une étude typologique sur un domaine particulier. Une connaissance plus pointue du mobilier manufacturé non céramique s'avère par conséquent indispensable et seules la multiplication et l'interconnexion des études permettront d'y parvenir.